Agenda 21 de Roques Sur Garonne

Diagnostic partagé

Janvier 2014

SOMMAIRE

Partie I 4
1. Préambule 4
2. La Commune, son territoire et ses compétences 6
3. Contexte de l'engagement de la commune dans la démarche Agenda 21 10
4. Les actions de la ville au regard des 5 finalités du développement durable 11
4.1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère 12
4.2 Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources 12
4.3 Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains 12
4.4 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations 13
4.5 Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables 13
5. Les actions de la ville au regard des 5 éléments déterminants du développement durable ... 13
5.1 Stratégie d'amélioration continue 14
5.2 L'organisation du pilotage 14
5.3 La participation des acteurs : Concertation 15
5.4 La transversalité 16
5.5 L'évaluation 16
5.6 L'exemplarité 16
6. Conclusion 16
Partie II 18
Fiches diagnostics - Mode d'emploi 18
1.1 Fiche diagnostic : Organisation de la commune, éco-responsabilité, Gouvernance 20
1.2 Fiche diagnostic : Citoyenneté, vie locale et participative, Education, Solidarité et Intergénérationnel 26
1.3 Fiche diagnostic : Aménagement et urbanisme 33
1.4 Fiche diagnostic : Cadre de vie : Habitats, population, santé, niveau de vie 42
1.5 Fiche diagnostic Déplacements et transport 48
1.6 Fiche diagnostic : Gestion des ressources naturelles 55
1.7 Fiche diagnostic : Risques et Nuisances 66
1.8 Fiche diagnostic : Qualité et accessibilité aux services et équipements 75
1.9 Fiche diagnostic : Culture, sport et loisirs 84

1.10 Fiche diagnostic Positionnement économique et emploi 92

Partie III 99

7. Annexes 1 - Les finalités et les éléments déterminants 99

8. Positionnement de Roques sur Garonne en regard des 5 éléments déterminants 109

9. Glossaire 114

10. Sigles 117

PARTIE I

1. Préambule

Le présent document est le diagnostic partagé "développement durable" de la ville de Roques sur Garonne, première étape à l'élaboration de l'agenda 21 de la commune.

Ce diagnostic développement durable vise à positionner la ville de Roques Sur Garonne dans ses différentes actions et orientations par rapport aux grands objectifs du développement durable.
Ce travail a été fait d'une part sur la base de la Stratégie Nationale du développement durable 2003-2009 du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), qui met en avant les cinq finalités essentielles du développement durable, formulées à partir de textes et de déclarations internationaux et fondateurs du développement durable. *"Chacune de ces finalités est transversale aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux. Elles sont interdépendantes et doivent être menées de front. La déclinaison opérationnelle de ces finalités vise à une amélioration continue du territoire à long terme".*
Ces cinq finalités sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La conservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Le document cadre du MEDDE met également en avant les éléments déterminants d'une démarche de développement durable, qui sont :

- La participation des acteurs ;
- La démarche partenariale ;
- La transversalité ;
- L'évaluation ;
- Tous ces éléments devant permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue.

D'autre part, sur la base de la Stratégies Nationale du développement durable 2003-2009 du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), mettant en exergue neuf défis.

Ce travail a été réalisé par le biais :

- ✓ d'entretiens individuels avec le chargé de projet Agenda 21
- ✓ d'ateliers collaboratifs: un atelier avec les agents, un atelier avec les citoyens, un atelier avec les associations, un atelier avec les entreprises, un atelier avec les élus, soit une soixante dizaine de personnes au total,
- ✓ de l'étude des documents mis à disposition.

La synthèse de ce travail a été formalisée dans 10 fiches thématiques diagnostic.
Ce document présente le résultat du diagnostic :

- ✓ **partie I** : analyse et synthèse des réflexions de la concertation, complétées par celle du bureau d'étude.
- ✓ **partie II** 10 fiches thématiques

Ce diagnostic est une base de travail destinée à lancer le débat sur les constats réalisés de manière à aboutir à un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs.

2. La Commune, son territoire et ses compétences

La commune, son territoire

Superficie : 930 ha
Altitude 153 m
Nombre d'habitants : 3925 (source INSEE au 1er janvier 2013)
Densité de la ville : 422 hab/km^2

Située en région Midi-Pyrénées, dans le département de la Haute-Garonne, à 12 km au sud de Toulouse, Roques sur Garonne compte aujourd'hui près de 3925 habitants (source INSEE au 1er janvier 2013) pour une superficie de 930 ha.
Avec une densité de 422 habitants par km², Roques sur Garonne a connu une nette hausse de 31,4% de sa population par rapport à 1999.

La commune est située à 153 mètres d'altitude. Le Fleuve La Garonne, le Ruisseau de la Saudrune sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Roques sur Garonne.

L'occupation du territoire de la commune est conditionnée à la fois par son passé économique tourné vers l'extraction de granulats, activité qui a profondément marqué le paysage, et par des infrastructures de transports : l'Autoroute A64, la voie ferrée SNCF Toulouse-Tarbes et la RN 117, coupant le territoire en trois entités distinctes, peu liées entre elles :

- Plus de la moitié de la commune est aujourd'hui un secteur en mutation (gravières) présentant un fort potentiel écologique, socio-ludique et paysager. Ce secteur qui accueille de l'habitat sous forme de hameaux est fortement coupé du reste de la commune par l'autoroute, la voie ferrée et la nationale.

- Le tissu urbain présente quant à lui des secteurs particuliers voués soit à l'accueil d'activités économiques, soit à l'accueil d'habitat résidentiel. Et le parc de logement, composé en grande majorité par de l'habitat individuel en accession à la propriété, est encore peu diversifié.

- Le centre-ville qui bénéfice d'un bâti remarquable en berge de Garonne amène cependant un dynamisme certain à la vie locale grâce aux différents espaces publics et équipements dont il est doté.

- Les liens entre ces différentes entités (gravières, secteurs commerces/activités, secteur habitat) sont peu lisibles et l'identité de la commune est parfois difficile à cerner et encore peu valorisée (entrées de ville, gravières).

- La commune accueille une population relativement diversifiée en termes de catégories socioprofessionnelles et offre en outre un nombre d'emplois importants.

- L'eau est également une composante essentielle du territoire communal (lacs, Garonne).

Roques sur Garonne appartient au pôle urbain de Toulouse et adhère à la Communauté de Communes Axe Sud qui comprend les communes de Frouzins, Lamasquère, Seysses.

Elle constitue un territoire attractif : une combinaison harmonieuse entre les lieux de vie et les zones de développement. Elle est au cœur d'un triangle rassemblant zones vertes (Le Lac Lamartine, le lac Fraixinet, le lac de Cujalas, le lac de Règuelongue, le lac de Titanis, le lac des Carreaux et les bords

de Garonne), des axes routiers conséquents (autoroute et nationale au cœur du territoire) et une zone commerciale imposante (Leclerc et sa galerie marchande, Ikéa, Leroy Merlin entre autres).
Prés d'une grande zone à vocation commerciale, le cœur de village de Roques a su rester authentique, paisible et naturel sur les rives de la Garonne (communauté de communes Axe sud).

La mise en valeur respectueuse des espaces naturels contribuent à la préservation d'un agréable cadre de vie. La zone des lacs (Lamartine, Fraixinet, règuelongue, Titanis, Les Carreaux), au nord, sont d'ailleurs protégées par un classement ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Environnemental Floristique et Faunistique) et par la directive Natura 2000.

L'urbanisation relativement bien maîtrisée, la présence des vastes parcs urbains, du Ramier, de nombreux espaces verts publics et privés confèrent à Roques sur Garonne un aspect paysager de qualité.

Le patrimoine bâti du centre ville ancien revêt un caractère architectural traditionnel intéressant et plutôt bien conservé. Autour, se sont développés plusieurs îlots où l'habitat pavillonnaire domine.
La ville de Roques sur Garonne fait partie de la communauté de communes Axe Sud qui comprend les communes de Frouzins, Seysses, Lamasquère et Roque sur Garonne.

Les atouts de la ville de Roques sur Garonne

Un développement économique fort avec une diminution des nombres de demandeurs d'emploi
Présence de nombreuses zones d'activités dynamiques
Commune proche de Toulouse
Des voies de communication importantes qui desservent Roques
Des espaces verts de qualité paysagère sur le territoire avec une biodiversité présente ou potentielle (2 ZNIEFF de Type I, 1 ZNIEFF de Type II, 1 ZPS –Directive Oiseaux, 1 ZSC- Directive Habitats tout le long de la Garonne, 1 ZICO, 1 Réserve Naturelle, 1 arrêté préfectoral d'arrêté de Biotope, 11 espaces boisés classés au PLU, Une ripisylve remarquable)
Un cadre de vie de qualité

Les compétences de la commune de Roques sur Garonne

- **Dans le domaine de l'urbanisme** : une autonomie de décision et une liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, PLU ; zones d'aménagement concerté, ZAC), toutefois avec l'obligation de concertation et dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme. Compétence pour délivrer les autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire.
- **Dans le domaine sanitaire et social**, la commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées).
- **Dans le domaine de l'enseignement,** la commune a en charge les écoles préélémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).
- **Dans le domaine culturel**, la commune crée et entretient des bibliothèques, musées, écoles de musique, salles de spectacle. Elle organise des manifestations culturelles.
- **Dans le domaine sportif et des loisirs**, la commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels, elle est en charge des aménagements touristiques.

- À ces compétences s'ajoutent les fonctions traditionnelles de la commune :

  - état civil (enregistrement des naissances, mariages et décès),
  - fonctions électorales (organisation des élections…) exercées par les maires au nom de l'État,
  - entretien de la voirie communale,
  - protection de l'ordre public local par le biais du pouvoir de police du maire.

Les compétences transférées à la Communauté de Communes d'Axe Sud

La Communauté de Communes d'Axe Sud exerce les compétences qui lui sont transférées aux lieux et place des communes membres. Certaines des compétences sont transférées par la loi, de manière obligatoire, d'autres le sont de manière facultative.

Les compétences transférées obligatoirement :

1. Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territorial (SCOT)
- Schéma de secteurs et charte intercommunale destinés à établir une interface entre les documents d'aménagement de niveaux supérieurs (SCOT, PDU,…), les documents d'aménagement de niveau communautaire (PLH…) et les documents d'aménagement de niveau inférieurs (PLU…),
- Système d'information géographique (SIG),
- Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Les ZAC existantes au 30 juin 2005 restent de la compétence des communes.

2. Développement économique

- L'aménagement, la gestion et l'entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.

Les zones existantes au 30 juin 2005 restent de la compétence des communes.

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

Les compétences optionnelles

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux

- Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Dans le cadre de la compétence « collecte », la Communauté de Communes pourra réaliser des prestations de services pour les communes et EPCI non membres.

2. Politique du logement et du cadre de vie

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Politique de logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêts communautaires en faveur du logement des personnes défavorisées.

3. Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.

Les compétences supplémentaires

1. Aire de grands passages

- Création d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires de grands passages

2. Ecole de musique

- Conception, réalisation et gestion d'une école de musique

3. Restauration scolaire

- Conception, fabrication, livraison des repas et services de table des écoles maternelles et primaires des communes et de leurs centres de loisirs.
- Aménagement intérieur, équipement et entretien ménager et technique des satellites de restauration scolaire.

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes pourra réaliser des prestations de services pour les communes et EPCI non membres.

4. Acquisition, entretien, mise à disposition et fonctionnement de divers matériels

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes pourra réaliser des prestations de services pour les communes et EPCI non membres.

5. Acquisition et gestion de réserves foncières

La Communauté de Communes pourra acquérir et gérer des réserves foncières dans le cadre de ses compétences.

6. Création, entretien et gestion de crèches
7. Création, entretien et gestion des relais d'assistantes maternelles
8. Participation financière à des évènements théâtraux organisés par des troupes professionnelles sur le territoire de la Communauté de Communes.

3. Contexte de l'engagement de la commune dans la démarche Agenda 21

La ville de Roques sur Garonne élabore son Agenda 21, à son échelle, celui-ci devant s'inscrire dans un contexte Communautaire et Régional fortement sensibilisé au développement durable.
La Région a réalisé pour sa part :

- ✓ A l'Hôtel de Région, la mise en place d'un système de management environnemental certifié selon la norme ISO 14001 depuis 2005
- ✓ Un agenda 21 régional.

La Communauté Urbaine du Grand Toulouse a quant à elle lancé son Plan Climat territorial.

Sur son territoire, la ville de Roques sur Garonne a lancé un certains nombres de projets et d'actions :

- ✓ Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la ville de Roques sur Garonne, document obligatoire dans le Plan Local d'Urbanisme
- ✓ Une politique culturelle (Le Moulin, Roques faites les arts,…)
- ✓ Une Politique éducative territoriale
- ✓ Un agenda 21

La première étape de l'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Roques sur Garonne a été la réalisation d'un diagnostic en 10 fiches thématiques, avec pour chaque fiche les rubriques suivantes :

- ➢ Les enjeux du développement durable
- ➢ Les objectifs actuels de la ville
- ➢ Le contexte chiffré de Roques sur Garonne
- ➢ La situation des projets de la ville de Roques sur Garonne sur le territoire
- ➢ Les atouts / les axes d'amélioration
- ➢ Les opportunités / les résultats
- ➢ L'analyse détaillée des constats réalisés par les groupes de concertation
- ➢ Ce qui est fait ailleurs
- ➢ Les pistes d'actions identifiées

Il est rappelé ici, que la démarche de diagnostic devra rester itérative (c'est un constat à un instant « T » et non figé) et il conviendra de mettre à jour et d'approfondir régulièrement, au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de son évaluation.

4. Les actions de la ville au regard des 5 finalités du développement durable

La stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2003-2008 présente le développement durable au regard de 5 finalités :

- Lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
- Assurer la cohésion sociale, et la solidarité entre territoires et entre générations
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- Fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables

Les différents éléments identifiés lors de la phase diagnostic ont été reliés aux 5 finalités du développement durable (graphe 1 « Positionnement de la ville au regard des 5 finalités du développement durable »). Le détail de cette analyse est présenté dans l'annexe 1.

Graphe 1 : Positionnement de la ville au regard des 5 finalités du développement durable

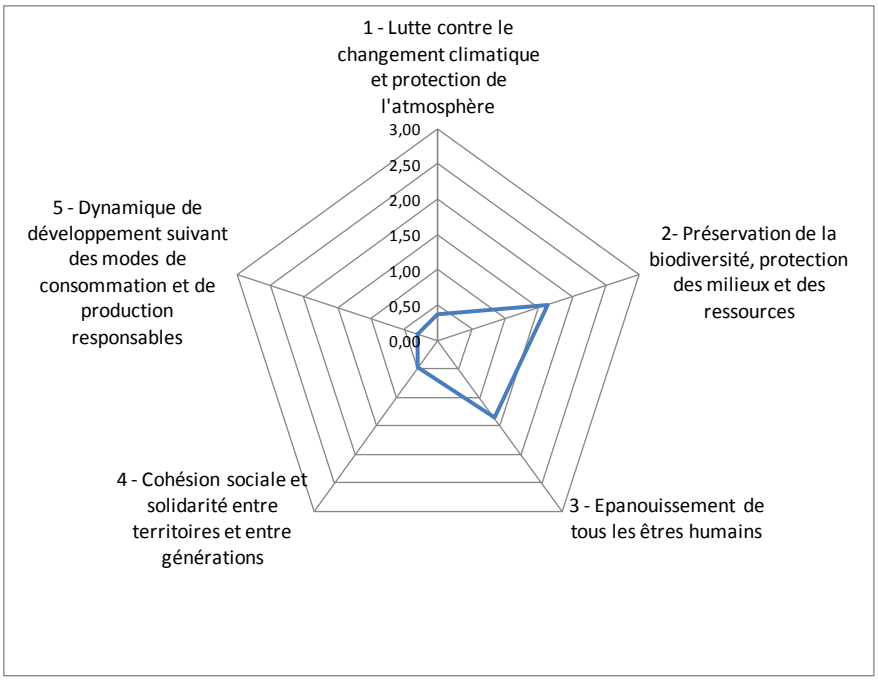
1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
3,00
2,50
2,00
1,50
1,00
0,50
0,00
2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3 - Epanouissement de tous les êtres humains
4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5 - Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables

Les premiers éléments d'analyse nous permettent de constater les points suivants :

- Des actions allant dans le sens du développement durable sont menées mais elles ne répondent que partiellement à ces finalités.

Prise en compte du DD pour chaque finalité et élément déterminant				
Echelle	**Non pris en compte**	**En cours**	**Partiellement**	**Pris en compte**
Notation	**0**	**1**	**2**	**3**

Le graphe fait ressortir que seule la finalité concernant la préservation de la biodiversité et la protection des milieux est prise en compte de manière satisfaisante alors que les autres finalités sont beaucoup moins bien intégrées dans les différentes démarches et actions de la ville.

4.1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

La commune n'a menée que très peu d'actions.
Le suivi des consommations par service et bâtiment n'est pas effectif.

La ville de Roques sur Garonne n'a pas formalisé sa stratégie en matière de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
La question du transport est également un enjeu considérable dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Consciente de cet enjeu, la ville de Roques sur Garonne a souhaité la réalisation d'une gare sur sa commune ainsi que la présence des transports Tam Tam.

Les déplacements routiers des Roquois sont très majoritaires par rapport aux autres modes de déplacements, même sur de courts trajets.

4.2 Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources

La ville de Roques sur Garonne a entrepris de nombreuses actions de conservation de la biodiversité. Enjeu fort sur son territoire, elle en a fait un véritable axe de sa politique.
La gestion des espaces verts est réalisée de manière conventionnelle, mais il existe une volonté de tendre vers une gestion différentiée qui, considérant et accompagnant les potentialités des écosystèmes naturels, consiste à adapter l'entretien des espaces à la dynamique naturelle de chacun d'eux, mais aussi à leur vocation et à l'attente sociale qu'ils suscitent.
La ville a la volonté de créer une trame verte et bleue, une étude a d'ailleurs été réalisée en ce sens.
Néanmoins, les eaux usées domestiques de la ville de Roques sur Garonne transitent vers une station d'épuration à bon rendement épuratoire contribuant à la préservation de la qualité des eaux de la Garonne et donc des écosystèmes associés.
Un effort est fait dans la sélection des espèces pour l'aménagement des espaces verts (espèces adaptées au climat, espèces locales…).

Il n'existe pas à Roques sur Garonne d'objectifs chiffrés pour la préservation et la valorisation d'espaces naturels fonctionnels au regard de la biodiversité : préservation des espèces patrimoniales, des habitats et lutte contre les espèces invasives.
De plus, les pollutions diffuses agricoles, les pollutions industrielles et le ruissellement urbain ne sont pas ou peu pris en compte dans les projets.

4.3 Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains

Pour ce qui concerne la culture, la connaissance et la mise en valeur du patrimoine local, les loisirs, le sport, la qualité de vie en général, la ville de Roques sur Garonne mène de nombreuses actions, dans de nombreux services, qui visent un large public.

Ces investissements sont principalement axés autour de l'enfance et jeunesse ainsi que les loisirs et culture.
Des efforts subsistent au niveau de la prise en compte du vieillissement de la population, de l'intergénérationnel, de la santé dans l'habitat avec un axe soutenu de maintien des personnes âgées chez eux.

Dans le contexte actuel de l'évolution de la population de Roques sur Garonne et des politiques actuelles la dimension humaine des citoyens est primordiale pour que ces derniers puissent s'adapter en temps voulu dans le cadre de leur épanouissement au sein de la commune.

4.4 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

La cohésion sociale et la solidarité en général envers les familles est un axe bien engagé, certains efforts sont à mener au niveau de la solidarité intergénérationnelle.

Il y a une réelle volonté de la collectivité de renforcer les moyens mis en œuvre à destination des personnes âgées, de planifier des actions envers les enfants, cependant très peu d'actions sont tournées vers les solidarités hommes-femmes, les handicapés et l'intergénérationnel.

Il est à noter qu'il y a peu d'actions dans le sens de la solidarité entre territoires, notamment les territoires directement limitrophes. Les actions menées en dehors de la commune de Roques sur Garonne sont établies avec les autres communes au sein de la communauté de communes Axe Sud.

4.5 Une dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables

Par rapport aux critères fixés par le ministère, la ville n'est pas bien positionnée sur ces questions actuellement. Quelques initiatives intéressantes existent néanmoins : tri des déchets dans les services de la commune par exemple.

Au-delà de son fonctionnement interne, la ville ne s'est pas engagée vers une information à une consommation durable, ni vers ses habitants, ni auprès des entreprises afin de les accompagner dans l'évolution de leur mode de production et vers les évolutions prévisibles du marché.

5. Les actions de la ville au regard des 5 éléments déterminants du développement durable

Les différents atouts et faiblesses identifiés lors de la phase de diagnostic ont été reliés aux 5 éléments déterminants du développement durable (graphe 2 « Atouts/faiblesses de la ville au regard des 5 éléments déterminants du développement durable »). Le détail de cette analyse est présenté dans l'annexe 1.

Graphe 2 : Atouts/faiblesses de la ville au regard des 5 éléments déterminants du développement durable

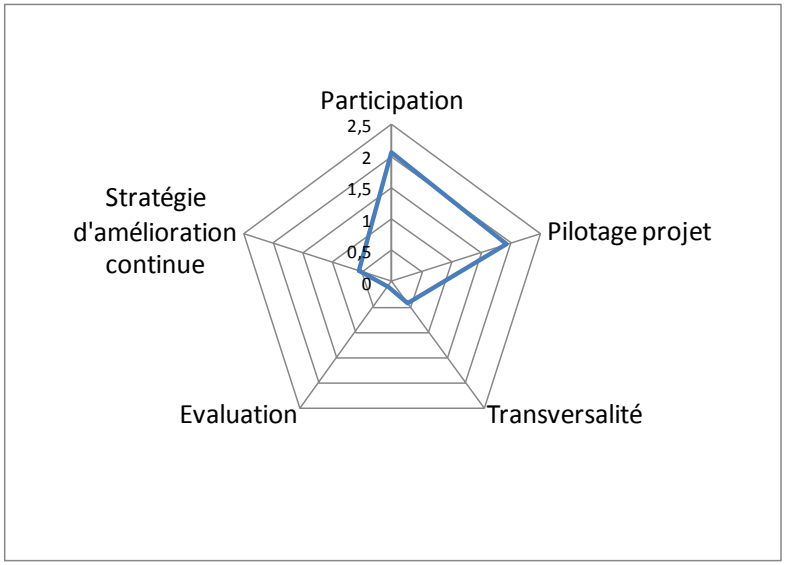

Prise en compte du DD pour chaque finalité et élément déterminant				
Echelle	Non pris en compte	En cours	Partiellement	Pris en compte
Notation	0	1	2	3

La mise en place d'une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche visant à la fois des objectifs d'équité sociale, de protection de l'environnement et de développement économique, nécessite d'appréhender l'ensemble des politiques, projets et pratiques de la commune de façon globale et transversale. Ce « nouveau » type d'approche requiert d'abord une bonne compréhension du "concept" de développement durable par l'ensemble des élus et des agents. Il nécessite ensuite d'adopter des méthodologies de travail favorisant la transversalité entre services et élus, afin de décloisonner les savoirs, d'organiser les échanges de compétences, et de s'assurer ainsi que chaque projet, politique, prend bien en compte les thématiques du développement durable.

Ces modes de fonctionnement nécessitent la mise en place d'un certain nombre d'outils, tels que : un référentiel de développement durable, des tableaux de bord, des indicateurs de suivi et d'évaluation, des outils de communication, etc., afin d'assurer et de mesurer la progression vers une plus grande prise en compte du développement durable.

5.1 Stratégie d'amélioration continue

Ce qu'on entend par là…
Etablir un état de référence initial,
Fixer des objectifs clairs et engageants au regard des enjeux du territoire et des finalités du développement durable
Mesurer les résultats
Améliorer les méthodes

La ville de Roques sur Garonne s'est engagée dans des actions importantes dans les domaines de la culture, de la protection de la biodiversité et des ressources aquatiques, mais n'a pas encore formalisé une stratégie d'amélioration continue basée sur une évaluation régulière de ses différents projets et de leur cohérence.
La feuille de route, matérialisée par l'agenda 21, doit permettre de mettre en place cette véritable stratégie d'amélioration continue.

5.2 L'organisation du pilotage

Ce qu'on entend par là…
Représentation de l'ensemble des champs du développement durable dans l'instance de pilotage
Transparence
Formaliser les critères de choix, les règles de décision
Rendre compte

Les conducteurs de projet, accompagnés par un Bureau d'étude dans la phase de mise en place de l'agenda 21 sont au nombre de 4 personnes : La Maire, 1 élu, la DGS et un chargé de projet Agenda 21 de la ville de Roques sur Garonne.
Par ailleurs, les directions ont pu se rendre disponibles pour un atelier collectif.

5.3 La participation des acteurs : Concertation

Ce qu'on entend par là…
Repérer les acteurs (en interne - élus, agents - et en externe – population, associations, monde économique…),
Les associer, les mobiliser dans la durée
Sensibiliser, former, être pédagogique
Consulter, concerter, coproduire
Rendre compte

Les modalités de concertation initialement prévues ont été respectées. Une concertation des élus sous la forme d'un atelier « élus » a été rajout afin de leur permettre une participation et un engagement dès la première phase de l'élaboration de l'Agenda type 21.
L'objectif du processus de concertation est de permettre une participation de toutes les personnes ou groupes de personnes concernées par le territoire de la Ville à l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda type 21 afin d'en assurer à la fois la cohérence, la transparence et l'efficacité. La charte de la concertation disponible du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) est la référence méthodologique retenue par le bureau d'étude.

Les différentes instances de la concertation permettent « aux acteurs » qui le souhaitent de s'impliquer dans la concertation. Les groupes de travail suivants ont été mis en place à Roques sur Garonne :
En interne :

- Un groupe de travail des agents de la mairie (45 personnes)
- Un groupe d'élus (11 élus)
- Un groupe avec les DGA et DGS et chefs de services (7)

En externe : Sur la base du volontariat

- Le groupe « citoyens », constitué de 12 personnes sur la base du volontariat
- Le groupe des entreprises locales constitué par 7 entreprises (Alcoa, Cemex, Séménadisse Immobilier, Immobilier Carmona, Galeries marchandes du Centre Commercial Leclerc, Ikéa, un futur créateur d'entreprise M. Fayos)
- Le groupe des institutionnels composés de 8 membres (Direction des routes (2), Arbres et Paysages d'autan, Tisséo, ARPE (2), SIVOM Saudrune, Inspecteur d'Académie),
- Le groupe des associations composés de handball, football, judo, club des aînés, informatique, comme-ci, Roques fêtes les arts, comité des fêtes,

Ces instances permettent une représentation assez large des tranches d'âge et des différents acteurs du territoire mais elles restent limitées quant au nombre de personnes touchées par la concertation.
Des systèmes de démultiplication comme par exemple des réunions de quartiers ou l'implication de personnes relais n'ont pas été retenus à ce jour.

Tableau des ateliers de concertation au 6 janvier 2014

Groupe	Date	Nb participants
Groupe agents	09/04/2013	45
Groupe élus	09/04/2013	11
Groupe institutionnels	15/04/2013	8
Groupe associations	16/05/2013	8
Groupe DGS/DGA/Chefs de services	21/05/2013	7
Groupe entreprises	23/05/2013	7
Groupe citoyens	29/06/2013	12

Cette première série d'ateliers a permis d'expliquer la démarche, de répondre aux questions des participants sur ce qu'est le développement durable et l'Agenda 21 et de recueillir des éléments de diagnostic.

5.4 La transversalité

L'organisation des services est une organisation de type vertical qui conduit à une approche plutôt sectorisée qui ne favorise pas la transversalité. Le positionnement du chargé de mission en charge du pilotage de l'Agenda 21, est au plus près du Directeur Général des Services, ce qui permet de fédérer la transversalité nécessaire.

Les services travaillent parfois de manière transversale mais cette pratique n'est cependant pas généralisée.

5.5 L'évaluation

Roques sur Garonne se donne les moyens de connaître son territoire d'un point de vue environnemental: observatoires, études, etc., mais parfois un manque de mise en cohérence, de partage de ces informations est à noter.
Concernant l'évaluation des politiques mises en place, peu d'outils existent et cette démarche d'évaluation n'est pas articulée à ce jour, autour des finalités du développement durable.
De la même manière, le programme municipal 2008 → 2014, fait état de « chantiers » non clairement rattachés à des enjeux et des objectifs de développement durable.
Ainsi, les outils à mettre en place doivent permettre de systématiser la réflexion en terme de développement durable pour tous les nouveaux projets et proposer une aide à la décision favorisant les actions à caractère transversal (bénéfices attendus dans le domaine social et environnemental par exemple).

5.6 L'exemplarité

La ville de Roques sur Garonne doit être cohérente entre ce qu'elle encourage et son mode de fonctionnement interne.
Des actions ont d'ores et déjà été engagées auprès des agents notamment le tri des déchets en interne, mais des efforts restent à faire sur le plan des transports par exemple.
Plusieurs actions significatives, simples, sans investissement important pourraient engendrer des économies importantes.

6. Conclusion

Ce diagnostic de la commune de Roques sur Garonne, au regard du développement durable, est la première étape d'une longue démarche de concertation devant aboutir au plan d'actions de la ville. Il a pour but de servir de base de réflexion partagée pour les élus, les services et les habitants. Il doit permettre d'engager la phase de détermination des grands enjeux auxquels l'Agenda 21 doit répondre

Ce diagnostic vise à fournir un maximum de données avant d'engager un travail pragmatique commun. Il s'appuie sur une présentation structurée par thématique pour rendre plus lisible ce document.
Des pistes d'actions relevées au travers de différentes expériences en France et en Europe ont également été intégrées dans les fiches thématiques, à titre d'exemple ou de suggestions, afin de nourrir le débat qui s'engage.
Le présent diagnostic de la commune de Roques sur Garonne en matière de développement durable ne se veut aucunement exhaustif, il cherche à ébaucher les grands enjeux qui se profilent, pour que la commune engage véritablement son Agenda 21.

Il est à noter que plusieurs actions déjà engagées par Roques s'inscrivent dans le sens du développement durable mais qu'elles doivent s'inscrire dans une démarche posée, intégrant notamment un suivi régulier et une évaluation des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus.

La prochaine étape de l'élaboration de l'Agenda 21 de la commune de Roques sur Garonne est la définition concertée des enjeux et objectifs suivant le schéma ci-dessous :

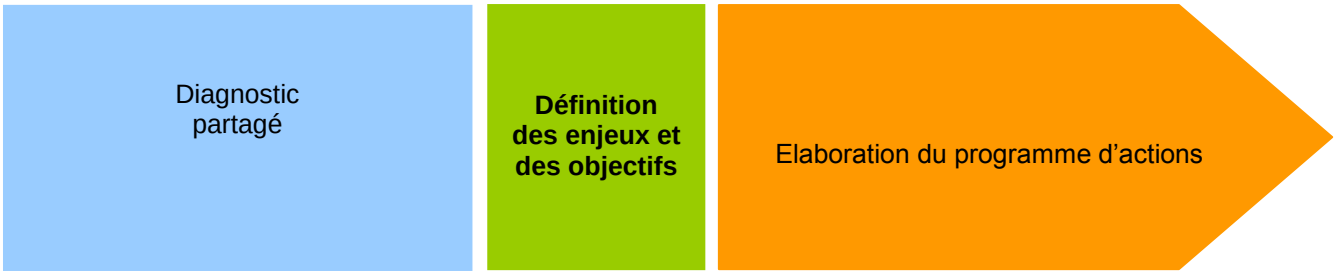

Elle s'appuiera sur la classification des atouts/axes d'amélioration/opportunités/résultats réalisée lors des ateliers de concertation dans la phase de diagnostic.

PARTIE II

Fiches diagnostics - Mode d'emploi

Les 10 fiches thématiques détaillées ci-dessous ont toutes le même niveau d'importance, l'ordre de présentation ne correspondant nullement à un ordre de priorisation de l'une par rapport à l'autre.

Enjeux de développement durable

La rubrique « Enjeux » est volontairement générale, elle n'a pas vocation à définir le positionnement de la Commune par rapport à la thématique mais de présenter les enjeux et éléments de contexte globaux de cette thématique.

Objectifs actuel de la ville

Cette rubrique permet d'identifier les objectifs de la ville en phase initiale d'état des lieux (de janvier 2013 à septembre 2013) afin de s'assurer tout au long du projet Agenda 21 que les orientations proposées répondent à ces objectifs ou que les objectifs puissent être revus parce qu'il ne répondent pas suffisament à une démarche de développement durable

Contexte de la Commune sur le territoire

Compétences de la commune

La Commune ne peut agir pleinement que dans ses domaines de compétence. Dans les autres domaines, elle peut avoir un rôle incitateur plus ou moins fort ou de propositions, de définition des besoins. Il sera important de préciser le rôle de la Commune dans chacune des actions de l'Agenda 21.

Compétence : service interne

Compétence Partielle : service partiellement transféré

Pas de compétence : service transféré en totalité

Chiffres clé de la ville

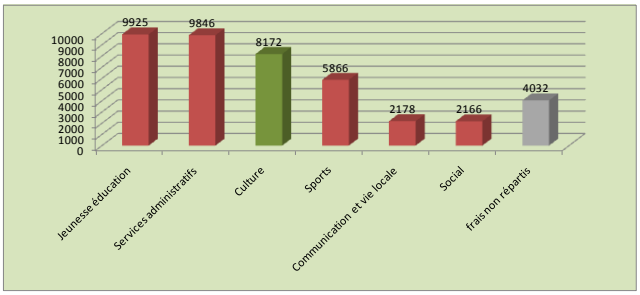

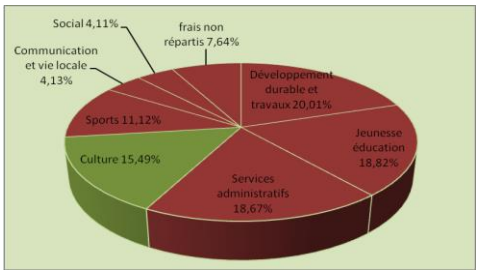

Situation des projets de la Commune

Cette rubrique comprend les actions menées directement par la Commune ou par les organismes à qui elle a délégué une partie de ses compétences (dans ce cas, elle continue d'avoir un droit de regard sur le budget et le contenu des actions menées dans le cadre de cette délégation).

Analyse

Points Forts / Axes d'amélioration

C'est le cœur du diagnostic. Sont présentés ici les constats relevés durant les phases d'entretiens individuels avec les Services de la ville et de concertation avec les agents, citoyens, élus et entreprises de la ville.

Opportunités / Résultats

De la même manière sont présentés ici la pertinence à s'engager dans une action de développement durable.

Analyse détaillée

L'analyse doit servir à identifier et hiérarchiser les objectifs de l'Agenda 21. Elle présente les atouts/axes d'amélioration/opportunités/résultats de manière détaillée.

Ce qui est fait ailleurs

Exemples de réalisations dans d'autres villes ou collectivités en France et à l'étranger

Pistes d'actions

A ce stade, il s'agit de suggestions, non exhaustives, qui serviront à préparer le plan d'actions. Toutes les actions ne pourront pas être retenues pour des raisons de moyens, mais ces pistes pourront être gardées pour la réactualisation régulière du plan d'actions.

1.1 Fiche diagnostic : Organisation de la commune, éco-responsabilité, Gouvernance

Organisation de la commune, Eco-responsabilité, Gouvernance,

Enjeux de développement durable

L'approche
La mise en place d'une démarche de développement durable, c'est-à-dire une démarche visant à la fois des objectifs d'équité sociale, de protection de l'environnement et de développement économique, nécessite d'appréhender l'ensemble des politiques, projets et pratiques de la commune de façon globale et transversale.

Ce « nouveau » type d'approche requiert d'abord une bonne compréhension du "concept" de développement durable par l'ensemble des élus et des agents, qui peut être acquis via de la sensibilisation et de la formation. Il nécessite ensuite d'adopter des méthodologies de travail favorisant la transversalité entre services et élus, afin de décloisonner les savoirs, d'organiser les échanges de compétences, et de s'assurer ainsi que chaque projet, politique, prend bien en compte les thématiques du développement durable.

Ces modes de fonctionnement nécessitent la mise en place d'un certain nombre d'outils, tels que : un référentiel de développement durable, des tableaux de bord, des indicateurs de suivi et d'évaluation, des outils de communication, etc., afin d'assurer et de mesurer la progression vers une plus grande prise en compte du développement durable.

L'exemplarité
Les collectivités locales peuvent, par exemple, via leur politique d'achats publics, et le choix de leurs prestataires, réduire leur impact environnemental, et se montrer ainsi exemplaires face aux citoyens et autres acteurs qui restent à convaincre du bien fondé et de la faisabilité d'une démarche "éco-responsable".

La participation des acteurs est nécessaire pour permettre à tous de s'approprier le projet, et doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche. **- L'organisation du pilotage** doit être adaptée et souple. Son objectif est d'assurer la cohérence et la complémentarité, entre les politiques menées et les arbitrages, et la mise en œuvre du schéma directeur.

La transversalité de l'approche permet de décloisonner et de réconcilier les thèmes du développement durable : l'économique avec l'amélioration du bien-être, la cohésion sociale, avec la protection des ressources environnementales,…

L'évaluation permet de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux de développement durable et des attentes de la population, et de mesurer l'efficacité des moyens affectés et leur évolution.

L'amélioration continue doit apporter une évolution des situations initiales au regard des finalités du développement durable et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus transversales et plus participatives. Les avancées doivent être mesurées pour pouvoir évoluer et être affichées clairement.

Sur le plan international, les dispositions concernant l'information du public ont été confortées par la convention d'Aarhus signée le 25 juin 1998 dont les objectifs sont de développer l'accès du public à l'information détenue par les autorités publiques, de favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement et d'étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

Au niveau national, la Charte de l'environnement et la loi constitutionnelle du 17 juillet 2008 dite de «modernisation des institutions de la V^{ème} république» contribuent à modifier les conditions de la gouvernance. L'article 43 du projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement indique que « construire une nouvelle économie conciliant protection de l'environnement, progrès social et croissance économique exige de nouvelles formes de gouvernance, favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation ».
(Source : projet SNDD 2009)

Contexte de Roques sur Garonne

La mairie de Roques est dotée d'une organisation permettant de répondre aux différents axes du développement durable soutenue par Axe Sud

Gouvernance :
Il existe plusieurs commissions municipales (13) et un conseil municipal des jeunes :

- Intercommunalité (7 membres)
- Action sociale et solidarité (7 membres)
- Voirie, services techniques et patrimoine (9 membres)
- Vie associative (10 membres)
- Communication (11 membres)
- Enfance, jeunesse et politique éducative (8 membres)
- Urbanisme, environnement et cadre de vie (9 membres)
- Le Moulin et animations culturelles (12 membres)
- Défense et sécurité (5 membres)
- Sécurité commerciale (4 membres)
- Commission d'appel d'offres (6 membres– 5 suppléants)
- Commission communale des impôts directs (17 membres – 16 suppléants)
- Commission des élections (6 membres)

Le conseil municipal des jeunes est constitué de 16 jeunes âgés de 9 à 12 ans.

Eco-responsabilité

La commune de Roques sur Garonne fait partie de la communauté de communes Axe Sud qui rassemble et fédère 4 communes qui ont choisi la mise en commun de moyens humains et financiers pour le développement des services à la population dans une perspective durable.

Depuis 2009, la ville menait déjà une politique de développement durable, par la mise en place de plusieurs actions principalement environnementales et socio-culturelles.

L'Agenda type 21 a fait partie du programme municipal et son lancement a confirmé la volonté de la commune de conforter ses actions dans la durée et de les élargir.

2013, lancement officiel de l'Agenda type 21.

Organisation de la Mairie :
Une direction générale avec une déléguée générale des services, 85 agents, 22 élus, répartis sur les différents services – La parité hommes – femmes au sein du conseil municipal est quasi atteinte : 9 femmes et 12 hommes.

Maire
Police municipale
Ateliers municipaux
Centre culturel Le Moulin
Enfance et jeunesse
Lac Lamartine
Direction Générale des Services
Secrétariat – Marchés Publics
Ressources humaines - Finances
Comptabilité - Scolaire
Comptabilité
Accueil – Etat Civil - Election
CCAS
Urbanisme - Environnement
Adioints au maire
1er Adjoint chargé de l'Intercommunalité
2° adjointe Chargée de L'Action Sociale et de la Solidarité
3° adjoint chargé de la Voirie, des Services Techniques et du Patrimoine
4° adjoint chargé de la Vie associative et de la Communication
5° adjointe chargée de l'Enfance et Jeunesse et de la Politique Educative
6° adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Cadre de Vie

Situation des projets de la ville de Roques sur le territoire

Réalisés	✓ Création d'une mairie annexe ✓ Réalisation de travaux de réhabilitation de l'accueil de la mairie ✓ Aménagement d'un espace de stationnement proche Mairie ✓ Formation aux techniques d'accueil physique et téléphonique ✓ Convention de partenariat avec des associations en vue de projets verts ✓ Rédaction d'une charte associative ✓ Création du Conseil Municipal des Jeunes ✓ Programme Jeunes Citoyens supporters (7-18 ans) ✓ Comité « Jeunes Adultes » ✓ Projet Educatif Territorial (PET pour les 3 à 25 ans) ✓ Commission jeune espace jeunesse ✓ Investissement habitat social
En cours	✓ Agenda type 21 local ✓ Développement des moyens de transport « propres » pour les services de la Mairie
En projet	✓ Acquisition d'un véhicule électrique pour le Service Environnement : Budget 2014

Forces	*Opportunités*
✓ Une organisation en place permettant de prendre en compte plusieurs critères de développement durable, avec un axe privilégié autour de l'environnement et le socio-culturel ✓ Une volonté d'élargissement des moyens en partage avec la communauté de communes Axe Sud au bénéfice des citoyens ✓ Une volonté de réunir les acteurs locaux dans les différents groupes de concertation ✓ Un accueil des services de la Mairie apprécié et connu des citoyens ✓ Une bonne parité hommes/femmes au niveau des postes de la direction et des adjoints	✓ La ville pourrait faire preuve d'exemplarité en lançant un projet environnemental en interne à la mairie, en y associant les agents ✓ L'agenda 21 et le bilan carbone doivent devenir des outils incitatifs pour aller vers de nouvelles pratiques ✓ Favoriser la prise de conscience solidaire afin d'éviter les comportements déviants sur le plan social, environnemental et économique

Axes d'amélioration	*Résultats*
✓ Transversalité et communication entre les services et les élus (qui pourraient restreindre les exigences de Gouvernance) ✓ Sensibilisation des agents sur les enjeux du développement durables en dehors de la partie environnementale ✓ Partage de la gestion de projets en s'appuyant davantage sur les agents et les chefs de services ✓ Partage des documents et des informations en internes (serveur et dossiers) ✓ Communication vis-à-vis des citoyens sur les actions menées sous le volet de développement durable sous ses 3 piliers (environnement, économique et social)	✓ Appropriation de la question de l'Agenda Type 21 par l'ensemble des acteurs de la commune (élus et agents) ✓ Participation active aux enjeux et actions de développement durable sur le territoire ✓ Elargissement de la vison du développement durable, vers les volets économique et social ✓ Diminution du risque de centralisation des dossiers et des projets ✓ Sauvegarde des travaux réalisés et des dossiers partagés ✓ Garantie d'une continuité des actions dans la durée

Une évolution administrative et de services au bénéfice des citoyens

L'intégration de la commune de Roques à la communauté de commune Axe Sud, a entraîné un transfert de certaines compétences jusque-là exercées par la commune.

La Communauté de Communes Axe Sud regroupe quatre communes au sud-ouest de la ville de Toulouse : Frouzins, Lamasquère, Roques sur Garonne et Seysses.

La commune de Roques sur Garonne a en commun, avec les 3 autres, une urbanisation maîtrisée qui a permis la préservation du cadre de vie de la population.

Dans les cœurs de ville, les activités commerçantes et artisanales sont largement représentées et confèrent à ces communes, vitalité et proximité.

L'objectif commun est la mise en commun de moyens humains et financiers pour le développement des services à la population dans une perspective à long terme.

Grâce à Axe Sud, des services aux citoyens et usagers élargis

Au-delà des services assurés par la commune, directement à ses habitants, la mutualisation avec Axe Sud permet d'élargir les services aux citoyens de la commune et notamment en ce qui concerne les trois piliers du développement durable : économique, socioculturel et environnemental à travers les services suivants:

- Le service restauration
- Le service de la petite enfance
- L'école de musique
- L'emploi
- Les déchets et la propreté
- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace

L'accueil des usagers par la commune

Les travaux conséquents de réhabilitation et de réaménagement de la mairie, engagés notamment suite à l'acquisition des annexes du château, ont permis :

- la création d'une Mairie Annexe,
- l'amélioration de l'accueil des usagers dans un espace clair et spacieux
- l'amélioration des conditions de travail des agents de l'accueil,
- l'amélioration de la communication interne (entre services) et externe (de l'accueil vers les usagers),
- l'amélioration de la confidentialité dans l'accueil des usagers, notamment en matière d'état civil, avec l'utilisation d'un bureau indépendant.

La Mairie Annexe accueille la salle du Conseil Municipal, le bureau de l'urbanisme, le bureau du coordonnateur Enfance et Jeunesse, une salle de réunion et une salle d'archive.

Le rez-de-chaussée de la mairie a été réaménagé pour permettre d'avoir un accueil plus spacieux avec 2 bureaux attenants, une police municipale, le CCAS et un bureau d'accueil pour le social.

Par ailleurs, une Formation aux techniques d'accueil physique et téléphonique a été réalisée.

Les bénéfices de cette formation se sont retrouvés dans l'accueil des usagers, par contre il subsiste de réelles difficultés de communication en interne.

Supports de communication

Les supports de communication permettant notamment aux associations de faire passer leurs informations, sont nombreux (« Roques Information », « Vivre ensemble », Site Internet mairie, Panneaux lumineux, Affichage panneau mairie).
Les règles d'utilisation de ces supports sont formalisées.

Engagements de la mairie au regard du développement durable sur le territoire

Depuis 2007, plusieurs actions s'inscrivent en ce sens, sans être rattachées à une démarche type Agenda 21

La commune manifeste une forte volonté de mettre en place un Système de Management Environnemental et de suivi des actions conduites dans le cadre de la Démarche de Développement Durable (D.D.D).

La Mairie a souhaité développer des moyens de transport « propres » pour ses services. Elle a ainsi fait l'acquisition de 2 vélos triporteurs. Leur utilisation n'est pas systématique, elle pourrait l'être pour les agents des Services Techniques et le transport du petit matériel. Le nombre de ces triporteurs semble insuffisant.
Par ailleurs, il est envisagé de faire l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service Environnement courant 2014.

L'impact escompté de ces actions est de réduire les émissions de CO_2, mais aussi que la démarche 'développement durable' engagée par la mairie soit visible par la population.

Des réunions régulières pour favoriser les échanges

Le Bureau Municipal a lieu chaque vendredi matin, regroupant les élus. Il constitue un élément essentiel du processus décisionnel. Des réunions préparatoires ont lieu pour préparer les conseils municipaux.

Les réunions préparatoires au conseil et le Conseil Municipal dans sa globalité se réunissent au moins une fois par trimestre.

Le Conseil Municipal des Jeunes participe également par ses réflexions et propositions aux affaires publiques.

Un système de prise de décision consensuel

C'est le Bureau Municipal, présidé par le Maire, qui prend les décisions de manière consensuelle sur le lancement et le suivi des grands chantiers induits du programme. En cas de non consensus, certaines décisions importantes pourraient être différées ou le Maire pourrait être amené à arbitrer, le cas échéant.

L'application des décisions repose de fait sur la relation entre les élus et le(s) service(s) concerné(s).

Toutefois, il semble qu'un manque de communication entre les élus et les services ne permette pas une gestion efficiente des projets.

Agenda Type 21 de la commune

Parmi les principaux chantiers du programme électoral, figure l'élaboration de l'Agenda type 21 de Roques sur Garonne. Le projet a démarré depuis le printemps 2013 et reste encore mal intégré par les différents services. La gestion historique de la politique de développement durable a jusqu'à présent été centralisé autour d'un chef de projet de développement durable, qui se charge de l'ensemble des actions et des formalisations. Les fiches et dossiers ne sont pas partagés entre les différents services.

Chaque service ne connaît pas encore bien son rôle dans le cadre de l'Agenda Type 21 de la commune ; il est important de rappeler qu'un tel projet se construit au fil du temps.

La transversalité est indispensable mais demande une coordination partant du plus haut niveau. L'élu en charge du dossier a bien l'aval du Maire et du Bureau Municipal mais l'animation au sein des services incombe à une seule personne, un chargé de mission du développement durable et de l'environnement.

Des agents se portent volontaires mais, leur rôle actif et leurs moyens dans la démarche manquent de définition.

Ils attentent de la démarche Agenda Type 21 engagée, une direction à suivre et une définition de leur rôle dans les projets.

La commune ne dispose pas d'un serveur partagé et centralisant l'ensemble des actions et des projets, ce qui ne facilite pas l'efficience de la communication et le suivi des dossiers en cours.

Le chantier « achats durables »

Un projet d'achats durables est mis en place par la direction générale des services qui privilégie les structures engagées dans une politique de développement durable.

Bien que la volonté soit présente, la mise en place d'une politique d'achats claire et partagée et de règles d'arbitrage entre les différents objectifs : économies, développement durable, qualité, maintien du tissu économique local…n'est pas formalisée.

L'évaluation de la politique communale

La ville dispose d'un système de mesure des politiques publiques :

Elle produit un bilan annuel d'activité des services qui intègre des indicateurs qualitatifs, quantitatifs et financiers mais qui n'intègre pas encore d'indicateurs permettant d'évaluer les actions de développement durable.

La communauté de commune Axe Sud en établit, également, un qui intègre les données mutualisées.

Au sein de la commune, il n'existe pas d'outil d'évaluation des actions d'améliorations et correctrices apportées.

Engagements de la mairie au regard du développement durable sur le territoire

Il existe une volonté politique forte de développement durable de la part des élus mais les engagements sont encore peu formalisés. Dans les directions : du côté des équipes fonctionnelles la prise de conscience est faite, du côté des opérationnels on espère les premières actions concrètes.

Ce qui est fait ailleurs

Modèles de villes durables

Un séminaire franco-allemand s'est tenu à Paris en janvier 2007 sur le thème de « la ville et des horizons chronologiques du développement durable », le PIDUD-CNRS (Programme *interdisciplinaire Développement urbain durable)* poursuit ses actions de valorisation en rassemblant des chercheurs espagnols, français et italiens sur la question des « modèles de villes durables : conception et mise en œuvre ».
Les communications et les débats permettront de décrypter les différents archétypes urbains, « ville compacte, diffuse, étalée, polynucléaire, linéaire… » et de les confronter aux réalités urbaines des différents pays, s'agissant des formes urbaines, des politiques d'aménagement ou environnementales suivies, des questions de mobilités et de transport, de la gestion des réseaux techniques…

Pistes d'actions

Face à la volonté de l'équipe politique et à la maturité des acteurs internes d'une part, et pour répondre au devoir d'exemplarité d'une collectivité en matière de Développement Durable d'autre part, il apparait que la mise en place d'actions significatives à court terme serait propice. Le document Agenda Type 21 est attendu, néanmoins une démarche concrète à court terme pourrait être lancée sur le périmètre interne de la mairie, notamment pour s'appuyer sur l'ensemble des forces vives de la commune dans le cadre d'une gestion collaborative durable des projets. Cette gestion collaborative devra être soutenue par la mise en place d'un partage des documents et informations (serveur, intranet, fichiers…).

Dans le domaine environnemental, la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) ou de campagne Displays® (Display® est une campagne européenne destinée à encourager les collectivités locales à afficher les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, cf. Fiche énergie) pourrait permettre de fédérer les agents autour d'un projet commun et transversal.

Enfin, la communication interne et externe de la commune sur ses différents projets en cours et également autour des projets réalisés, peut soutenir de la volonté de la commune d'être inscrite depuis longtemps dans une démarche Agenda Type 21, bien que les différents projets menés n'aient pas été identifiés en ce sens ; ils ont le mérite d'exister et pourraient être mieux mis en lumière et les actions valorisées auprès de l'ensemble des parties prenantes de la commune et du territoire.

1.2 Fiche diagnostic : Citoyenneté, vie locale et participative, Education, Solidarité et Intergénérationnel

Citoyenneté, vie locale et participative, Education, solidarité et intergénérationnel

Enjeux de développement durable

Citoyenneté et vie locale participative

L'un des principaux éléments indispensables à la réalisation du développement durable est la participation du public à la prise de décision.
Une collectivité s'engageant dans une démarche de développement durable doit donc se doter d'instances de démocratie participative, afin d'associer l'ensemble des acteurs à la définition, la mise en œuvre et l'animation de la vie locale, voire même être parties prenantes de la prise de décision.
Au-delà de lieux et de temps de débat spécifiques, l'intégration des enjeux du développement durable dans la vie locale peut également se faire au travers de la vie associative (rôle clé de soutien à la collectivité, relais auprès de la population qu'elle représente, expert dans ses domaines d'intervention et sur le territoire dans lequel elle s'insère), des manifestations festives, sportives et culturelles ; en somme, partout où le public se réunit, échange et partage.

Solidarité Une collectivité impliquée dans une démarche de développement durable assure l'accompagnement des groupes les plus défavorisés (femmes, enfants, jeunes), des minorités ethniques, des migrants et exclus, afin de lutter contre la pauvreté urbaine, en constante et alarmante augmentation dans le monde.
Cette volonté doit s'exprimer au travers de politiques et projets de quartiers permettant, simultanément la gestion rationnelle et durable de l'environnement, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois et de revenus, en investissant dans le capital humain.
Réinsérer durablement dans la ville les quartiers en difficulté vise à permettre une intégration urbaine des populations, facteur essentiel de cohésion sociale et de durabilité urbaine. Le développement durable porte donc ce souci permanent de voir partager équitablement, entre les habitants d'un territoire, les avantages offerts par celui-ci (accès aux ressources, à la sécurité, à la santé, à l'hygiène et la qualité de vie, à l'expression citoyenne, au sport et à la culture, à l'emploi, etc.).
La solidarité s'exprime prioritairement dans les quartiers les plus difficiles et à destination des populations les plus démunies, ici et ailleurs dans d'autres régions ou pays. La solidarité peut se décliner en projets de coopération décentralisée avec les pays du Sud et avoir comme objet plus général d'aider au développement de ces pays et ainsi d'impliquer chacun dans la construction d'une société mondiale plus équitable.

(Source : projet SNDD 2009)

Les objectifs actuels de la commune

Maintenir la vie participative et citoyenne à travers les associations

- ✓ Développer et conformer la vie associative et les équipements
- ✓ Soutenir la communication et l'engagement de la municipalité dans la durée

Promouvoir la solidarité sur la ville

- ✓ Gérer et animer un dispositif municipal d'actions sociales en direction des publics les plus en difficulté
- ✓ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes
- ✓ Réfléchir à la politique de développement d'actions intergénérationnelles
- ✓ Soutenir les familles sur toutes les questions de la vie quotidienne
- ✓ Favoriser l'accès aux droits pour tous, y compris au logement

Maintenir le soutien des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- ✓ Favoriser la réussite scolaire
- ✓ Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie du jeune
- ✓ Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif
- ✓ Permettre une meilleure connaissance de leur environnement « vie familial, vie scolaire-vie sportive et culturelle ».

Contexte de Roques sur Garonne

Des infrastructures d'accueil et des réseaux importants

Conseil des Jeunes
- 16 jeunes élus âgés de 9 à 12 ans

Différentes commissions au sein de la commune
- Action sociale et solidarité (7 membres)
- Vie associative (10 membres)
- Communication (11 membres)
- Enfance, jeunesse et politique éducative (8 membres)

Axe Sud
Un atout pour la commune autour de la solidarité

Structures liées à l'action sociale et à la solidarité:
- 1 CCAS
- Un Foyer des Aînés
- 1 service pour les demandes de logement
- Service emploi grâce à l'appui d'Axe Sud

Une offre éducative
1 Ecole élémentaire et 1 école maternelle

1 crèche Intercommunale
1 crèche d'entreprises
1 Relais d'Assistantes Maternelles

Offre périscolaire

1 Espace jeunesse
2 ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) : Maternelle et Elémentaire
1 AL (Accueil de Loisirs)
1 PIJ

Un réseau associatif

32 associations environ reconnues par la ville

Quelques chiffres :

Population des Sénior retraités

En 2010, 13,5% de la population roquoise avait 65 ans ou plus (source INSEE – RP2010 exploitations principales). Cette population est en tendance à la hausse. En 2013, il semble qu'elle atteindrait entre 25% et 30%.

Aides financières et alimentaires

	2010	2011	2012
NOMBRE DE DEMANDES	25	29	23
ACCORDEES	14	24	18
REJETEES	11	5	4

Le nombre d'expulsions est en diminution, de 15 en 2010, il est passé à 5 en 2012.

Logements sociaux

Le Parc de logements sociaux représente 129 logements sur la commune de Roques sur Garonne.

	2009/2010	2011	2012
Nombre de demandes reçues en mairie	46	51	35
Nombre de personnes ou foyers relogés	18	14	56
Nombre de demandeurs restant à reloger	28	65	44

La commune de Roques sur Garonne continue son plan d'investissement dans le cadre du logement social.

Situation des projets de la ville de Roques sur Garonne sur le territoire

Réalisés	✓ Politique Educative Locale ✓ Guide Enfance Jeunesse (édition 2012) ✓ Diagnostic « Enfance et jeunesse » ✓ Création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ✓ Service de maintien à domicile avec le SIAS Escaliu ✓ Service Navette pour faciliter le déplacement des aînés ✓ Projet Séniors en vacances en 2012 ✓ Réhabilitation de « la Conciergerie » en logement d'urgence ✓ Ateliers Mémoire, Equilibre, Informatique, à destination des aînés ✓ Distribution des produits alimentaires aux familles et personnes fragilisées ✓ Partenariat avec Pôle emploi, relais emploi de la communauté de communes Axe Sud ✓ Partenariat avec le public en insertion sur certains évènements ✓ Création d'une épicerie sociale & solidaire en partenariat avec l'association « Vert Soleil » ✓ Mise en place d'une veille éducative
En cours	✓ Création de logements sociaux supplémentaires ✓ Résidence Intergénérationnelle ✓ Voyage seniors (30 seniors) à LABREOLE ✓ Veille éducative à développer
En projet	✓ Actions entre le 3ème âge et les jeunes dans le cadre du développement intergénérationnel ✓ Analyse des besoins sociaux

Forces

- ✓ Une infrastructure importante grâce à des services mutualisés au sein de la communauté de communes Axe Sud
- ✓ Des partenariats associatifs et à travers Axe Sud actifs pour lutter contre l'exclusion, le chômage, l'isolement des personnes âgées, bien réparties sur le territoire
- ✓ Des commissions et un CMJ force de proposition
- ✓ Une politique de la jeunesse et un projet éducatif local renforcés
- ✓ Un taux d'équipements important facilitant la participation des citoyens
- ✓ De nombreuses actions et partenariats associatifs au profit d'une dynamique locale d'activités sociales, sportives et culturelles

Opportunités

- ✓ Actions transversales :
  - ✓ mettre du lien entre les projets sociaux et la vie locale
  - ✓ mettre du lien entre les générations jeunes et retraités, et également entre les jeunes familles et ces derniers
  - ✓ mettre du lien entre l'économie-emploi et la vie sociale de la commune

Axes d'amélioration

- ✓ Prise en compte d'un public plus large que la jeunesse et les personnes âgées, notamment celui des jeunes familles dans les actions de la mairie (Roques est considérée comme une « ville dortoir »)
- ✓ Mise en place de coopération directe entre les entreprises des 2 rives en soutien de la vie sociale et de la solidarité
- ✓ Développer la communication autour des actions réalisées
- ✓ Mettre en place des forums de la citoyenneté pour favoriser la concertation et les liens

Résultats

- ✓ Echanges, partage d'expériences et histoire de la commune de Roques sur Garonne,
- ✓ Développement de la solidarité et de l'action intergénérationnelle
- ✓ Aide à la construction d'une commune plus citoyenne et solidaire de développement durable,
- ✓ Elargissement de la solidarité et les actions communales vers l'ensemble du public y compris celui des familles actives.

Organisation de la citoyenneté, de la vie locale et participative

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Il est composé de 16 jeunes âgés de 9 à 12 ans fréquentant l'Ecole élémentaire et le collège.

Il a pour objectif de réfléchir et d'agir sur la place des jeunes dans la Commune.

Quatre « idées-forces » participent à son fonctionnement

- la parité, autant de filles que de garçons ;
- la représentativité : les conseillers ont des lieux matérialisés dans les établissements scolaires et/ou dans les accueils de loisirs pour être au contact de leurs électeurs ;
- la proximité, les conseillers agissent sur leur territoire de vie ;
- l'apprentissage de la vie démocratique ; en élaborant des projets concertés en cohérence avec la demande des électeurs et en recevant des informations sur l'organisation institutionnelle au niveau européen, national, régional et local.

Il n'y a pas de communication sur les actions proposées et engagées par le CMJ.

Une vie associative importante au sein de la commune

Il existe un nombre d'associations très importants sur la commune de Roques sur Garonne, subventionnées ou non par la ville.

On peut observer, toutefois, un faible taux d'associations dans le domaine de la citoyenneté, de l'insertion et de la solidarité, comparé au domaine culturel et sportif.

32 associations différentes permettent à la commune de soutenir les activités pour les citoyens. Elles s'articulent autour de 3 pôles :

- Associations culture et loisirs (12)
- Associations sport et loisirs (13)
- Associations diverses regroupant notamment la solidarité et le 3ème âge (7)

Une Charte des Associations

La Mairie a mis en place une charte régissant les relations entre la commune et les associations.

On y retrouve notamment l'implication de la municipalité qui s'engage, dans cette charte, à organiser une fois par an une « Rencontre des associations » où peuvent être abordés divers thèmes relatifs à la vie associative locale. Ces rencontres annuelles n'empêchent pas l'organisation de réunions thématiques (culture, sport, loisirs) sur des sujets qui vont concerner plus particulièrement certaines associations.

Un « Flash associatif mensuel » est disponible sur le site internet de la Mairie. Les associations disposent ainsi d'un moyen de communication auprès de la population pour faire passer leurs informations.

Programme Jeunes Citoyens Supporters

Ce programme propose, pour les 7-18 ans, des activités pédagogiques qui visent à :

- sensibiliser à la citoyenneté et au civisme,
- favoriser les mixités (sociale, de genre, voire géographique),
- développer la créativité,
- accroître la culture sportive (du foot et du sport en général)

Ce programme se fait en partenariat avec le Toulouse Football Club (depuis 10 ans).

Enfance et jeunesse :

La Politique Educative Locale de la commune de Roques sur Garonne s'exprime dans différents champs d'interventions (loisirs, sportifs culturels, social, citoyenneté, insertion....) et intervient tant dans le cadre d'actions concrètes que sur les infrastructures.
Elle s'inscrit dans le cadre du schéma éducatif local au sein de la commune.

- Accueil périscolaire pour les 3 -11 ans (anciennement CLAE et Centre de loisirs)
- Accueil périscolaire pour les 12-17 ans : l'Espace Jeunesse depuis 2003
- Pôle Jeunes adultes pour les jeunes de 18 à 25 ans depuis février 2008
- Point Information Jeunesse depuis 2004
- Un tissu associatif développé dans le domaine sportif et culturel
- Des infrastructures municipales de qualité (Centre Culturel du Moulin, Réserve naturelle du lac Lamartine, équipements sportifs...).

Le projet éducatif local permet de soutenir l'enfant dans son éducation et des modes d'apprentissage.
Et de placer l'enfant et le jeune, de manière plus globale, au centre des actions citoyennes par leur participation.

Petite enfance

Le service petite enfance est centralisé et mutualisé dans le cadre de la communauté de commune Axe Sud.

Il informe et oriente au quotidien les familles de la communauté de communes à la recherche d'un accueil permanent ou temporaire pour leur enfant.

Ce service comprend :

- Une direction qui coordonne les structures
- Trois multi-accueils dont une est située sur la commune Roques sur Garonne
- 1 halte-garderie
- 4 Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- 58 professionnels qualifiés travaillent auprès des enfants (infirmière puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puéricultrice, CAP petite enfance, agent d'entretien)
- 150 assistantes maternelles agréées sur le territoire de la communauté de commune dont 122 en activité.

Un partenariat avec la crèche entreprise « bébé biz » à Roques sur Garonne, via Axe Sud, permet 20 places réservées pour les enfants des quatre communes de la communauté.

Ecoles :

La commune de Roques sur Garonne dispose d'une école pour l'enseignement primaire autour du groupe scolaire Yvette Raynaud.

Restauration des enfants

Depuis septembre 2007, les repas des enfants des écoles de Roques sur Garonne sont préparés par la Cuisine Centrale mise en commun avec les 3 autres communes d'Axe Sud.
Ils sont livrés dans les restaurants scolaires des écoles maternelles, élémentaires et dans les crèches de la Communauté de Communes Axe Sud.
Près de 700 m^2 ont été construits pour préparer les 250 000 repas servis tous les ans en répondant aux dernières normes d'hygiène, de sécurité et de qualité requises pour l'élaboration des repas de vos enfants, en relation avec tous les services compétents : service vétérinaire, laboratoire de contrôle, …

Les menus sont élaborés les menus en collaboration avec une nutritionniste et en respectant 3 principes : la variété, le plaisir du goût et l'équilibre alimentaire.

Enseignement secondaire :

La commune de Roques sur Garonne dispose d'un partenariat pour l'enseignement secondaire. Celui s'articule autour :

- Du collège de Villeneuve Tolosane
- Du Lycée Henri Matisse à Cugnaux

Organisation de la solidarité et de l'intergénérationnel

On constate peu d'exclusion sur la commune de Roques sur Garonne, grâce notamment à un maillage partenarial très important (Associations, communauté de commune Axe Sud...). La ville de Roques sur Garonne, pour sa part, s'appuie sur la mise en place différentes services portées par la communauté de commune Axe Sud pour élargir son soutien autour de la question de solidarité, au-delà du CCAS communal interne à la ville de Roques sur Garonne.

Il existe cependant une population marginalisée dont le suivi se fait au travers du CCAS. On peut penser que les phénomènes d'exclusion vont aller en croissant, ceci étant dû au contexte économique global national et des demandes de logements sociales et des aides financières plus importantes au sein du CCAS de la ville.

La population des retraités est en croissance. Le plan du vieillissement de la population n'est pas pris en compte, dans le cadre de la gestion de la dépendance (relogement), en dehors du maintien à domicile.

Organisation de la solidarité

Le CCAS

Le CCAS engage un certain nombre d'actions en faveur des plus démunis.

Les actions principalement engagées sont :

- Aides financières et alimentaires (mise en place de « Restos été », distribution de bons alimentaires, fourniture de pain, produits hygiène bébés et couches adultes avec la participation des Restos du cœur de Portet sur Garonne).

- **Le Service Navette :**
  Ce service fonctionne depuis 2009, il a été créé pour permettre aux personnes âgées, sans moyens de locomotion, de se rendre le mardi matin au marché de Muret et le jeudi matin au centre commercial.

  Depuis 2011, les aînés sont conduits tous les mardis après-midi et vendredis après-midi, à diverses activités organisées sur la commune par le club « bon accueil ».

  Le nombre d'inscrits s'élève à 35 personnes.

- **Logement d'urgence**

  Un appartement appartenant à la mairie « La Conciergerie », transformé en logement d'accueil temporaire est mis à disposition du CCAS pour y accueillir en urgence un ou des résidents, pour une durée de 1 mois renouvelable jusqu'à 6 mois.

- **Séniors en vacances**

  En 2012, 9 séniors de Roques sont partis 5 jours et 4 nuits dans le Périgord Nord.
  Ce programme a été mis en place en partenariat avec l'ANCV.

  En 2013, l'action était prévue mais n'a pas été réalisée (11 seniors dans les Landes 8 Jours, 7 Nuits).

Le S.I.A.S Escaliu : En soutien de la commune, le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale propose 4 services :

- **Aide à domicile :** le SIAS Escaliu apporte un soutien et un accompagnement dans les tâches courantes, dans un esprit de convivialité et d'échanges : entretien des pièces à vivre, aide à la préparation et à la prise des repas, aide à la réalisation des courses, aide à l'habillage, présence humaine.
- **Petit dépannage :** ce service aide à garder un habitat sécurisé et un jardin agréable en réalisant des petits travaux de bricolage et de jardinage.
- **Portage de repas :** 7/7 jours le service achemine des repas équilibrés, basés sur le goût et la santé, en respectant les différents régimes alimentaires des bénéficiaires.
- **Aide à la Mobilité :** à titre expérimental, le SIAS Escaliu a lancé un nouveau service d'Aide à la Mobilité destiné à accompagner l'usager dans ses rendez-vous médicaux, dans un rayon de 20 km autour de son domicile.

Un Service de Téléassistance existe. Un récepteur téléphonique est relié en permanence (7j/7 – 24h/24) à une centrale d'écoute, de compétence Conseil Général (31).

Projet d'Analyse des Besoins Sociaux

Dans le cadre du soutien des projets sociaux de la commune de Roques sur Garonne, la municipalité prévoir de faire une analyse des besoins sociaux de la Commune.

L'UNCCAS et le COMPAS ont décidé de mettre en œuvre un outil interactif destiné à fournir aux CCAS quelques éléments clés d'aide à la compréhension de la réalité sociale de leur territoire (indicateurs sociodémographiques). La commune pense y recourir.

Foyer des aînés

L'association « Bon Accueil », club du 3 âge de la commune, propose de nombreuses activités pour les aînés : lotos, sorties, thés dansants, repas dansants…

L'association héberge depuis 2009 une section « gym sénior », et depuis 2011 une section « marche active ».

Loto Intergénérationnel

Un Loto Intergénérationnel réunissant 50 personnes âgées et 30 enfants a été organisé pour permettre un rapprochement de ces deux générations différentes à l'initiative de l'espace jeunesse.

La commune affiche une volonté d'étudier les différents rapprochements intergénérationnels au sein de sa commune, et de mettre en place différentes actions.

Ce qui est fait ailleurs

- ✓ Au niveau de plusieurs communes : Organisation d'assises locales de la citoyenneté tous les deux ans, coconstruites avec les associations, conseils de quartier, syndicats, habitants. Elles sont l'occasion d'une évaluation et d'un bilan critique de l'action du Conseil Municipal et des pratiques nouvelles développées avec tous les acteurs de la vie locale.

- ✓ « La Semaine Nationale des Retraités et Personnes Âgées » permet à certaines communes d'organiser une manifestation annuelle nationale qui vise à initier des projets à l'intention des retraités et personnes âgées. Le CCAS de la Mairie de Vourles organise des conférences sur un thème précis touchant plus particulièrement les personnes âgées à travers « la semaine bleue ».

- ✓ En partenariat avec le Conseil des Ainés et les Associations de personnes âgées de la commune, la municipalité de Chaponost œuvre pour établir un lien intergénérationnel durable grâce à l'organisation d'activités réunissant enfants, jeunes et personnes âgées de la commune. Les crèches, le CCAS, le Centre Social, la MJC, les écoles, le CME s'impliquent dans cette action autour de thèmes tels que :
  - La visite du père noël dans les écoles,
  - Les séniors à la crèche,
  - Raconte-moi Chaponost
  - L'histoire de notre pays et de la citoyenneté
  - Les sorties pédagogiques, artistiques et les projets d'actions éducatives
  - La découverte de la cuisine et du jardinage
  - La musique ensemble
  - La semaine bleue
- ✓ Intégration d'un temps de services rendus aux collectivités dans les cursus d'étude (Allemagne)

Pistes d'actions

- ✓ Mettre en place une politique communale pour l'intergénérationnel, y compris entre le public du 3ème âge dépendant ou pas et les jeunes familles
- ✓ Développer les actions vers le public des familles actives pour sortir de « la ville dortoir »
- ✓ Echanges, partage d'expériences et histoire de la commune de Roques sur Garonne, ouverture aux autres, l'action intergénérationnelle aide à construire une commune plus citoyenne et solidaire de développement durable
- ✓ Mettre en place des partenariats autour de l'emploi avec les entreprises, directement
- ✓ Mettre en place des partenariats pour l'insertion (jeunes et moins jeunes)
- ✓ L'intégration régulière d'un temps de services rendus à la collectivité par les écoliers, réalisé dans le cadre d'un projet d'établissement
- ✓ Développer les initiatives de solidarité entre les deux « rives » : entreprises roquoises côté centre commerciale et centre-ville de Roques sur Garonne et les associations.

1.3 Fiche diagnostic : Aménagement et urbanisme

Aménagement et urbanisme

Enjeux de développement durable

La ville "durable" est souvent décrite comme une ville "compacte", qui limite son étalement spatial, et fonctionnelle (bonne répartition géographique des différentes fonctions : habitat, emploi, services, commerces, transport…). Ces principes permettent de limiter les déplacements, d'enrayer l'accroissement des consommations énergétiques et l'extension des réseaux (d'assainissement, de transport, d'approvisionnement en eau, en électricité, etc.).
Les orientations européennes et nationales vont également dans ce sens.
On peut pratiquer une « dé mobilité », grâce à une autre distribution de l'habitat et de l'activité économique. Développer un urbanisme qui favorise les mobilités douces. Un éco-quartier ne suffit pas c'est la ville ancienne qui doit être reconsidérée.

Nous devons considérer l'urbanisme comme un « bien commun ». Pour mener à bien un projet de ville durable, la collectivité doit avoir la capacité à s'engager dans une politique transversale, afin de décloisonner l'action publique.

Les parcs d'activités sont l'un des principaux moteurs pour le développement d'un territoire. L'aménagement de ces zones doit répondre au mieux aux besoins des entreprises, autant pour les fixer durablement sur le territoire, que pour les attirer lors de leur recherche d'un site d'implantation. Elles doivent également être porteuses d'une qualité environnementale afin de répondre aux objectifs généraux du développement durable et aux objectifs spécifiques des entreprises qui sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans des démarches de développement durable (management environnemental notamment norme ISO 14001, Agenda 21 d'entreprise, etc.).

Les objectifs actuels

- ✓ Accompagner les mutations sur le site des gravières afin d'améliorer le cadre de vie et valoriser les espaces naturels,
- ✓ Permettre l'accueil économique en maîtrisant son développement et une bonne intégration urbaine,
- ✓ S'assurer de règles d'urbanisme cohérentes pour le traitement qualitatif des entrées de ville,
- ✓ Maîtriser les extensions urbaines avec un objectif de diversité des fonctions et de mixité de l'habitat,
- ✓ Mettre en place une politique de déplacement sur le secteur économique et développer les modes doux de déplacement (pistes cyclables, sentiers pédestres),
- ✓ Conforter le centre ville comme lieu de vie identitaire par un traitement des espaces publics et le renforcement des lieux d'accueil pour la population,
- ✓ Créer et renforcer les nouveaux lieux d'habitat (urbanisation La Côme, chemin de Lagrange).
- ✓ Exiger 25% de logements sociaux sur le territoire

Contexte de Roques sur Garonne

« Une cohabitation harmonieuse entre les lieux de vie et les zones de développement »

La commune de Roques sur Garonne est structurée autour de quatre éléments principaux :

- La Pyrénéenne (A64)
- La D817
- la voie ferrée SNCF Toulouse-Tarbes
- La Garonne

Espaces verts

Le parc Lamartine, réserve naturelle, permet de découvrir la faune et la flore aquatiques sur plus de 40 hectares (48h)
Les Ramiers
De nombreux lacs dans la zone des anciennes gravières (Règuelongue, Fraixinet, Lamartine…)
Des espaces protégés (Natura 2000, ZNIEFF)

Chiffres Clés : 2010

Environ 420 entreprises et commerces sur le territoire (recensement Communauté de Communes Axe Sud)

Roques sur Garonne, une ville peu dynamique

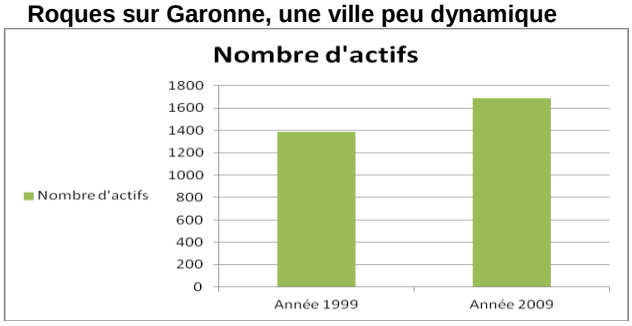

Plan de la ville de Roques sur Garonne

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU
Les zones et les secteurs

Limite de zone et de secteur

EBC Espace boisé classé à conserver ou à créer

Eléments de paysage à proteger au titre de l'article L-123.1.7 du code de l'urbanisme

★ Bati de caractère et petit patrimoine

Secteur à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre écologique

Allée plantée à proteger

ZONE INONDABLE

Plan de Protection des Risques inondation de la Garonne

Les autres indications

Emplacement réservé pour ouvrage public installation d'intérêt général ou espace vert

Emplacement réservé pour voie publique à élargir

Périmètre des voies classées bruyantes par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2000

Réserve Naturelle Volontaire de Lamartine

Protection des monuments historiques (servitude AC1)

Périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine (Servitude AS1)

Voie et piste cyclable nouvelles (tracé de principe)

Situation des projets de la ville de Roques sur Garonne sur le territoire

Réalisés	✓ Adoption du Plan Local de l'Habitat (PLH) ✓ Plan Local d'Urbanisme (PLU) ✓ Etude d'urbanisation et d'effacement des réseaux ✓ Elaboration d'un Plan communal de Sauvegarde ✓ Elaboration d'un Plan de Protection du Risque Inondation ✓ Intégration dans le réseau Natura 2000 de la zone des lacs ✓ Protection de la zone des lacs comme ZNIEFF, réserve naturelle ✓ Etude d'un projet de valorisation de la plaine des Lacs ✓ Développement du parc de logements sociaux ✓ Diagnostics d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public ✓ Réhabilitation du gymnase ✓ Réhabilitation de la mairie et de la mairie annexe ✓ Création d'un City Stade ✓ Construction d'un cours de tennis couvert ✓ Ouverture agence postale communale ✓ Agrandissement de la Maison de la Nature ✓ Aménagements de l'accueil du Moulin
En cours	✓ Création de trames vertes ✓ Promotion de la diversité de l'occupation du territoire ✓ Résorption des friches industrielles ✓ Augmentation des surfaces constructibles ✓ Construction d'une salle de danse ✓ Création d'une résidence intergénérationnelle (120 logements) ✓ Révision du PLU afin d'intégrer l'autorisation des constructions écologiques (juillet 2012) et l'obligation de créer des logements sociaux à partir d'une SHON de 500 m2 ✓ Construction d'une aire de jeux au Ramier ✓ Création d'un skate parc ✓ Démolition de l'ancien dépôt des Services Techniques
En projet	✓ Réhabilitation des bâtiments communaux (SDF, gymnase, vestiaires foot&rugby, Presbytère)

Forces

- ✓ Un véritable centre ville avec un marché, une poste, des commerces de proximité : un bar- restaurant, un tabac, presse, un boulanger, un boucher et une urbanisation préservée
- ✓ Le centre-ville bénéfice d'un bâti remarquable en berge de Garonne
- ✓ Le caractère villageois encore préservé
- ✓ L'homogénéité de l'habitat du centre, la qualité du patrimoine architectural et historique (église, château, maisons de caractère) et de l'environnement (places, parcs, …) constitue un lieu à forte valeur collective pour les habitants de Roques.
- ✓ Un développement urbain maîtrisé et de qualité
- ✓ Différents espaces publics et équipements dont il est doté.
- ✓ L'eau est une composante essentielle du territoire communal (Garonne, Lacs)
- ✓ Mise en valeur du potentiel de la plaine des lacs
- ✓ La rénovation des bâtiments (Mairie, annexes de la mairie) afin de préserver les monuments et d'y intégrer de l'innovation
- ✓ 92% de résidences principales
- ✓ Bonne application du droit des sols
- ✓ Un potentiel foncier encore accessible
- ✓ Embellissement de la ville par son fleurissement
- ✓ Proximité d'une grande ville : Toulouse
- ✓ L'âme du village conservée
- ✓ Des espaces verts entretenus

Opportunités

- ✓ Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Toulouse (mars-avril 2012), qui conditionne l'ouverture de nouvelles zones de transport avec les collectivités (contrat d'axes avec de nouvelles gares).
- ✓ Créer un contrat d'axe afin de concevoir des zones à urbaniser et permettre une meilleure accessibilité en transport.
- ✓ La requalification de nouvelles zones commerciales ; renouvellement urbain sur le plan commercial, des voiries et des cheminements doux pour permettre le développement de 20% supplémentaires d'activités économiques (actuellement 77 ha qui est son plafond)
- ✓ Réalisation du PLU intercommunal
- ✓ La création de logements sociaux permettra le logement d'une population plus homogène sur le territoire et de ne plus payer les pénalités dût au déficit en logements sociaux

Axes d'amélioration

- ✓ Présence de prescriptions de développement durable dans les cahiers des charges des chantiers commandités par la mairie
- ✓ Permettre la desserte des zones d'activités par les transports en commun et créer des liens entre les différentes zones notamment cyclables
- ✓ Améliorer la lisibilité des liens entre les différentes entités (gravières, secteurs commerces/activités, secteur habitat)
- ✓ Améliorer l'identité de la commune encore peu valorisée (entrées de ville, gravières).
- ✓ Agrandir ou développer les infrastructures existantes
- ✓ Améliorer l'animation commerçante du village
- ✓ Développer le marché et communiquer sur sa présence
- ✓ Développer le cœur du village
- ✓ Mettre en place des aires de jeux dans le village
- ✓ Optimiser la bonne gestion de l'espace communal global avec des projets intelligents
- ✓ Développer et faciliter les idées et initiatives pour aménagement du territoire
- ✓ Améliorer l'image de la commune avec les entretiens des ronds-points en tant que vitrine des commerces
- ✓ Permettre la présence de toitures végétalisées et de panneaux photovoltaïques
- ✓ Plafond d'activités économiques atteint avec 77 ha
- ✓ Mettre en place une politique formalisée en matière de signalétique
- ✓ Améliorer l'entretien des voiries (chemin Lagrange, chemin Castelet, route d'Espagne (Roques village), des fossés, des éclairages dans la partie Ouest de Roques
- ✓ Augmenter le nombre de commerces de proximité
- ✓ Aménager des réseaux piétonniers le long des routes communales hors du vieux village
- ✓ Améliorer les services du centre de Roques
- ✓ Maintenir le village à taille humaine
- ✓ Bien gérer les modalités de développement de la commune

Résultats

- ✓ Des règles d'urbanisme permettant la mise en place de prescriptions de développement durable
- ✓ Un accueil économique tout en maîtrisant son développement et une bonne intégration urbaine,
- ✓ La mixité de l'habitat
- ✓ Des déplacements facilités sur la commune
- ✓ Un centre ville attractif
- ✓ Renforcement de l'offre de services pour les aînés
- ✓ Présence de 25% de logements sociaux sur le territoire
- ✓ Rééquilibrer la répartition des commerces entre le centre commercial et les commerces de proximité

Une occupation du territoire conditionnée

L'occupation du territoire de la commune est conditionnée à la fois par son passé économique tourné vers l'extraction de granulats, activité qui a profondément marqué le paysage, et par des infrastructures de transports- l'Autoroute A64, la voie ferrée SNCF Toulouse-Tarbes et la D817 coupant Roques en trois entités bien distinctes :

- A l'Ouest, le site des anciennes gravières, où s'est développé de l'habitat diffus sous forme de hameaux, occupe plus de 50 % du territoire. L'activité d'extraction de granulats a profondément marqué l'environnement de Roques, davantage encore que celui des communes voisines (Villeneuve, Frouzins, …). Une multitude de lacs couvre ce secteur encore peu valorisé mais qui possède un grand potentiel écologique et socioludique.

- Entre l'autoroute et la nationale, les zones accueillant grandes surfaces commerciales et activités représentent un pôle d'emplois important et génèrent une forte circulation automobile. Elles marquent fortement l'identité de la commune mais leurs abords sont parfois traités d'une façon peu qualitative. Ce secteur accueille encore au Sud quelques terres agricoles.

- De la nationale à la Garonne se sont développés les secteurs résidentiels, principalement composés d'habitat individuel, autour du centre ancien. Le noyau villageois, tourné vers la Garonne, bénéficie d'un bâti remarquable trop souvent méconnu.

Pendant de nombreuses années, la commune de Roques sur Garonne n'a pas réellement privilégié de stratégie d'urbanisme et d'aménagement particulier.

Aujourd'hui, le développement de Roques sur Garonne s'inscrit dans une dynamique de croissance démographique mesurée, privilégiant un développement urbain maîtrisé et de qualité, et favorisant le maintien de l'attractivité du centre-ville. La prise en compte de cette exigence conduit en conséquence la commune à privilégier, à court terme, son extension urbaine en prise directe avec le village, entre la RN117 et la Garonne au sud du quartier des Vergers Sud et sur les secteurs de La Côme et Paule Sud.

Le site des anciennes gravières

L'exploitation des gravières dans la région toulousaine, jusque dans les années 1980, a laissé place à de nombreux lacs, qui posent de multiples problèmes d'ordre écologique et des difficultés d'aménagement. Ces lacs n'ont jamais été intégrés dans le schéma urbain.
La commune a gardé les marques dans toute sa partie Ouest de l'industrie d'extraction de granulats qui a bouleversé d'une manière irréversible le paysage et les écosystèmes en place sur ce territoire. Ces gravières que ne sont plus aujourd'hui exploitées ont été comblées pour partie tandis que d'autres sont encore en eau.
Cependant, la commune de Roques, consciente de l'enjeu de ces lacs comme terrains de loisirs pour les pêcheurs et les riverains a engagé des diagnostics les concernant afin de les valoriser, notamment le lac de Lamartine & Fraixinet (Fédération de la Pêche de Haute-Garonne), Règuelongue (ENSAT).
Cette partie importante du territoire de Roques sur Garonne (plus de 50% de la superficie du territoire communal) représente, non seulement un enjeu environnemental par la présence des gravières mais aussi un enjeu de développement urbain. Afin de conserver la valeur de cet espace sensible, la commune souhaite donc afficher une conservation des « hameaux de gravières » et d'assurer un développement mesuré et maîtrisé des lieux d'habitation existant sur ce site en évitant au maximum le mitage des lieux d'habitation propice au dysfonctionnement urbain.

En ce sens, la commune de Roques sur Garonne répond également aux enjeux du SCOT qui consistent à maîtriser l'urbanisation en faisant fructifier le capital naturel et agricole, bien commun du territoire.

Les zones d'activités

Le tissu économique de Roques sur Garonne est aujourd'hui concentré sur deux secteurs bien identifiés de la commune. Au Nord de la commune, on trouve le secteur commercial de Leclerc et d'Ikea et au Sud un tissu d'entreprises ayant une vocation essentiellement artisanale dans le prolongement des zones d'activités de Muret.

Dans ce contexte, Roques souhaite inscrire son développement dans la maîtrise des espaces dédiés à l'accueil d'activités économiques en permettant un développement limité, au Nord sur le site des Carreaux par l'accueil d'activités de services, de loisirs et sur le site de Paule sud par l'accueil de commerces.

Au sud, la commune envisage de maintenir pour le long terme un potentiel de développement économique à vocation artisanale et de services, sur le site de Bonnafous et Cujalas. Ces secteurs ne seraient ouverts à l'urbanisation que dans le cadre d'un schéma d'aménagement d'ensemble. Le développement de ces nouveaux secteurs s'effectuera de manière progressive sur le long terme.

Un centre à dynamiser

Le caractère villageois encore préservé de Roques tient en grande partie au maintien et à la valorisation du noyau villageois, qui, par l'homogénéité de son habitat, la qualité de son patrimoine architectural et historique (église, château, maisons de caractère) et de son environnement (places, parcs, …) constitue un lieu à forte valeur collective pour les habitants de Roques.

Bâti à proximité des bords de Garonne, le noyau villageois ancien constitue véritablement le cœur de Roques sur Garonne. Cet espace est le lieu de vie porteur de mixité urbaine, et présente une valeur patrimoniale remarquable, grâce à la qualité de ses aménagements et de son bâti.

Bien que possédant quelques commerces de proximité, les citoyens souhaitent une augmentation de ces derniers ainsi que la création d'une agence postale (projet en cours de réalisation).

Urbanisation à venir

La commune de Roques n'a pas, de part son activité économique et le manque de terrains destinés à l'habitat, une vocation de densification.

Cependant, elle s'engage dans la construction de logements sociaux au maximum de ses possibilités, afin de répondre aux demandes croissantes de logement de ce type sur son territoire.

Dans le cadre de l'intercommunalité, la municipalité a adopté un Plan Local de l'habitat sur lequel est fixé ses objectifs annuels en terme de construction de logement sociaux, afin notamment de répondre à loi SRU.

Le développement de logements sociaux sur la commune a permis de satisfaire de nombreuses demandes sur le territoire, et notamment de Roquois. Cependant, la commune de Roques ne pourra jamais, en raison des caractéristiques de son territoire, se mettre en conformité avec la loi.

Ce qui est fait ailleurs

Quartier Vauban à Fribourg

Ce quartier a pour particularité de développer des principes écologiques forts (vie sans voiture, habitat sain, énergies renouvelables, transports doux) et de les mêler à des concepts sociaux spécifiques (participation citoyenne et mixité sociale).
La participation citoyenne prévue pour le quartier Vauban a dépassé les simples concertations imposées par les règlementations actuelles. Fribourg a organisé une participation citoyenne élargie, qui a été constante pendant cinq années, depuis le concours d'idées jusqu'à l'élaboration du projet et le début des travaux.
Au niveau de ses finalités écologiques, le quartier Vauban va au-delà des objectifs actuels. Il sert de **laboratoire du développement durable**. Outre le photovoltaïque (PV), Fribourg y développe un grand nombre de concepts écologiques, avec l'aide des futurs habitants et investisseurs (système de tranchées filtrantes pour traiter les eaux pluviales, toilettes des écoles fonctionnant à l'eau de pluie, biotope préexistant maintenu, de nombreux arbres âgés de près de soixante ans sont intégrés dans le projet, emploi de matériaux sains encouragé; place de l'automobile réduite et transports « doux » développés; courtes distances privilégiées, quartier ventilé par de nombreux espaces ouverts (parcs, rues)).

L'éco-quartier exemplaire de Hanovre-Kronsberg.

C'est une opération exemplaire de développement urbain durable menée dans le quartier de Kronsberg à Hanovre. Ce quartier a été construit en recourant aux techniques les plus modernes en matière de construction et d'habitat écologiques, dans l'esprit de l'Agenda 21. Les objectifs écologiques ont été une priorité dans l'aménagement et la construction du quartier; un urbanisme de forte densité pour une faible emprise spatiale, des transports respectueux de l'environnement, des espaces non construits de qualité et une certaine proximité de l'habitat et de l'emploi ont systématiquement été recherchés. Il a été décidé politiquement d'impliquer plus de quarante promoteurs afin de diversifier les concepts architecturaux possibles. Les différents projets ont évolué en concertation avec la Municipalité ; cette procédure de co-planification' a été dirigée par un service spécialisé au sein du département d'urbanisme de la Ville, et l'administration municipale a été elle-même aidée par un comité consultatif d'urbanisme.

Les recommandations essentielles incluaient la flexibilité de l'utilisation des appartements au gré des besoins et des désirs des locataires, une mixité de grands et petits appartements familiaux ainsi que des espaces correspondants à de nouveaux styles de vie. Le but est de mélanger les différents types de financement et de modes de propriétés à l'intérieur d'un même secteur, ainsi que de limiter la proportion de logement social afin d'éviter une ségrégation sociale. Le fait d'aménager de petites unités de logement autour d'un centre vert avait pour but de promouvoir le développement de quartiers communautaires. Les recommandations incluaient des infrastructures traditionnelles telles que des jardins d'enfants et des écoles, mais également des infrastructures visant à favoriser l'esprit communautaire, destinées à différents publics, permettant la communication ainsi que des espaces à usage indéfini proches des logements pour l'organisation d'évènements sociaux et culturels communs. Un fort accent a été mis sur le développement simultané d'infrastructures socioculturelles et du logement.

Pistes d'actions

Des projets d'aménagement considérés comme un système, intégrés dans une dynamique globale.

Responsabiliser les habitants : grande information sur la maison individuelle écologique avec un concours d'idées Classe de ville pour les enfants afin qu'ils comprennent leur ville au moyen d'enquêtes, de photos, de croquis, etc.

Favoriser les projets :

- ✓ qui permettent de retrouver une qualité de logement individuel dans le collectif ;
- ✓ qui autorise l'expérimentation de systèmes à haute valeur environnementale sans viser la performance énergétique à tout prix ;
- ✓ qui rendent le collectif plus désirable que l'individuel.

Prendre des engagements pour :

- ✓ Respecter le cycle de l'eau naturel dans les aménagements.
- ✓ Inscrire le végétal dans la rue, des boulevards verts
- ✓ Avoir droit à un espace vert à moins de 5 min de chez soi.
- ✓ La prise en compte de la qualité environnementale dans l'architecture et l'urbanisme.

Mettre en place une politique d'achats durables et éco-responsables (choix des prestataires, clauses de Développement Durable intégrées dans les CCTP.

Imposer par exemple dans le PLU une obligation de concevoir les aires de stationnement en matériaux perméables.

Engager une démarche participative, environnementale et sociale dans les zones d'activités et mettre en place si possible une économie circulaire (gestion des déchets sur la zone : bourse des déchets, covoiturage, restauration collective…).

Favoriser la prise en compte de l'environnement auprès des entreprises par des actions d'information et de sensibilisation et notamment le tri sélectif pour les déchets industriels.

Réflexion sur de nouvelles formes d'habitats qui permettent les liens entre les habitants.

1.4 Fiche diagnostic : Cadre de vie : Habitats, population, santé, niveau de vie

Cadre de vie : habitats, population, santé, niveau de vie.

Enjeux de développement durable

Permettre à l'ensemble des habitants de disposer d'un logement décent et sain, avoir accès aux services, à la santé, à l'éducation et à la culture sont des éléments essentiels du développement durable.

Le niveau de vie de la population d'un territoire est révélateur de la dynamique de la commune et de sa force à créer de l'emploi.

Bien connaître sa population (nombre d'habitants, âge, mixité, niveau de vie, …) permet à la collectivité d'anticiper et d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants et donc de s'inscrire dans une démarche de long terme, de ne pas construire dans l'urgence mais de façon rationnelle en fonction de la ressource et de l'espace disponible.

La mixité de la population sur un territoire permet de développer un enrichissement culturel et social.

Les objectifs actuels

Répondre aux besoins sociaux et fournir un cadre de vie agréable aux Roquois.

Et plus particulièrement les objectifs des services sociaux sont :

- ✓ Gérer et animer un dispositif d'action sociale en direction des publics les plus en difficulté
- ✓ Favoriser l'accès aux droits pour tous, y compris au logement
- ✓ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et développer une offre d'accueil et de services de qualité et de proximité
- ✓ Soutenir les familles dans toutes les questions de la vie quotidienne et dans leur fonction parentale
- ✓ Répondre au niveau d'exigence légal du logement et des aménagements associés en permettant l'insertion sociale et en favorisant la mixité, notamment en ce qui concerne le lien intergénérationnel

Contexte de Roques sur Garonne

Roques sur Garonne est une ville où il fait bon vivre
La commune offre un cadre de vie plutôt privilégié et attractif en terme d'habitat et de services au public.
Le niveau de vie y est élevé.
Malgré une certaine mixité au niveau de la population, la ville ne couvre pas toutes les spécificités et besoins du public, notamment celui des familles actives qui la considèrent comme « une ville dortoir ».

Roques sur Garonne

Population au 1er janvier 2013 : 3925 habitants (source INSEE)

Habitat hébergement

Un Plan local de l'habitat est en cours avec l'Intercommunalité Axe Sud.

Le parc de logement en 2010 était constitué de
1597 logements dont
1445 résidences principales,
13 résidences secondaires
140 logements vacants.
(Source INSEE – RP2010 exploitations principales)

Le CCAS a recensé 129 logements sociaux en 2013.
La commune de Roques sur Garonne continue ses investissements en termes de logements sociaux.

Vie associatives importante

Les différentes activités des associations permettent de soutenir le cadre de vie au sein de la commune.

Santé
2 cabinets médicaux

Proximité de la clinique d'Occitanie à Muret

Emploi

En 2010, les actifs représentent 71,2% de la population
Le taux de chômage est passé de 13,4% en 1999 à 8,3% en 2010.

Nombre d'emplois sur la commune : 2655
Nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur la commune de Roques : 1659.

Nombre de résidents travaillant sur la commune : 288

(Sources : INSEE, RP1999 et RP2010 exploitations principales)

Ménages

Nombre de ménages en 2010 : 1444

Sur les 1106 ménages avec famille, 106 sont des familles monoparentales.
34,5% des ménages sont des retraités.
(Sources : INSEE, RP2010 exploitations principales)

En 2013 :
Revenue moyen /ménage : 27 K€
92% de résidence principale et plutôt pavillonnaire
(Sources : DDE)

Logement

Près de 40% de logements ont été construits après 1990.
Plus de 50% des logements ont plus de 5 pièces.
Déficit en matière de logement social (5%)
(Sources : DDE)

Situation des projets de la ville de Roques sur Garonne sur le territoire

Réalisés	✓ Développement de l'habitat et du parc de logements sociaux ✓ Développement du cadre de vie « Verts » et piste cyclable ✓ Développement des activités autour de la Réserve Naturelle Lac Lamartine ✓ Partenariat associatif et avec Axe Sud pour l'amélioration des services communaux et de la vie des citoyens ✓ Développement de l'activité culturelle ✓ Mise en place d'une police municipale pour la sécurité ✓ Rénovation des infrastructures et accueil de la Mairie au service du public ✓ Aide à la création d'un centre médical ✓ Programme de construction de 18 logements sociaux (T2 à T4) en cours d'achèvement ✓ Création & rénovation aires de jeux
En cours	✓ Révision du Plan Local de l'Habitat géré par l'intercommunalité ✓ Résidence/quartier autour du projet intergénérationnel ✓ Création aire de jeux Ramier
En projet	

Forces

- ✓ Une grande qualité de vie avec l'accès à de nombreux services
- ✓ Un habitat pavillonnaire de qualité, des espaces verts variés
- ✓ Des infrastructures sociales sportives et culturelles importantes
- ✓ Roques sur Garonne a conservé un esprit village. La ville est calme et propre
- ✓ Création d'un service de police municipale qui porte une attention constante pour prévenir les incivilités,
- ✓ 20% de logements sociaux
- ✓ Proximité d'une ville plus grande : Muret, proposant notamment les services de santé complémentaires à l'offre existante

Opportunités

- ✓ L'aménagement du quartier intergénérationnel
- ✓ Le développement du lien intergénérationnel
- ✓ Privilégier les actions sociales préventives et durables: travailler sur l'habitat, la répartition des habitants, la mixité sociale, l'intergénérationnel, la continuité de services aux personnes âgées en vieillissement constant
- ✓ PLH Territorial
- ✓ L'accessibilité des moyens de transport vers/en provenance de Toulouse

Axes d'amélioration

- ✓ Développer les infrastructures en faveur du cadre de vie de la population des habitants actifs
- ✓ Développer les politiques intergénérationnelles en faveur du partage de l'histoire, des expériences et aussi des moyens
- ✓ Consolider les initiatives de partenariat d'emploi sur la commune en faveur des habitants
- ✓ Développer les partenariats SNCF-TISSEO pour améliorer l'accessibilité en mode doux et la mobilité
- ✓ Réfléchir aux axes d'évolution des infrastructures pour le maintien de la population âgée, vieillissante au sein de la commune (santé, logement adapté, services, transport, soutien psychologique…)
- ✓ Accompagner les publics dans leur recherche d'emploi et/ou de formation par des actions et des outils performants en renforçant le lien avec les entreprises de la commune et aussi auprès des centres de formation
- ✓ Développer les animations des commerçants du centre-ville historique : le marché à développer, bien qu'il existe le vendredi soir avec la communication sur ce marché

Résultats

- ✓ Une action sociale diversifiée et un cadre de vie des habitants maintenu dans la durée
- ✓ Une population vieillissante qui peut rester plus longuement dans la commune
- ✓ Des espaces de la ville variés et accessibles à différents publics de la commune
- ✓ Accessibilité vers d'autres agglomérations ou vers la gare
- ✓ Sentiment d'appartenance partagé à la commune
- ✓ Renforcement des liens intergénérationnels-personnes âgées-actifs-jeunes-petite enfance
- ✓ Renforcement du lien socio-économique (en matière d'emploi notamment)
- ✓ Développement et consolidation d'un esprit de centre-ville roquois.

De manière générale, on peut noter une bonne qualité de vie sur le territoire roquois grâce aux nombreux services offerts aux habitants (sport, culture, présence de parcs naturels, de pistes cyclables, présence de commerces de proximité, d'un centre commercial etc.) mais également par la richesse du territoire en « espaces naturels » (Lac LAMARTINE).

La ville de Roques sur Garonne se distingue par ses atouts naturels, également en bord de Garonne.
La ville offre aux familles un véritable écrin de verdure au bord de l'eau. Vivre à Roques sur Garonne offre les avantages d´une ville moderne et dynamique à proximité d´un environnement de qualité.

Roques sur Garonne bénéficie d'une densité d'emplois importante (ratio emplois/habitant). Cette densité est le fruit de la présence de la zone commerciale autour de de la zone d'activité, de l'autre côté du centre de la ville elle-même. Le centre-ville de Roques sur Garonne bénéficie, également, d'une vie commerçante de proximité.

Ceci confère à la commune de Roques sur Garonne une grande attractivité qui génère notamment un coût du foncier élevé et l'accessibilité au logement résidentiel est ouverte aux familles aux revenus élevés par rapport à la moyenne (Revenue moyen /ménage : 27 K€).

Habitat

Roques sur Garonne propose une offre de logement variée, mais insuffisante pour répondre à la forte demande. Une partie du parc répond également à des besoins spécifiques : personnes âgées, populations nomades, précaires…

92% de résidence principale et plutôt pavillonnaire dont 50% de logements de plus de cinq pièces.

Les logements sociaux

Le parc de logements sociaux à Roques sur Garonne, est en dessous du seuil réglementaire (coût de l'amende SRU : 50 000€ en moyenne chaque année).

La commune de Roques n'a pas, de par son activité économique et le manque de terrains destinés à l'habitat, une vocation de densification.

Cependant, elle s'engage dans la construction de logements sociaux au maximum de ses possibilités, afin de répondre aux demandes croissantes de logement de ce type sur son territoire.

Dans le cadre de l'intercommunalité, la municipalité a adopté un Plan Local de l'habitat sur lequel sont fixés ses objectifs annuels en termes de construction de logement sociaux.

Habitats indignes

Il n'y a pas eu de recensement des habitats indignes sur la ville de Roques sur Garonne.

Habitat adapté

Il n'y a pas encore eu de recensement des logements adaptés aux handicapés et il n'existe pas d'incitation de la ville auprès des promoteurs et bailleurs sociaux.

Logement d'urgence

Un appartement appartenant à la mairie « La Conciergerie », transformé en logement d'accueil temporaire est mis à disposition du CCAS pour y accueillir en urgence un ou des résidents, pour une durée de 1 mois renouvelable jusqu'à 6 mois.

Accueil des populations nomades

La commune a mis en place une aire de stationnement et un accueil au sein de de mairie prévus à cet effet en ce qui concerne les modalités administratives.

Action sociale

L'action sociale est bien organisée notamment, à travers le CCAS, les associations et également des services mutualisés de Axe Sud.

Emploi

La Communauté de communes Axe Sud met à disposition un Espace Emploi intercommunal.

Une permanence est assurée sur rendez-vous les 1er et 3ème lundis de chaque mois de 9h à 12h.

L'objectif est d'accueillir et d'aider les habitants de l'intercommunalité dans leur recherche d'emploi et dans toutes leurs démarches d'orientation, d'insertion ou réinsertion professionnelle.

Un PIJ communal (Point Information Jeunesse), en lien avec le réseau du CRIJ, met à disposition un fond documentaire CIDJ et CRIJ sur :

- ✓ la vie quotidienne dont les offres de logements
- ✓ la formation
- ✓ la mobilité internationale
- ✓ l'emploi dont les offres
- ✓ les loisirs et les vacances, la santé

Santé

Il y a 2 cabinets médicaux (médecins généralistes, kinés, infirmiers, psy, podologue, ambulances, pharmacie).

Ces groupements sont rattachés à une Maison Médicale de Frouzins (astreinte des médecins les nuits & week-end).

4 Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) ont été installés dans des bâtiments communaux.

A terme, des DAE devraient être installés dans tous les bâtiments communaux.

Roques sur Garonne bénéficie d'un cadre de vie agréable relativement préservé des nuisances sonores mis à part pour certaines habitations le long de certaines grandes voies de circulation.

Espaces verts et aires de jeux

(Cf. Fiche urbanisme)

Ce qui est fait ailleurs

Aire d'accueil des gens du voyage exemple d'Avignon : http://www.journee-gensduvoyage.com/gens-du-voyage/co/gdv3.html

Sur le volet Santé : Beauvais a été désignée comme ville pilote pour le programme E.P.O.D.E (Ensemble, Prévenons l'Obésité des Enfants). Le programme EPODE se traduit par :

- la recherche, le regroupement, la coordination et la valorisation des actions menées par les commerçants, les médecins, les écoles et centres de loisirs, les associations, la bibliothèque… ;
- un suivi médical d'enfants (5000 concernés à ce jour) et de leurs comportements alimentaires ;
- une campagne d'information et de sensibilisation des enfants et des parents par le biais de projets éducatifs (dans les écoles, mais aussi à l'occasion de la Semaine du Goût, de la Fête de la Science, etc.), et à l'occasion de manifestations (Fête de l'enfance, Fête Jeanne Hachette, Fête du sport…) ;
- l'unité de production culinaire prépare désormais des plats moins riches en graisses tout en les rendant plus attractifs (recettes à thèmes). D'autres pratiques alimentaires intempestives comme la collation dans les écoles ou les distributeurs de boissons sont en passe d'être supprimées.

Pistes d'actions

Accès au logement et amélioration de l'habitat

Evaluer les risques sanitaires liés au bruit et à la qualité de l'air intérieur dans les logements. Identifier les logements insalubres. Et si besoin protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre et dangereux.

Cadre de vie à destination du public actif et public général :

Développer les infrastructures en faveur du cadre de vie de la population des habitants actifs
Développer les partenariats SNCF-TISSEO pour améliorer l'accessibilité en mode doux et la mobilité

Cadre de Santé :

Réfléchir aux axes d'évolution des infrastructures de soutien aux besoins de santé à destination de la population vieillissante au sein de la commune (soins, logement adapté, services, transport, soutien psychologique…)

Constructions et environnement

Inciter à la prise en compte et à la mise en œuvre de la qualité environnementale dans les constructions et s'assurer que le PLU ne bloque pas des projets habitats respectueux de l'environnement : Energie solaire, toitures végétales, etc.

Promouvoir auprès des habitants les constructions et rénovations de qualité environnementale réalisées sur le territoire.
Définir, sur la base de la démarche HQE, un référentiel qui intègre les 3 volets du développement durable (économique, social et environnemental) pour les projets de construction et de réhabilitation.

Engager une démarche de qualité environnementale dans l'aménagement et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Avoir une construction municipale exemplaire en matière de Haute Qualité Environnementale.

1.5 Fiche diagnostic Déplacements et transport

Déplacements et transport

Enjeux de développement durable

Déplacements

Le transport est un secteur clé pour le développement d'un territoire. En effet, dans une économie moderne, le transport joue un rôle prépondérant car il facilite les échanges non seulement entre agents économiques, mais également il permet d'améliorer la circulation des personnes et des biens, des idées et des services

Les zones urbaines sont confrontées aux maux causés par le trafic automobile (congestion urbaine, vitesse et insécurité, pollution, bruit, occupation de l'espace public, stationnements plus ou moins anarchiques, …) détériorant le cadre de vie et en constante augmentation, au détriment d'autres modes comme les transports collectifs, les voies ferrées et fluviales, les modes de déplacement doux (vélo, marche à pied…).

En France, les transports sont responsables de 26% des émissions de gaz à effet de serre, et leur contribution ne cesse d'augmenter (+ 21% en 15 ans), les véhicules particuliers étant responsables de 85% de l'ensemble des émissions de polluants atmosphériques liés aux transports*.

Pour répondre à ces préoccupations, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer en travaillant à la fois :

- ✓ sur la réduction du trafic, en proposant des solutions de déplacement alternatives à l'automobile : transports publics, covoiturage, auto-partage et circulations douces pour les petits trajets
- ✓ en favorisant des véhicules "propres" et l'usage des biocarburants (GPL, véhicules électriques, etc.).

Plus localement, les politiques de circulation et d'aménagement de la ville doivent trouver des solutions afin de fluidifier le transport routier de marchandises, vital pour les activités économiques.

Les transports et déplacements sont une composante essentielle du dynamisme du territoire en terme d'attractivité vis à vis de l'extérieur et d'échanges entre les villes

Les objectifs actuels

Les objectifs de Roques sur Garonne concernant les déplacements sont :

- ✓ Développer le réseau pistes cyclables sur la commune
- ✓ Créer des liaisons piétons/cycles :
  - ➢ entre les différentes entités (gravières, secteur accueillant les commerces et l'activité et celui accueillant l'habitat),
  - ➢ du centre du village vers les quartiers d'habitation,
  - ➢ vers la Plaine des Lacs et au sein même de ce secteur,
  - ➢ vers les autres communes.
- ✓ Améliorer les continuités par un aménagement des espaces publics entre les lieux de vie et centres d'intérêts de la commune et crée un ensemble homogène des espaces publics.
- ✓ Assurer et anticiper la desserte en transports collectifs de la commune par un souci de mise en place de desserte bus sur les différents quartiers actuels et futurs de la commune et préserver l'avenir pour favoriser un accès correct vers de futures haltes ferroviaires à organiser sur le territoire communal.
- ✓ Développer les sentiers de promenade et un maillage convenable le long des sites remarquable de la commune (cours d'eau, ramiers,…) mais aussi entre les lieux d'habitations et les équipements publics (groupe scolaires, stades, crèches,…)

Contexte de Roques sur Garonne

Des liaisons interurbaines manquantes
Un trafic dense

Transport urbain

- 2 lignes de bus (ligne 50 tous les jours de la semaine et ligne 52 les dimanches et jours fériés

Transport interurbain « Arc en Ciel »

- 5 navettes Arc en Ciel du Conseil Général (lignes 59, 61, 64, 78, 80)

Transport ferroviaire

- Une gare à Portet sur Garonne

Roques Service Navette (service communal)

- Rotation desservant le marché de Muret Nord tous les mardis matins, le centre Leclerc de Roques les jeudis matins
- Les mardis et vendredis après-midi, les aînés adhérant à la navette, sont conduits vers le Club Bon Accueil.

Déplacements

- Trafic d'échange prépondérant
- RD 902 : des échangeurs utilisés à 100% de leur capacité
- Présence de pistes cyclables

Des structures d'enfance et de jeunesse

- 1 école maternelle
- 1 école élémentaire
- 1 crèche intercommunale (La maison des Pitchounets)
- 1 crèche d'entreprise (Bébébiz)
- 1 restauration scolaire intercommunale
- Accueil périscolaire pour les 3 -11 ans (anciennement CLAE et Centre de loisirs) depuis 1990 et municipal depuis janvier 2009
- 1 espace jeunesse Accueil périscolaire pour les 12-17 ans
- 1 Pôle Jeunes adultes pour les jeunes de 18 à 25 ans
- 1 Point Information Jeunesse depuis 2004
- 1 tissu associatif développé dans le domaine sportif et culturel

Des infrastructures municipales

- 1 Centre Culturel du Moulin
- 1 Réserve naturelle du lac Lamartine,
- Des équipements sportifs :
  - 4 terrains de sport
  - 1 citystade
  - 2 terrains de pétanque
  - 2 parcours de santé
  - 3 terrains de tennis
  - 2 gymnases
  - 1 dojo
  - 1 salle de danse
  - 1 salle de musculation
  - 1 salle des fêtes (gym, zumba, danse)

Chiffres Clés déplacements:

Source : INSEE 2009

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident à Roques

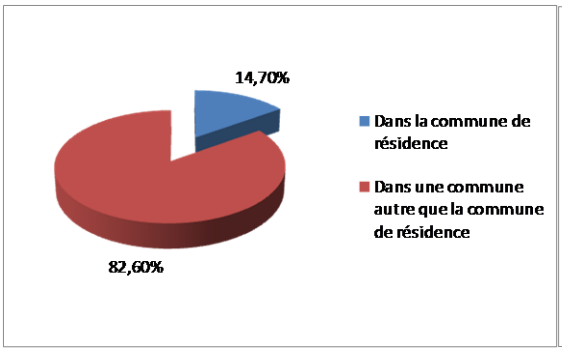

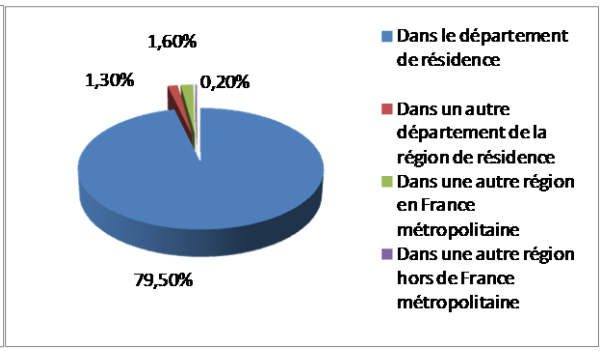
1,60%
1,30%
0,20%
79,50%
Dans le département de résidence
Dans un autre département de la région de résidence
Dans une autre région en France métropolitaine
Dans une autre région hors de France métropolitaine

273 personnes travaillent et habitent sur la commune de Roques sur Garonne, contre 1296 qui habitent sur Roques et travaillent en dehors de la commune

Une circulation de transit essentiellement nord/sud par la RD 902. Le trafic d'échange est prépondérant (60%) dont 80% dirigé vers le sud. Le trafic interne est important au regard de la population interne

Situation des projets de la ville de Roques sur le territoire

Réalisés	✓ Développement de moyens de transport « propres » pour les services de la Mairie ✓ Mise en service d'une navette pour les aînés afin de faciliter les déplacements de proximité ✓ Création d'un cheminement piétons /cyclables sur Fraixinet. ✓ Création d'un rond-point route de Frouzins ✓ Création d'un cheminement de randonnées sur les zones « vertes » de la commune. ✓ Sécurisation de cheminements sur la commune ✓ Implantation d'un garde fou à la sortie du chemin piétonnier face à l'Eglise ✓ Création d'un parking au Ramier ✓ Réalisation de pistes cyclables (lot Meynial- groupe scolaire, Lot Vergers Sud- Avenue des Mûriers
En cours	✓ Conception d'un plan multimodal de transport à l'échelle de la commune sans rupture dans la chaîne « Chemin-piste cyclable-bus » ✓ Réalisation des pistes cyclables ✓ Proposition d'un réaménagement des sorties de Leroy Merlin ✓ Aménagement de la place de la Mairie ✓ Etude d'une liaison à la gare de Portet par le réseau TAM-TAM (Tisséo)
En projet	✓ Intervention sur le PDU, PADD et le SCOT ✓ Amélioration de la desserte bus du Centre Commercial en partenariat avec Tisséo ✓ Prolongement jusqu'à Roques du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) ✓ Création d'une halte ferroviaire sur la ligne Toulouse-Muret pour desserte RER (PDU) (validée par le Scot)

Forces	Opportunités
✓ Le transport à la demande pour les aînés ✓ Le ramassage scolaire ✓ Existence d'un schéma directeur de pistes cyclables ✓ Un réseau de transports en commun qui se complètent : Tisséo, les navettes du Conseil Général (qui assurent également le transport scolaire) et sa propre régie des transports (navette des aînés) ✓ Présence de grands axes routiers ✓ Des entrée et sortie de Roques facilitées ✓ Le développement des pistes cyclables (en cours) ✓ L'amélioration des trottoirs ✓ Une ville propre, fleurie, bien éclairée ✓ Présence de parkings sur le territoire en nombre suffisant ✓ Des berges et le Ramier entretenus ✓ Présence de lignes de Bus ✓ Présence de pistes cyclables ✓ Un service voirie réactif	✓ Mise en place du Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle de la grande agglomération toulousaine ✓ Transformer le schéma directeur pistes cyclables en un véritable schéma directeur modes doux ✓ Mise en place des plans de déplacements entreprises

Axes d'amélioration	Résultats
✓ Améliorer les transports en commun et les réétudier notamment en direction de Toulouse et de Muret afin de les adapter aux besoins ✓ Optimiser l'accès aux rails sur Roques par la création d'une gare par exemple ✓ Améliorer les transports intercommunaux (Tam Tam), notamment vers les gares de Portet sur Garonne ou de Muret ✓ Améliorer l'accessibilité et le déplacement sur la commune en modes doux : exemple : du village vers Lamartine ✓ Améliorer la liaison entre les 3 zones de Roques : ○ Le village ○ Le lac Lamartine ○ Le centre commercial ✓ Améliorer la gestion de la traversée des grands axes (de la nationale, Quartier est/ouest) par le développement de pistes cyclables, de liaisons piétonnières sécurisées ✓ Aménager des liaisons piétonnières des routes communales hors du vieux village ✓ Améliorer l'accès en modes doux pour relier les communes voisines (Ex : pistes cyclables) ✓ Améliorer les points de circulation, de façon départementale ou régionale ✓ Améliorer les transports jusqu'au Moulin mal desservi (horaires du soir) ✓ Améliorer la propreté et l'entretien de la voirie, des fossés, de l'éclairage, etc. au niveau de Roques ouest, chemin Lagrange, chemin Castelet, route d'Espagne (Roques village) ✓ Etendre le transport à la demande aux personnes handicapées en réalisant les aménagements adéquats ✓ Mettre en place un plan de circulation ✓ Elaborer un schéma directeur modes doux	✓ Des déplacements facilités ✓ Un maillage complet de la commune en liaisons douces ✓ Une traversée des grands axes facilitée et sécurisée ✓ Des transports concurrentiels par rapport à la voiture ✓ Une diminution du trafic routier ✓ Une meilleure accessibilité du territoire pour tous

Un réseau routier encombré

(Sources : soutenance de Nicolas Tournier - Le Plan de Déplacements Entreprise à l'échelle d'un pôle d'emploi, place et enjeux d'une démarche sectorielle : L'exemple du plan de mobilité des salariés des entreprises et des clientèles des zones d'activités et commerciales du Sud-Ouest Toulousain)

La circulation est importante dans la commune de Roques sur Garonne, notamment dû à un trafic d'échange prépondérant. En effet, la zone commerciale, pôle d'emplois, draine 1250 salariés, auxquels viennent se rajouter tous les consommateurs des magasins de cette zone.

85% des déplacements ayant pour origine ou pour destination les zones commerciales et industrielles de l'Ouest toulousain sont effectués en voiture (70% en voiture particulière conducteur et 15% en voiture particulière passager). Cette part modale de la voiture est nettement supérieure à la moyenne enregistrée sur l'ensemble de l'agglomération qui atteint 64%.

La part écrasante de l'usage de l'automobile laisse aux modes doux une faible représentation (8%) avec une prépondérance de la marche (7%).
L'usage du vélo pour pénétrer ou sortir de la zone est quasiment absent. Cela s'explique par le manque d'aménagement physique et la discontinuité des itinéraires cyclables. Il est également à noter l'inexistence d'aménagements en mode doux pour assurer la liaison entre le centre du village et la zone commerciale.

A l'échelle de l'ensemble du sud ouest toulousain, 90 % des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture particulière (86 % en VP conducteur et 4 % en VP passager) contre 77 % à l'échelle de l'agglomération toulousaine. La part modale des transports collectifs est faible (5 %) et celle des modes doux quasiment inexistante (2 %).
Le quart Sud-Ouest toulousain est un secteur qui draine des flux routiers importants, c'est la « Porte Sud » de Toulouse. Les flux nord-sud empruntent deux des axes du périmètre d'étude, l'A 64 et la RD 120. On retrouve notamment les flux en provenance du Muretain.
L'ensemble des axes du secteur supporte des trafics importants et atteint aujourd'hui la limite de capacité :

- ✓ Un axe structurant très chargé : l'A 64 enregistre plus de 100 000 véhicules/jour ;
- ✓ L'autoroute est alimentée par les flux venant des RN 20 et RN 117(voie reliant Muret à Roques) à hauteur de 57 000 véhicules/jour ; la RD 120 supporte quotidiennement 25 000 véhicules/jour sur sa partie sud.

Ces différents axes connaissent une circulation dense toute la journée même si les périodes de pointe du matin et du soir sont des phases critiques où la saturation est quotidienne. En plus des mobilités pendulaires qui saturent la voirie aux périodes de pointe, viennent s'ajouter les flux liés aux centres commerciaux de Portet et de Roques. Ces derniers sont particulièrement importants le samedi. En conséquence, les principaux axes du secteur sont chargés tant l'ensemble de la journée que la semaine.

Des retards dans le transport collectif…

Bien que présent, le réseau bus Tisséo n'offre pas un service suffisant pour être utilisé et concurrencer l'automobile. De plus aucun couloir bus n'est à ce jour en fonction dans le périmètre.

Les réseaux de cars régionaux et départementaux sont, quant à eux, peu présents sur le périmètre.
L'offre de transport en commun (bus Tisséo, navettes communales, réseau Arc-en-ciel) n'est pas encore assez attractive. En effet, la commune de Roques sur Garonne est desservie par trois réseaux de transports en commun qui se complètent : Tisséo, les navettes du Conseil Général (qui assurent également le transport scolaire) et sa propre régie des transports (navette des aînés).

Deux lignes de bus Tisséo (ligne 50 tous les jours de la semaine et ligne 52 les dimanches et jours fériés) desservent la commune de Roques jusqu'à Basso Cambo pour la première du lundi au vendredi et de Roques à Empalot pour la seconde les week-ends et les jours fériés. Ces deux lignes ont un arrêt à la gare de Portet sur Garonne.

Le Conseil Général de la Haute-Garonne assure pour sa part des liaisons interurbaines entre plusieurs communes du département et dessert quelques arrêts à Roques (lignes 59, 61, 64, 78, 80).

Les liaisons de banlieues à banlieues sont difficiles, peu de moyens de transports existent.
D'autre part, les relations transverses ainsi que le handicap des personnes sont mal pris en charge sur la ville.

Les zones d'activités souffrent d'une densité de circulation trop importante résultant d'une mauvaise desserte en transports en commun, inadaptée au regard de leurs besoins.

La configuration géographique « en couloir » de la ville de Roques prise entre d'une part la Garonne et d'autre part les anciennes gravières et l'A64 pose des problèmes de mise en œuvre des transports.

La commune met à disposition une navette depuis deux ans pour amener les séniors le mardi matin au Marché de Muret, le jeudi matin au Leclerc Roques et les mardi et vendredi après-midi au club du 3 ème âge. Celle-ci est uniquement accessible aux personnes ayant plus de 65 ans et ne présente aucun aménagement pour les personnes en fauteuil. Actuellement, dix huit personnes en bénéficient.

Consciente de son retard, la commune a une volonté forte de proposer de nouveaux services de transport sur son territoire comme par exemple le TAM TAM permettant de relier Roques aux gares de Porter ou de Muret.

Un réseau mode doux à améliorer

Aucun tracé modes doux n'est recensé sur la RD 120 et la coupure urbaine créée par l'A 64 ne permet pas la desserte des zones d'activités.

Du reste, les grands axes routiers qui structurent la commune créent un cadre n'incitant pas à l'utilisation des modes doux. Le volume de déplacements, la densité, la vitesse, le bruit et la pollution engendrés peuvent susciter un sentiment d'insécurité pour les piétons ou les cyclistes.

Un schéma directeur de pistes cyclables existe à l'échelle du territoire.
Il prévoit notamment de relier le centre ville à la zone commerciale. Une opération réalisée par ERDF lors de la campagne d'entretien des pilonnes électriques et le nivelage de talus s'inscrit dans ce schéma : la mise en place d'une piste piétons-cyclables autour du lac de Fraixinet (route de Villeneuve-Chemin des Cimes), permettant le développement de cheminements doux sur les zones vertes de la commune.
Sur cette route, le trafic routier est très dense, associé à des vitesses élevées, rendant cette intersection très accidentogène.
Une chenalisation de la Saudrune a été réalisée en plus du rond-point (rond point route de frouzins).

Le réseau piéton-cycle est très peu développé sur la commune. L'offre en liaisons douces est en croissance mais encore largement insuffisante.
Des pistes cyclables sont notamment présentes pour relier les écoles et la crèche, avec un aménagement des chaussées et des trottoirs permettant une sécurité accrue, et une plus grande convivialité des déplacements.

L'actuelle offre en pistes cyclables et "piétonnes" est peu accessible et insuffisamment sécurisée. Elle ne constitue pas un véritable maillage du territoire

roquois Le réseau cyclable poursuit son développement par des aménagements prévus dans le schéma pistes cyclables.

Une expérience de pédibus pour les scolaires a été initiée à l'initiative d'un groupe de parents d'élèves.

La commune de Roques sur Garonne s'est dotée en 2011 de deux vélos triporteurs pour les services techniques et a budgété sur 2014 l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Service Environnement.

Stationnement

Roques n'a pas de connaissance réelle sur le stationnement dans sa commune (nombre de parkings, type de stationnement). Un nouveau parking a été réalisé au niveau du Ramier, avec un stationnement en marche arrière afin d'améliorer la sécurité.

Ce qui est fait ailleurs

Grenoble

Cette ville a mise en place des actions pour :

- ✓ Favoriser la pratique de la bicyclette par les résidents,
- ✓ créer une vélo station pour la consigne
- ✓ intégrer le vélo comme véhicule de service dans son plan de déplacement pour baisser annuellement de 186 000 le nombre de kilomètres « thermiques »

Balma

Le service de transport à la demande (TAD 106) assure, sur les communes de Balma, Pin-Balma, Mons, Flourens, Dremil-Lafage et Quint-Fonsegrives, des rotations 7j/7 de 5h30 à 0h30. Il fonctionne sans réservation au départ de Balma-Gramont et avec réservation 2 heures à l'avance minimum depuis tout autre arrêt de bus. Transport à la demande tout public, partenariat avec Tisséo.

Toulouse

Mise en place du système vélo Toulouse (stations de vélos réparties sur l'ensemble de la commune).

Conseil général du Morbihan

Mise en œuvre d'une politique de covoiturage composée des éléments suivants :

- ✓ Aménagement/labellisation d'aires de covoiturage du domaine public et de zones de covoiturage dans le domaine privé par le biais d'une signalétique « co-voiturage ».
- ✓ Création d'un site internet d'assistance à la mise en relation des co-voitureurs
- ✓ Démarchage des employés du département pour inciter au covoiturage dans le cadre du travail

Les résultats à la fin du 1er trimestre 2009 :

- ✓ Plus de 10700 Morbihannais inscrits
- ✓ Plus de 7300 trajets réguliers dans le Morbihan
- ✓ 36 aires de covoiturage officialisées
- ✓ Une 30aine d'entreprises ou d'administrations engagées dans une démarche de valorisation interne du covoiturage
- ✓ Une 50aine de sites locaux valorisant le covoiturage à leur niveau.

Pistes d'actions

- ✓ Elaborer un plan de déplacements des agents de la ville
- ✓ Elaborer un plan de déplacements domicile-école.
- ✓ Augmenter l'incitation au covoiturage (élargie aux Toulousains)
- ✓ Créer un réel maillage du territoire avec les pistes cyclables du territoire Roquois
- ✓ Améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées.
- ✓ Améliorer les interfaces entre toutes les modalités de transport (vélo, TER, navette).
- ✓ Mettre en place des stations de vélo (type « Vélo Toulouse ») sur l'ensemble du territoire Roquois.
- ✓ Assurer des liaisons directes avec les gares de Portet sur Garonne et Muret
- ✓ Lancer une enquête afin de connaître le niveau de réflexion des entreprises sur les plans de déplacement entreprises.

1.6 Fiche diagnostic : Gestion des ressources naturelles

Gestion des ressources naturelles

Eau, biodiversité, espaces « naturels », paysages

Enjeux de développement durable

La préservation, la valorisation et la gestion raisonnable de l'eau, des espaces naturels et de la biodiversité sont des enjeux majeurs du développement durable

A l'échelle de la commune, les éléments de « nature » parcs, bois, espaces verts urbains, jardins, patrimoine arboré participent à la structure du paysage et à la perception de la qualité de vie en ville.
Les paysages évoluent, Il est donc nécessaire de prendre conscience de ces mutations afin que les acteurs puissent se concerter sur un projet de paysage commun, de qualité.

La biodiversité est constituée d'une multiplicité d'êtres vivants entretenant entre eux une diversité de relations qui jouent un rôle clé dans le fonctionnement des écosystèmes, C'est également une richesse essentielle pour l'agriculture, la forêt et nos espaces de loisirs.

Les objectifs actuels

Les objectifs de Roques sur Garonne concernant la gestion des ressources sont :

- ✓ Développer la notion d'écologie sur le territoire.
- ✓ Améliorer le cadre de vie des habitants
- ✓ Valoriser et renforcer les espaces naturels du territoire.
- ✓ Développer et relier les réservoirs de biodiversité en créant les corridors écologiques (refuge, nourriture, déplacements) afin de créer des trames vertes
- ✓ Redynamiser le développement des essences locales (réintroduction des espèces en déclin)
- ✓ Gérer les espaces verts en intégrant l'aspect « Développement Durable » en limitant l'usage des produits phytosanitaires, en réduisant les arrosages, en réduisant l'entretien, l'utilisation d'engins mécaniques et les déplacements
- ✓ Protéger la Réserve Intégrale contre les intrusions.
- ✓ Suivre l'évolution des écosystèmes.
- ✓ Expérimenter un projet pilote en Midi Pyrénées
- ✓ Améliorer la qualité des eaux et sédiments du site (dépollution partielle)
- ✓ A moyen et long terme, revaloriser le site de Règuelongue
- ✓ Développer une zone socioludique sur la lac cujalas

Contexte de Roques sur Garonne

Un patrimoine naturel riche et préservé

Zones d'intérêts écologiques répertoriées sur le territoire de Roques

2 ZNIEFF de Type I : Complexe de gravières de Frouzins-Villeneuve et Roques et la gravière de Cantelauzette
1 ZNIEFF de Type II : Site de Bramofan
1 Zone de protection spéciale (ZPS) –Directive Oiseaux (Vallée de la Garonne de Muret à Moissac)
1 Zone spéciale de conservation- ZSC- Directive Habitats tout le long de la Garonne
1 ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) : Vallée de la Garonne : Palayre et environs.
1 Réserve Naturelle du Lac de Lamartine
1 arrêté préfectoral d'arrêté de Biotope le long de la Garonne
11 espaces boisés classés au PLU
Une ripisylve remarquable en bordure de Garonne

Paysage

En bordure de la Garonne, la végétation des berges constitue un écran vert, cette végétation est classée en espace boisé classé.
Dans l'espace urbanisé, la présence du bois Meynial et l'espace Mickaelis, rue des Genêts.

Parcs et espaces verts

11 Parcs sur le territoire

Espace agricole et friches

Le territoire de Roques conserve quelques exploitations agricoles (moins de 57 hectares).

Structures présentes sur le territoire

1 Maison de la Nature
1 observatoire oiseaux

Situation des projets de la ville de Roques sur le territoire

Réalisés	✓ Divers travaux d'aménagement paysager et plantations d'arbres (en moyenne 250/an) ✓ Protection des écosystèmes riches et sensibles (Lamartine, Ramier, bords de Garonne…) ✓ Organisation d'un chantier plantation avec la population roquoise et/ou associations ✓ Création d'une aire de jeux et de pique nique sur la Réserve Naturelle du Lac Lamartine. ✓ Amélioration de l'accueil du public sur la Réserve Naturelle (sécurisation accès, mobilier urbain, expositions, signalétique…) ✓ Réalisation d'études sur la qualité des plans d'eaux communaux ✓ Aménagement du lac de Cujalas ✓ Protection des sols et de la nappe phréatique sur les sites sensibles (station eau potable & Lac Lamartine) ✓ Animation du Plan de Gestion de la Réserve Naturelle du lac Lamartine ✓ Etablissement d'une politique de plantations sur la commune (arbres rustiques) ✓ Mise en place des suivis naturalistes et conventionnement avec Nature Midi Pyrénées ✓ Conventionnement avec la Fédération de Pêche ✓ Conventionnement avec Arbres & Paysages d'Autan ✓ Organisation de chantiers avec l'Espace Jeunesse ✓ Extension de la Maison de la Réserve en partenariat avec la Fédération de Pêche ✓ Sensibilisation au tri sélectif (personnel communal, écoles, accueils loisirs) ✓ Sensibilisation du personnel communal et des élus à l'utilisation de produits respectant l'environnement ✓ Intégration des critères environnementaux dans les marchés « produits d'entretien »
En cours	✓ Création d'une trame verte et bleue ✓ Résorption des friches industrielles ✓ Aménagement du Ramier ✓ Etablissement d'une politique de gestion différenciée des espaces verts sur la commune (formation agent, études…) ✓ Etude de mise en place d'un laboratoire expérimental de bioremédiation sur Règuelongue ✓ Elaboration d'un Plan Public de Gestion des lacs ✓ Revalorisation du site de FRAIXINET ✓ Elaboration d'un plan de réduction des consommations d'eau, d'énergie pour les bâtiments communaux et le personnel ✓ Intégration dans le réseau SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées) ✓ Intégration dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) ✓ Maintien de la continuité des espaces naturels et leur équilibre (Trame Verte) ✓ Sensibilisation du personnel communal et des élus aux économies d'énergies et de ressources
En projet	✓ Construction d'un golf sur Règuelongue en partenariat avec la Fédération de Golf ✓ Etude de faisabilité de mise en place de ruchers et de jardins solidaires ✓ Extension de la Réserve Naturelle sur une partie de La Pasquerie ✓ Réhabilitation du sentier d'interprétation existant sur la Réserve Naturelle ✓ Plan de Désherbage Communal (Zéro Phyto)

Fiche diagnostic – Gestion des ressources naturelles (suite)

Forces

- ✓ Présence de nombreux espaces protégés (ZNIEFF, Natura 2000, (ZPS) –Directive Oiseaux, 1 Zone spéciale de conservation- ZSC- Directive Habitats, ZICO, Réserve Naturelle du Lac de Lamartine, 1 arrêté préfectoral d'arrêté de Biotope, 11 espaces boisés classés au PLU, 1 ripisylve)
- ✓ Présence de nombreux parcs
- ✓ La commune fait partie intégrante du corridor écologique de la Garonne grâce à ses lacs.
- ✓ Une politique communale orientée vers une démarche de soutien à la sauvegarde de l'environnement
- ✓ La préservation des lieux naturels : zones, des anciennes gravières, ramier et l'état naturel au sein du cœur du village
- ✓ Revalorisation de la « friche » industrielle de LAMARTINE avec des chemins complètement naturels et une préservation de l'environnement qui en fait un endroit très fréquenté et préservé
- ✓ Présence d'une réserve naturelle volontaire (Lamartine)
- ✓ Réservoirs de biodiversité
- ✓ Des moyens engagés sur le volet environnement
- ✓ Elaboration d'un schéma directeur de l'eau et assainissement
- ✓ Adhésion à des syndicats de l'eau et de l'assainissement
- ✓ Une campagne de réhabilitation des gravières
- ✓ Objectif d'avoir une approche globale sur la partie naturelle et verte
- ✓ Des conventions signées avec des partenaires (Paysages d'Autan, Fédération de pêche, Nature Midi Pyrénées)
- ✓ Réalisation de chantiers de plantations en partenariat avec les parties prenantes
- ✓ La formation et l'information des employés communaux : économie d'eau, biodiversité, taille et déchets verts à broyer, gestion différenciée…
- ✓ Un engagement fort des élus et techniciens sur la bonne gestion des ressources
- ✓ Des suivis réguliers de la qualité physico-chimiques des lacs
- ✓ Présence d'une Maison de la réserve et d'un observatoire

Opportunités

- ✓ Le réaménagement des anciennes gravières peut être l'occasion de mettre en place des trames vertes et bleues
- ✓ La mise en place d'une gestion différenciée pourrait passer par le zéro phyto
- ✓ L'extension de la Maison de la Réserve peut-être l'occasion de sensibiliser encore plus les citoyens à une bonne gestion des ressources naturelles
- ✓ Le partenariat avec Paysage d'Autan pourrait se concrétiser par une révision de la politique d'achats de végétaux de la commune

Axes d'amélioration

- ✓ Intégrer la gestion des ressources naturelles dans les procédures de la commande publique (en cours)
- ✓ Donner une place « centrale » à la Garonne dans les paysages tout en préservant la biodiversité
- ✓ Analyser la richesse écologique et réaliser un laboratoire de la biodiversité
- ✓ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts
- ✓ Mettre en place des jardins potagers, jardins solidaires…
- ✓ Se réapproprier toue la zone des anciennes gravières pour y préserver la biodiversité et l'aménager en espaces de verdure
- ✓ Changer les systèmes d'arrosage et les temps de fonctionnement par rapport à leurs situations
- ✓ La mise en place de la dématérialisation devrait être l'occasion de réaliser un « diagnostic papier » afin de mettre en évidence les postes pouvant faire l'objet de mesures de réduction
- ✓ Utiliser la base de données Basias pour suivre les sites pollués
- ✓ Mener une campagne de réduction de la pollution lumineuse

Résultats

- ✓ Une biodiversité préservée
- ✓ Création de véritables corridors écologiques par la mise en place de trames vertes et bleues
- ✓ Gestion différenciée des espaces
- ✓ Zéro phytosanitaires utilisés sur le territoire
- ✓ Une mise en valeur et un aménagement des anciennes gravières
- ✓ Des ressources préservées

La commune de Roques sur Garonne présente une importante fragmentation du territoire ce qui ne l'empêche pas d'avoir un bon potentiel en terme de biodiversité. En effet, il a été reconnu que la commune était dans un couloir de migrations hivernales et printanières. Des zones de protection spéciales ont été instaurées car des réservoirs de biodiversité pour la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine ainsi que pour les zones humides liées aux cours d'eau structurant (prairie inondable, lacs) ont été répertoriés.
Par contre, les systèmes agricoles et forestiers sont très peu présents.
Le SCoT reconnait la partie haute de Roques-sur-Garonne comme un espace naturel protégé, en effet elle fait partie intégrante du corridor écologique de la Garonne grâce à ses lacs.
La zone d'extension de la ville est programmée au niveau du sud de la commune. Les espaces agricoles qui sont peu nombreux sont à préserver le plus possible. Selon le SCoT, la commune fait partie intégrante du corridor écologique de la Garonne grâce à ses lacs.
Roques sur Garonne comprend des milieux humides (ripisylves, lacs et prairies humides), des prairies sèches, des bois plus ou moins grands, un milieu urbain assez dense et des espaces agricoles.

Les bords de Garonne, le Ramier

La ripisylve reste, dans la partie basse de la commune, l'habitat le plus riche et le mieux exploité. Elle s'étend sur un peu plus de 4 km soit tout le long de la Garonne. De plus elle est divisée en deux parties plus ou moins égales, une partie communale et une privée se situant sur des parcelles d'habitation. Sur la partie communale, elle offre à la faune et flore locale un habitat sûr et diversifié. Plusieurs zones distinctes sont visibles et ajoutent un attrait supplémentaire au lieu pour les riverains. En effet la ripisylve est entretenue grâce à un plan de gestion mis en place avec l'association Paysage d'Autan. Cette gestion différenciée maintient la ripisylve en bon état tout en intervenant le moins possible.
La ripisylve comprend pas moins de 130 espèces de plantes. Certaines espèces sont à surveiller comme l'orme champêtre (Ulmus minor) qui peut être atteint de graphiose, maladie qui provoque le dessèchement des feuilles et à terme la mort de l'arbre, ou encore l'aulne glutineux (Alnus glutinosa) car elles sont en danger.
D'autres espèces pourraient a contrario devenir trop envahissante et ainsi faire baisser la diversité de cette zone à l'exemple du bambou. La ripisylve est très diversifiée et offre à la faune un lieu calme et sûr comme habitat ou zone de passage

La zone du Ramier en bord de Garonne est très fréquentée. Malgré des aménagements réalisés depuis de nombreuses années, il convient de valoriser cet espace, conciliant « fréquentation humaine » et « préservation de l'environnement ». Pour ce faire, la commune souhaite réaliser la pose de mobilier urbain (tables pique nique, corbeilles papier, parcours de santé…), planter des essences rustiques autochtones (parking, Moulin…) et mettre en place de gestion différenciée des espaces verts. Elle a d'ors et déjà aménagé le parking sur la partie basse de la Place de la mairie.

Les zones humides

Les gravières en eau de propriété communale font l'objet d'un suivi régulier de leur qualité des eaux, selon le principe de précaution de santé et salubrité publique (Responsabilité communale).
A la fois de manière régulière (services municipaux) ou ponctuelle (Laboratoire Départemental des Eaux (LDE)), des analyses physico chimiques des eaux sont effectuées sur les lacs de Lamartine, Fraixinet et Cujalas (mais aussi « Diaz », « Règuelongue » et « Titanis »).
Des analyses de la qualité des sédiments ont également été menées sur Règuelongue (2005).

Le lac Lamartine

La commune consciente de l'intérêt écologique de ce site et de l'importance de sa biodiversité assure sa protection par un classement en réserve naturelle volontaire.
De nombreuses actions de mise en valeur de ce site sont réalisées :

- Activités de pêche gérées par la Fédération de pêche (lâcher d'espèces pour garantir un équilibre du milieu, mise en place de récifs artificiels, de zones de frayères) en partenariat avec la commune (diversification des habitats : plantation de corridors écologiques plantés tous les ans, 5 roselières, construction d'un radeau pour l'accueil et la nidification des oiseaux, maintien des ronciers, gestion différentiée des espaces, arborétum)
- Présence de panneaux d'informations à destination du Public pour porter à connaissance l'intérêt écologique du site,
- Mise en place d'une Maison de la réserve, d'un observatoire,
- Accueil de groupes (sécurisation pour les personnes handicapées, des accès bus pour les enfants)
- Présence d'aires de jeux, de zones de pique-nique, Animations
- Construction de pontons

Une analyse annuelle physico-chimique du plan d'eau de Lamartine est réalisée par le laboratoire départemental de l'eau. La commune quant à elle réalise en interne des campagnes d'analyse sur tous les plans d'eau communaux sur la période couvrant mai à octobre.

Lac de Fraixinet

Ce lac regroupe plusieurs habitats très différents et possède donc une grande biodiversité. Cette zone est en effet très intéressante, de part son champ de fleur mellifères et d'espèces peu communes, voire en danger. Elle présente une grande diversité de plantes avec pas moins de 110 espèces au minimum. Sur celles-ci, une dizaine qui peuvent être

considérées comme espèces envahissantes et quatre en danger.
La commune a entrepris des actions de plantations d'arbres, de maîtrise foncière, mais aucun aménagement spécifique pour l'accueil du public n'a été mis en place. Le pourtour du lac est aménagé quant à lui en piste cyclable pour relier à terme les différents lacs.
Roques réalise un entretien deux fois par an de ce lac.
Ce lac subit une large fréquentation par les pêcheurs.
Il est à noter la présence d'une ligne à haute tension.

Aujourd'hui en maîtrise foncière communale mais fermé, ce site jouit de potentialités environnementales et socio ludiques fortes.
La vocation future de ce site serait d'accueillir du public en proposant une zone verte en zone péri-urbaine (à 200m de Leclerc), moins protégée et règlementée que la Réserve Naturelle.
Des plantations, aménagements structurels (parking, limiteur hauteur, pistes cyclables…) et en mobilier urbains sont envisagés.

Les lacs de Fraixinet et de Reguelongue étant en reconversion actuelle, plusieurs études y sont menées pour voir le potentiel écologique de ces zones.

Lac de Cujalas
L'Amicale de Pêche de Roques était initialement « installée » sur le Lac de Lamartine….la présence de cyanobactéries a été l'occasion de délocaliser leur activité (selon les préconisations de l'ARS) sur le lac de Cujalas.
Des aménagements visant à sécuriser le site (remblaiement, profilage des berges, accès…) et à assurer une qualité d'accueil (bungalows, sanitaires, eau, électricité) ont été réalisés.

Ce site bénéficie d'un entretien de manière douce.

Les autres plans d'eau présents sur la commune sont gérés en multipropriétés.

Le lac de Réguelongue
Il est pour 60 % en propriété communale. Ce lac présente la caractéristique d'être très pollué, notamment sur le plan sédimentaire
A ce jour, il existe un projet de valorisation de ce site en golf en partenariat avec la Fédération de golf.
Compte tenu des micro et macro polluants présents sur le site, il est envisagé de mettre en place à titre expérimental, un laboratoire de bioremédiation par techniques novatrices en partenariat avec l'ARPE et l'ENSAT.
Un système de stations d'épuration biologique associé à des filtres plantés (piégeage polluants) adapté aux caractéristiques du site et à ses problématiques environnementales a été étudié.

Les lacs de Titanis et des carreaux
La commune n'intervient que tous les 4 ans pour effectuer une opération de ramassage des poissons morts.
En effet, les lacs de Fraixinet, Réguelongue, Titanis, et des Carreaux, subissent une « pollution » par une plante invasive (lagaro siphon major) qui colonise et eutrophise les plans d'eau avec des pics tous les 4 à 5 ans.

L'aménagement urbain doit favoriser l'infiltration dans le sol des eaux de pluie comme le prévoit le PLU. En effet, chaque construction doit disposer d'un puits d'infiltration. Des bassins d'infiltration pour le surplus pluvial sont également prévus.
Des noues sont également présentes sur le parking du Ramier.
Les nombreux espaces verts, ainsi que les zones agricoles favorisent également les infiltrations.

L'eau

Un des grands objectifs du SDAGE est de privilégier une approche territoriale et de placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.

Il n'y a pas, au niveau de la collectivité, de réelle politique pour réduire les consommations d'eau, néanmoins, un arrosage des terrains de sport en eau brute de la Garonne est effectué, ainsi qu'un captage direct dans le lac de Lamartine pour l'arrosage du site.
La commune n'a pas mis en place de *reporting* sur les consommations d'eau de son patrimoine.

L'usine de production d'eau du SIVOM de la Saudrune produit l'eau pour les habitants des communes de Cugnaux, Frouzins, Portet sur Garonne, Roques, Seysses et Villeneuve-Tolosane.
Elle est conçue pour produire 15.000 m3/ jour et permet donc de garantir la maîtrise du traitement qualitatif et quantitatif nécessaire aux besoins en eau potable de la commune de Roques.

L'usine dispose d'un process de traitement de l'eau à destination de la consommation humaine innovant en région Midi-Pyrénées. Ce traitement comprend une filtration sur charbon actif en grain, un affinage par ultrafiltration membranaire et une stérilisation au bioxyde de chlore.

Espaces agricoles

Le territoire de Roques sur Garonne présente que peu d'espaces occupés par des exploitations agricoles avec seulement 57 hectares.

Biodiversité

La commune de Roques sur Garonne participe fortement à la préservation de la biodiversité grâce à ses espaces naturels dont leur valeur écologique et leur pérennité est conséquente.

Pour preuve, sur son territoire, Roques bénéficie d'une réserve naturelle volontaire, d'un site NATURA 2000, de trois ZNIEFF, d'une ZICO et de onze espaces boisés classés :

- Tout le bord de Garonne
- Le bois Meynial
- Rue des Genêts
- Lieu dit Bonnafous
- Lieu dit Cujalas
- Lieu dit Paule Nord
- 2 espaces à Mikaelis
- Pascuerue

La commune a également la volonté de créer des trames vertes et bleues, à travers un maillage d'espaces naturels, pour permettre le développement et la préservation de la biodiversité sur le territoire. En effet, la commune de Roques sur Garonne a des espaces naturels de qualité mais les corridors écologiques permettant de les relier sont très peu développés.

Il existe des poches d'espaces boisés qui persistent sur le territoire mais qui sont de plus en plus menacées par l'étalement urbain.

La plantation d'essences rustiques autochtones et des haies par la mise en place de haies champêtres et de prolongements d'espaces verts devra être envisagée.

En effet, à ce jour, la commune s'adresse à des pépiniéristes « classiques » qui proposent souvent des essences hybrides ou exotiques pour des projets de plantation.

Il serait pertinent de planter de manière systématique des arbres et arbustes de pays, adaptés aux conditions (géologiques, climatiques…) du territoire, plus résistantes aux maladies, nécessitant moins d'entretien et d'arrosage.
Ce type de plantations associé à un paillage de qualité a déjà fait ses preuves.

La commune a d'ores et déjà engagé des chantiers de plantations d'essences locales et d'arbres rustiques (réintroduction des espèces en déclin), en partenariat avec l'association avec Arbres & Paysages d'Autan (essences rustiques autochtones).
Le Handball Club de Roques a assuré la plantation, le paillage et la pose des protections à gibier.
L'entreprise ALCOA a financé ces opérations, qui ont eu lieu sur différents sites de la commune.

Un autre chantier de reboisement, ainsi que l'entretien régulier de l'Arborétum et son arrosage ont été réalisés par l'Espace Jeunesse de Roques.

La pollution nocturne due à l'éclairage public a un impact négatif sur la biodiversité. En effet nous savons que la lumière gêne les humains dans leur sommeil, que le noir est indispensable aux jeunes enfants pour produire de l'hormone de croissance et que le cycle jour/nuit est indispensable pour ne pas perturber notre horloge biologique. Ceci vaut aussi pour tous les règnes végétaux et animaux. La lumière mal dirigée et/ou envoyée là où cela n'est pas nécessaire gêne les animaux dans leurs activités normales ou reproductives. La lumière mal dirigée ou visible de loin sidèrent ou désorientent les oiseaux migrateurs ; attirent les insectes entraînant auprès d'eux une grande mortalité. La lumière qui n'est pas utilisée pour ce à quoi elle est destinée est une perte d'énergie substantielle qui épuise nos ressources naturelles.
Bien qu'ayant réalisé une réhabilitation d'une partie de son éclairage public, cette dernière n'a pas pris en compte cet aspect et aucune démarche n'est programmée en vue de réduire cette pollution.

Espaces verts

A ce jour, Roques utilise de nombreux phytosanitaires, et a eu recours par le passé à la plantation d'essences non régionales sur son territoire, exigeantes en eau.

Consciente des enjeux en terme environnemental et de gestion de la ressource en eau, ainsi que des conséquences néfastes de cette gestion, la commune souhaite mettre en place d'une gestion différenciée des espaces naturels sur l'ensemble de la commune prenant en compte les usages, l'intérêt faunistique ou floristique. Afin de sensibiliser les Roquois à ces nouvelles techniques, une signalétique particulière accompagnera cette démarche. D'ores et déjà, au bord du Ramier, une bande de 4 mètres est laissée en ripisylve.

La commune bien que possédant des désherbeurs thermiques réalise peu de désherbage selon cette technique car les agents n'ont pas encore formés. Cette formation est prévue pour les agents techniques.

Aujourd'hui, la commune réalise des campagnes de plantations d'essences régionales en partenariat avec l'association Paysages d'Autan.

Les espaces verts présents sur la commune les plus significatifs sont les onze parcs :

- Chêne liège
- Meynial
- Les Tilleuls
- Les vergers Sud
- Coquelicot
- Allée des Platanes
- Avenue des Genêts
- Avenue des Mûriers
- Rue du vieux Colombiers
- Cimetière

On peut également noter la présence de parkings verts au niveau de la zone de commerces de proximité le long de la voie rapide (environ 60 parkings).

La commune a une véritable volonté d'insérer un réseau de trame verte et bleue sur son territoire, c'est pourquoi une nouvelle révision du PLU sera engagée en cette fin d'année 2013.

Les parcs, les lacs, les squares, jardins privatifs, jardins partagés et espaces verts collectifs sont autant d'éléments d'un maillage possible, à condition toutefois d'être traités de façon raisonnée, c'est-à-dire en limitant, voire en éliminant le recours aux produits chimiques (engrais, phytosanitaires) et en réfléchissant aux types d'espèces implantées (locales, mellifère, etc.).

Les jardiniers amateurs contribuent à la pollution de l'eau par les pesticides, à ce jour la municipalité n'a pas encouragé tous ses concitoyens jardiniers, à modifier leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires.

La commune envisage de créer des jardins solidaires sur des terrains communaux en mettant à disposition (après questionnaire inséré dans le flash infos) de la population roquoise intéressée des portions de parcelles afin d'y implanter des « jardins solidaires » ou « jardins ouvriers ».
Des conventions seront passées fixant les modalités de mise à disposition des parcelles.

Gestion et consommations des ressources naturelles

La gestion des ressources naturelles : cette finalité n'a pas été intégrée dans le PLU.

Dans le fonctionnement interne de la collectivité les consommations d'eau, d'énergie, de papier sont mal maitrisées car non suivies par bâtiment.

Une campagne de sensibilisation et d'information des différents acteurs pour une gestion économe des ressources a été initiée.
La dématérialisation des documents est en cours sur la commune.

Ce qui est fait ailleurs

L'association Entrelianes s'intéresse à la **biodiversité urbaine**, son site internet recueille de nombreux exemples : http://entrelianes.org

A **Malmö**, en Suède, exemple de gestion alternative des eaux pluviales, dans le cadre d'un projet d'aménagement global.

Pots damer Platz, à **Berlin** : sur une surface totale de 7 hectares à rebâtir, 1,2 ont été consacrés à des bassins de récupération d'eau de pluie, le reste se répartissant entre 19 bâtiments, ainsi que la voirie et une grande place piétonne. ¼ des toitures ont été végétalisées (soit une surface de 12.000 m²), permettant aussi bien de ralentir l'arrivée de l'eau de pluie dans les sols, que de créer des espaces propices à la biodiversité. De même, au niveau très local, cela permet de limiter les impacts de chaleur en ville.

A **Perpignan** des actions pilote de maraichage avec la technique BRF (bois ramifié fragmenté) sont en cours => on constate une baisse significative des besoins en eau d'irrigation, de l'utilisation des produits phytosanitaires, et une amélioration de la structure du sol.

La ville de **Pamiers** gère ses espaces verts de façon raisonnée.
La Mairie de Pamiers a entrepris de les éliminer sur les zones à risques de la commune et, ailleurs, d'en réduire fortement les quantités. L'objectif étant, à terme, de trouver des solutions alternatives à l'usage de ces produits. Une action pilote est mise en place et ce sur plusieurs années. Les objectifs seront de réduire, voire d'éliminer, le recours aux pesticides dans les écoles, dans les espaces publics et de sensibiliser enfants et adultes à la présence et la conservation éventuelle des petites plantes sauvages urbaines. Un volant important est mis sur l'action éducative de ce projet. Des courriers ont été envoyés pour informer et sensibiliser enseignants et riverains à cette action.

Lannion (ville de 20 000 hab.) a divisé par 10 en quelques années ses quantités de produits phytosanitaires utilisés (80 L au lieu de 800 L) avec substitution par diverses techniques alternatives (système aquacide eau chaude, balayeuse mécanique...) et des aménagements pour limiter l'entretien (engazonnement de trottoirs sablés par exemple) (0 phyto aussi dans les serres et pour tous les traitements, ils utilisent la lutte intégrée)
Lannion est une ville reconnue au niveau national pour cette démarche, de nombreuses collectivités s'en inspirent maintenant. Par ailleurs, l'action permet en outre une reconnaissance et n'est pas un inconvénient pour l'esthétique (Lannion est classé 4 fleurs = niveau maximal pour le fleurissement au niveau national).

La ville de **Dijon** se lance dans l'élaboration d'un éco PLU : « C'est par une prise en compte concrète et systématique des problématiques environnementales, dans tous les projets en cours et à venir, que la collectivité adoptera un engagement fort et exigeant en matière de développement durable.

Répondre aux besoins en logements des Dijonnais, en favorisant la mixité sociale et générationnelle et la recherche de nouvelles formes urbaines, tout en économisant l'espace.

Améliorer le cadre de vie et poursuivre la mise en valeur des espaces publics s'inscrit également comme un axe majeur.

Favoriser la biodiversité, préserver les espaces naturels confortera également la position de Dijon comme ville environnementale.

Enfin, inciter au développement des services et des commerces de proximité, structurer la ville à partir de ces quartiers contribuera à bâtir une ville mosaïque. »

Pistes d'actions

D'un point de vue global
Disposer d'un plan d'ensemble à partir duquel Roques expose ses intentions. Un plan de référence, nommé Plan "vert", "de paysage", afin de définir une stratégie globale d'aménagement paysager à moyen terme, propre à guider la conduite de chaque opération vers un projet urbain cohérent. Ce plan doit : hiérarchiser les interventions en établissant les priorités, permettre à la municipalité de saisir les opportunités qui s'offrent à elle. Ce plan induit des points de passage obligés : établissement d'un diagnostic partagé, scénarii d'aménagements envisageables prenant en compte la finalité « gestion des ressources naturelles », programme d'actions doté de moyens, tenue d'un bilan et suivi des réalisations achevées.

Eau
Très en amont des projets évaluer :

- ✓ les alternatives possibles à l'utilisation d'eau potable sur le territoire, les possibilités de réutilisation des eaux pluviales
- ✓ la nécessité d'un réaménagement ou d'un redimensionnement des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
- ✓ les alternatives à l'imperméabilisation des sols
- ✓ les modifications physiques des sols et sous-sols liées à l'urbanisation du site :
  - Imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales
  - Préservation et valorisation des nappes phréatiques

Mettre en place une coopération internationale sur la problématique eau.

Sensibilisation à la ressource en eau en interne au niveau de la collectivité (mobilisation des agents), mais aussi au niveau de la population.

Gestion rationnelle de l'eau dans la commune : tous les points de distribution équipés de compteurs, diagnostic des équipements existants => interventions, maintenance, équipements à remplacer. Mise en place de détecteurs de fuite.

Inciter les Roquois à la mise en place de système de récupération d'eau de pluie plutôt que de creuser des forages privés (qui sont en France une des causes majeures de la pollution des nappes).

Dans tous les bâtiments et équipements communaux, installer des compteurs divisionnaires afin de connaître les consommations par usage, bâtiments, fréquentation, etc. et pour mettre en place un suivi des actions engagées pour limiter les consommations.

Biodiversité

Promouvoir des projets favorables à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel :

- ✓ **Améliorer les connaissances** en la matière, notamment **sur les espaces non protégés**
- ✓ Créer un lieu permanent d'échange des connaissances et de l'information en favorisant la rencontre entre acteurs
- ✓ Favoriser et promouvoir l'éducation et la formation (réalisé en partie avec les enfants voir fiche éducation à l'environnement, reste à faire avec un public adulte)
- ✓ Reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité

Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques d'achat (bois notamment). Politique d'achat éco-responsable à formaliser et à développer.

Informer les citoyens, les élus et les agents sur les techniques de végétalisation des toitures (intérêt dans la gestion des eaux pluviales, dans l'amélioration de la consommation énergétique, pour la biodiversité, pour les microclimats en ville). Montrer l'exemple sur des futures constructions communales.

Mettre en place une démarche (groupe de travail, mise en place d'actions, suivi et communication) d'éco-responsabilité pour les agents : acheter autrement, trier les déchets de bureau, économiser l'eau, maitriser l'énergie, améliorer les déplacements.

S'engager :

- dans le « zéro phyto » (http://www.gestiondifferenciee.org) pour la gestion communale des espaces verts,

Participer en mars aux journées d'actions de la « semaine pour les alternatives aux pesticides » www.semaine-sans-pesticides.com

Proposer aux Roquois de participer au programme « mon jardin pour la planète » (pour information site internet : http://ns35607.ovh.net/~jardin/presentation.php).

Accompagner les Roquois et les entreprises afin que des espèces mellifères soient préférées sur leurs terrains.

S'engager sur des actions pour limiter la pollution nocturne auprès des entreprises notamment.

1.7 Fiche diagnostic : Risques et Nuisances

Risques et nuisances

Déchets, bruits, énergie, pollutions de l'air, de l'eau, du sol, risques industriels et naturels, changement climatique.

Enjeux de développement durable

La vulnérabilité au risque (inondation, tempête, accidents technologiques, etc.) peut être diminuée par l'adoption de mesures préventives, portant :

- sur les constructions, l'aménagement du territoire ;
- et sur l'information et la formation des personnes afin d'améliorer la qualité de leurs réactions ou de leurs actions face à l'aléa (gestion des situations de crise).

La pollution de l'air (y compris à l'intérieur des habitations), de l'eau ou du sol et les nuisances (odeurs, bruits) peuvent nuire fortement à la santé et diminuer la qualité de vie. Elles doivent donc comme les risques être identifiées et gérées avec beaucoup d'attention.

La communauté scientifique s'accorde pour dire que notre mode de vie et de développement est responsable de l'émission de gaz à effet de serre (GES) provoquant une augmentation de la température moyenne de la terre.

La biosphère et le climat entretiennent des relations complexes à travers les cycles de l'eau et du carbone. L'agriculture intensive, la déforestation, la construction de barrages, l'urbanisation galopante, la disparition des zones humides… perturbent ces cycles et modifient la proportion de lumière solaire réfléchie vers l'espace.
Chaque année, la combustion de carburants fossiles, la déforestation, l'agriculture et l'élevage intensifs rejettent 7 milliards de tonnes de carbone dans l'atmosphère. Une moitié de ce carbone est absorbée par les océans et la végétation, l'autre moitié s'accumule dans l'atmosphère. Le changement climatique modifie les températures des eaux de surface, les courants marins, la composition des espèces marines (impliquées dans l'absorption du carbone), la capacité d'absorption du carbone au niveau des océans diminue. L'effet de serre[1] augmente.

La machine climatique se dérègle, les phénomènes en jeu sont complexes.

Les objectifs actuels

Les objectifs actuels de la commune en matière de nuisances et de risques sont :

- ✓ Réduire les nuisances sonores
  - ➢ Veiller à la protection des riverains par le classement des voies bruyantes (A64, RN 117, RN 264, RD 42, RD 68)
- ✓ Prévenir les risques d'inondation
  - ➢ Prendre en compte les zones inondables mentionnées par la DIREN
  - ➢ Appliquer les règles préconisées dans le PPR

[1] « L'effet de serre est un réchauffement de la Terre, des océans et de l'atmosphère dû à la rétention d'une partie de la chaleur induite par les rayons du soleil. » É. Bard, Les Dossiers de la recherche, n° 17.

Contexte de Roques sur Garonne

Une commune fortement soumise au risque d'inondation de la Garonne

Déchets
La gestion des déchets ménagers est assurée par la communauté de communes Axe Sud.
La commune dispose d'une déchèterie.

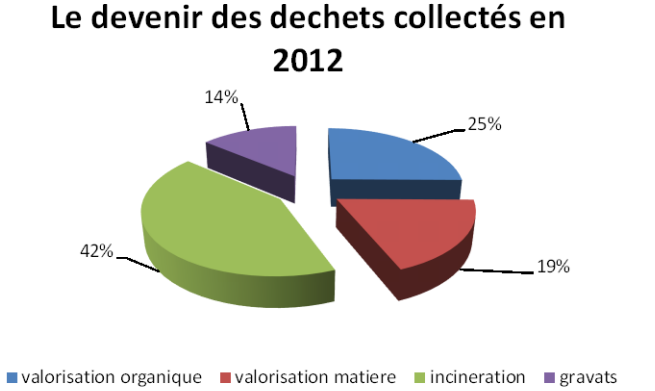

Risques technologiques
Les principaux risques technologiques identifiés à Roques sont : les risques liés à la circulation (Voie ferrée, autoroute ou RD 817) -les risques d'explosion concernant le Transport de Matières Dangereuses, la conduite de gaz longeant la RD 817 - le risque nucléaire.

On dénombre 5 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ICPE (aucune Seveso) dont CEMEX GRANULATS Sud ouest, SOCOTRAP, Hôtel Kyriad, BENAC BETON SARL, HEURTIER Jacques

Nuisances
Les principales nuisances sur le territoire sont des nuisances sonores dues aux grands axes routiers.

Energie *source diagnostics thermiques*
Bâtiment salle des fêtes :
Consommation : 209 kWhep/m²/an soit 33 KgEqCO_2/m^2/an

Vestiaire et club house stade de foot :
Consommation : 666 kWhep/m²/an soit 27 KgEqCO_2/m^2/an

Vestiaire et club house stade de rugby :
Consommation : 529 kWhep/m²/an soit 24 KgEqCO_2/m^2/an

Risques naturels
La commune de Roques est soumise au risque d'inondation résultant des débordements de la Garonne.

Il existe sur la commune un PPRI (plan de prévention du risque inondation).

La commune est également soumise aux risques climatiques (neige, verglas, tempête, canicule).

Catastrophes naturelles enregistrées sur la commune :
2 inondations ont enregistré une forte montée des eaux entrainant des dégâts sur les habitations en 1875 et en 1952
D'autres épisodes de montées des eaux sur le ramier ont été enregistrés sur le territoire notamment en 1977, 1981, 1987 et 2001.
Tempêtes en 1999, janvier 2009
Evènement neigeux entraînant le blocage des poids lourds sur l'A64.
Canicule : 2003

Assainissement
Une faible partie des habitations de la commune n'est pas raccordée au réseau collectif d'eaux usées, géré par le SIVOM Confluent Garonne-Ariège
La station d'épuration (STEP) gère les eaux usées des communes de Roques, Roquettes, Pinsaguel.
Elle a été construite en 1977, mise hors service en 2005 puis remise en service en juillet 2005 pour 16 000 EH (équivalent habitant). L'exutoire de la STEP est la Garonne, un milieu sensible à l'eutrophisation. Le rendement épuratoire est satisfaisant.
Rendements épuratoires de la STEP :
MES : 98%, Matières En Suspension
DCO 93%, Demande Chimique en Oxygène
DBO_5 99%, Demande Biologique en Oxygène
NTK 87%, Azote Kjeldhal (Azote organique + Azote Ammoniacal)
Pt 77%, Phosphore total
(Données issues du site http://adour-garonne.eaufrance.fr/step/0531420V003)

Les refus de dégrillage sont collectés par la société SITA et amenés à l'usine de la SETMI. Les graisses et les sables sont pompés par le SMEA puis envoyés à Ginestous. Les boues liquides sont stockées dans un silo puis épandues en agriculture selon un plan d'épandage réglementaire géré par la MVAB. Des boues pâteuses sont également produites hors périodes d'épandage, à destination de la plateforme de compostage de Roquefort sur Garonne.

Situation des projets de la ville de Roques sur le territoire

Réalisés	✓ Plan communal de sauvegarde ✓ Plan de Prévention du Risque Inondation ✓ Elaboration d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) ✓ Compétences « propreté des voiries et collecte des déchets » transférées à la communauté de communes Axe Sud ✓ Présence d'une déchetterie sur le territoire ✓ Elaboration un plan de gestion des déchets dans tous les services de la Mairie. ✓ Mise en place du tri sélectif dans les écoles et Accueils de Loisirs ✓ Interdiction des rejets et remblais susceptibles de polluer la nappe ✓ Augmentation du nombre de poubelles mises à disposition sur la commune. ✓ Mise en place des récupérateurs de verres ✓ Optimisation du rendement de l'éclairage public ✓ Etablissement d'un Diagnostic « Amiante » ✓ Analyses qualité de l'air sur la commune (ORAMIP) ✓ Analyses & études des plans d'eau communaux (Fraixinet, Règuelongue, Lamartine, Cujalas) ✓ Développement de l'assainissement collectif (SIVOM CGA). ✓ Analyse mensuelle de la qualité de l'eau potable (LDE). ✓ Etablissement d'un diagnostic thermique pour les bâtiments communaux
En cours	✓ Mise en place du tri sélectif dans les associations. ✓ Analyse de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillants des enfants de – de 6 ans ✓ Diagnostic « légionellose » dans les bâtiments recevant du public (Eau Chaude Sanitaire) ✓ Document Unique des Evaluations des Risques (personnel communal)
En projet	✓ Mise à disposition des sacs pour les propriétaires de chiens (excréments).

Forces	Opportunités
✓ Présence d'un Plan Communal de Sauvegarde ✓ Présence d'un Plan de Prévention du Risque Inondation ✓ Des équipements et structures adaptés pour le tri des déchets (déchèterie, points d'apports volontaires…) ✓ Un plan de gestion des déchets dans les services de la mairie (y compris dans chaque classe) ✓ Bon rendement épuratoire de la station d'épuration de la ville ✓ Réactivité des services techniques ✓ Mise en place de projecteurs à LED (6) pour la salle de spectacle du Moulin ✓ Remplacement au fur et à mesure du parc de luminaires par des lampes fluocompactes ✓ Réalisation d'économies d'énergie (remplacement de l'éclairage de Leclerc) et excédent de production d'énergie de Leclerc ✓ Réactivité des services communaux en cas de catastrophe naturelle ✓ Connaissance des risques encourus sur la commune (diagnostics antennes relais, bruit, amiante)	✓ De nouveaux projets d'aménagement pourraient être l'occasion de travailler sur les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales et ainsi limiter les risques d'inondation liés au ruissellement ✓ La réalisation de l'agenda 21 peut être l'occasion de mettre en place des campagnes de sensibilisation sur les risques et les nuisances (actions auprès des entreprises, des commerçants, des habitants) ✓ La volonté de la commune de créer des jardins partagés pourrait être l'occasion de travailler avec les exploitants pour limiter les pollutions diffuses (engrais, pesticides) ✓ Mettre en place des aménagements liés à l'eau comme valorisation des opérations d'urbanisme

Axes d'amélioration	Résultats
✓ Améliorer la performance énergétique ✓ Améliorer la gestion de l'énergie (SAS à l'entrée du Moulin et de l'école, panneaux solaires ECS Rugby/foot, détection des parties communes pour l'éclairage, sensibilisation des agents et des associations sur les lumières et chauffage) ✓ Continuer le tri sélectif au niveau des écoles, du centre de loisirs et du Moulin ✓ Développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie, etc.) ✓ Mettre en place une détection de l'eau potable, contrôle double-flux dans les vestiaires ✓ Réduire les incivilités (bruits, aboiements, déjections canines, etc.) ✓ Diminuer la pollution lumineuse ✓ Enfouir les réseaux électriques et téléphoniques ✓ Diminuer les nuisances et les pollutions (trafic routier, etc.) ✓ Trafic routier ✓ Améliorer la gestion des déchets (compost) ✓ Mettre en place la réglementation thermique RT2012 ✓ Instaurer dans la commande publique des obligations en matière de gestion des nuisances ✓ Réaliser un inventaire des sites et sols pollués sur BASIAS ✓ Réaliser un suivi quantitatif et qualitatif de la gestion des déchets ✓ Mettre en place une gestion intégrée de l'eau dans la commune	✓ Le risque de pollutions résiduelles industrielles et domestiques, lumineuses maîtrisé ✓ Des déchets collectés et traités dans les bonnes filières de traitement ✓ Une gestion intégrée de l'eau dans la commune (compenser l'imperméabilisation des surfaces, limiter les volumes d'eau pluviale raccordés au réseau…) ✓ Une amélioration de la gestion de l'énergie ✓ Lutte contre le changement climatique

Nuisances

Bruit

Depuis plusieurs années, plusieurs réflexions relatives à la réduction des nuisances sonores aux abords des grands axes routiers traversant la commune, ont été menées par la ville et ses partenaires. Ainsi, l'autoroute, la RN 117, la RN 264, reconnues voies bruyantes, ont fait l'objet de travaux de réhabilitation des voies (mise en sécurité à deux fois deux voies), et de mesures de protection acoustiques (mise en place de merlons ou murs anti-bruit) et environnementales.

Antennes relais

Deux rapports de mesure de champs électromagnétiques in situ sur les sites de l'allée de Fraixinet et de la route de Villeneuve ont été réalisés sur les antennes relais et leurs impacts sur la commune. Ils montrent que les valeurs de champ sont conformes au niveau de référence défini par le Décret n°2002-775 du 3 mai 2002.

Amiante

Au titre de la règlementation en cours, il a été réalisé un diagnostic Amiante dans les bâtiments communaux et intégré dans les projets de réhabilitation de locaux existants.
Sur l'ensemble des diagnostics, les matériaux et produits repérés contenant de l'amiante contiennent uniquement de l'amiante-ciment.

Les déchets

Gestion des déchets dus aux activités et services communaux

Plusieurs actions ont été menées par Roques afin de gérer au mieux les déchets générés sur sa commune. Dans un premier temps, un diagnostic des déchets issus des services de la mairie a été réalisé qui a abouti sur la mise en place du tri sélectif, la proposition de filières de valorisation et des équipements spécifiques, accompagnée d'une campagne de sensibilisation et d'une signalétique adaptée. Des évaluations régulières sont réalisées et montrent de très bonnes pratiques de tri. Dans un second temps, cette action a été élargie au Centre de Loisirs et aux écoles et compte encore s'étendre en incluant l'ensemble des associations.
Cependant aucun chantier « faibles nuisances » pour les travaux entrepris par la commune n'existe.

Gestion des ordures ménagères

La régie déchets à été intégrée à la communauté de communes Axe Sud.
Deux tournées sont réalisées sur la commune, les mardis et vendredis avec un tonnage moyen par semaine de 23 T (14T le mardi, 9T le vendredi). Sur une année, la collecte des ordures ménagères représente 1180 T /an (337 kg/hab/an pour Roques). Cependant, ce chiffre n'est pas représentatif car certains restaurants roquois sont inclus dans cette collecte.

La commune a mis en place 1641 bacs Ordures Ménagères sur la commune : 1271 de 120 L, 89 de 14 L, 90 de 180 L, 28 de 240 L, 26 de 340 L, 137 de 660 L).

Une collecte des déchets pouvant être recyclés est instaurée sur le territoire, sous la forme d'une tournée par semaine avec un tonnage moyen : 5 T environ représentant 220 T / an sur Roques (soit 63kg/hab/an pour Roques, et 1174 T/an (57kg/hab/an pour Axe Sud). Pour assurer la collecte, la commune a mis en place 1522 bacs de tri : 1209 de 120 L, 138 de 140 L, 70 de 180 L, 16 de 240 L, 19 de 340 L, 31 de 660 L, 1 de 770 L, 38 MOD35)

La collecte du verre est quand à elle réalisée en apport volontaire grâce à 2013 : 8 colonnes verre aériennes et 3 enterrés. Elle permet de récupérer 130 T / an (37kg/hab/an) de verres pour Roques et 473 T / an (23kg/hab/an) pour Axe Sud.

Déchèterie
La commune possède sur son territoire une déchèterie dont la compétence appartient à la communauté de communes d'Axe Sud. Cette déchèterie et son fonctionnement sont très appréciés des habitants.

La déchetterie accepte le tout venant, les gravats, le bois, les déchets verts, le carton, les métaux, les textiles, les déchets ménagers spéciaux (DMS), les huiles de vidange, les batteries et piles, les pneus de véhicules légers non souillés, les ampoules "à économie d'énergie", néon, tubes et LED, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), les Déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI).

Le nombre de visites à la déchèterie sur Roques est de 12 413 soit 3.55 visites par an en moyenne contre 47 816 soit 2.31 visites par an en moyenne sur l'ensemble d'Axe Sud.

Déchets des entreprises
Aucune opération de gestion collective des déchets des entreprises n'a été initiée à ce jour. Aucune action n'est engagée auprès des entreprises, afin que ces dernières limitent leur production de déchets.

Sensibilisation
La ville sensibilise peu les habitants à la collecte sélective et à la réduction des déchets à la source, cela est réalisé par une campagne de sensibilisation sous la forme d'une fiche mémo de tri.
Il n'y a pas d'ambassadeur de tri sur la commune de Roques.

Compostage
Le SIVOM de la Saudrune incite au compostage des déchets organiques en proposant l'achat de composteur à des tarifs préférentiels pour les habitants qui en font la demande.

Déchets dangereux
Les Roquois peuvent apporter leurs déchets dangereux à la déchèterie.
Pour les déchets de soins (seringues, aiguilles), les Roquois ont la possibilité de se procurer dans une pharmacie gratuitement une boite de collecte qu'ils doivent ensuite déposer à la déchèterie.

Eau et sol

Assainissement
La STEP a un très bon rendement épuratoire.

Sol
La commune de Roques sur Garonne n'a pas réalisé un inventaire des sites industriels (sols pollués ou potentiellement pollués).

Pollutions diffuses
La nappe d'eau est vulnérable aux pollutions.

Les exploitants agricoles ne sont pas engagés dans des démarches de respect de l'environnement et sont à la source de pollutions diffuses (pesticides, engrais). A ce jour la ville n'a aucune exigence environnementale vis à vis de ces exploitations.

La ville n'a pas entrepris de recenser les captages privés d'eaux souterraines comme le demande la loi.

Pour ce qui est de l'entretien des espaces verts et de la voirie de la ville, la commune a le projet de mettre en place une gestion différenciée de ses espaces afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Risques naturels

La commune de Roques est soumise au risque d'inondation. De ce fait, elle a élaboré son plan de prévention du risque inondation.

« La réduction des risques encourus par les biens et les personnes passe essentiellement par des actions de prévention, notamment en réglementant l'occupation des sols et l'urbanisation, bien qu'une meilleure gestion des espaces naturels puisse contribuer à les réduire. La domestication des rivières par des travaux lourds a montré ses limites à la fois techniques et financières. L'oubli de l'extension des crues historiques a pu entraîner des choix d'urbanisation inadaptés. » SDAGE rapport environnemental.

Par ailleurs, le PLU intégrera le risque d'inondation caractérisant les abords de la Garonne, en prenant en compte les nouvelles dispositions applicables en la matière (courbe de référence CIZI – DIREN notamment), et en adaptant les prescriptions réglementaires issues de cette nouvelle configuration. Dans ce cadre, toute nouvelle création ou extension de construction sera interdite, ou encadrée sur le plan réglementaire.

Energie

Diagnostics thermiques

Des diagnostics thermiques de plusieurs bâtiments (salle des fêtes, vestiaires et club house des stades de foot et de rugby) ont été réalisés en 2007.
Ces bâtiments dans leur état en 2007 n'étaient pas conformes vis-à-vis de la Réglementation Thermique (RT) existante. Des actions ont été engagées, d'autres sont programmés afin de respecter la réglementation en vigueur.

Eclairage public

La commune de Roques a débuté une campagne de réhabilitation de son éclairage public. En lieu et place des cellules photosensibles, ont été posés des horloges astronomiques qui déclenchent l'allumage et l'extinction des feux suivants les heures de lever et coucher du soleil afin de réduire les consommations énergétiques.

Certaines entreprises du territoire ont également engagé des actions pour diminuer leur consommations énergétiques comme Ikéa par exemple qui a effectué un changement les lampes par des LED et qui éclaire un rang sur 2 ses parkings ou encore Leclerc qui produit également un excédent d'énergie.

Consommations énergétiques de la ville (patrimoine)

Il n'existe pas de *reporting* sur les différentes consommations d'énergie (chauffage urbain, électricité, gaz) par bâtiment.

Chauffage et habitats

On estime que 20% des familles françaises ne parviennent pas à se chauffer correctement en raison du coût des énergies et de la vétusté des logements. Une part de ces foyers défavorisés demande aux services sociaux de la ville de payer leurs factures. Au niveau national on estime que les ménages éligibles à cette aide sont 5 fois plus nombreux que la demande enregistrée.
Le défaut de chauffage a des impacts sur la santé (bronchite, asthme, difficultés respiratoires …). Au Royaume uni un chercheur de l'université d'Ulster a montré que pour 1 euro investi dans la prévention (rénovation thermique), la moitié est remboursée par la diminution des frais de santé et l'autre par les économies d'énergie.[2]
La commune de Roques ne s'est pas réellement saisie du problème social que constitue la précarité énergétique.

Organisation de la logistique pour les fêtes et manifestations

L'organisation de la logistique d'un événement a des répercussions en termes de consommation d'énergie (gasoil des camions), mais aussi en termes de sécurité et de ressources humaines.
Il n'existe pas aujourd'hui de procédure « manifestations » qui permettrait d'optimiser, de rationaliser, de mutualiser les demandes.

Changement climatique

A ce jour, la commune n'a engagé aucune action afin de limiter le changement climatique.

Des entreprises (Cemex et Eiffage) présentes sur le territoire ont mis en place un système d'économie circulaire permettant le recyclage des gravats localement et la diminution des rotations de camions.

Ce qui est fait ailleurs

« Dans la ZAC des Champs bleu s (60 ha) à Vézin le Coquet, le système hydraulique et les objectifs en termes de biodiversité ont été intégrés à une démarche globale de développement durable. La démarche est originale dans le sens où un bureau d'étude technique (BET) a travaillé dès la conception du nouveau quartier. Il y a eu un processus de fabrication du projet en équipe, au cours
duquel le BET a commencé très tôt à mettre en place les stratégies d'un assainissement intégré en liaison avec la réflexion de l'urbaniste. Finalement, les îlots urbains ont été dessinés en fonction de l'écoulement des eaux. Cette approche a bousculé la conception que l'équipe de projet avait des îlots.
De nombreux quartiers se sont construits sur les îlots fermés, alors que la réflexion sur l'hydraulique a
conduit à concevoir des îlots plutôt ouverts traversés par l'hydraulique. On obtient un système très intégré nourri de réfl exion technicienne et urbanistique. »

La ville de **Maizières-lès-Metz** a mis en place une charte chantier « faibles nuisances ». Elle est signée par chaque entreprise intervenant sur le site de l'ECOPARC VAL EUROMOSELLE, dans le cadre des travaux d'aménagement.
Elle a pour objectif :
- de veiller à la qualité environnementale du chantier en minimisant les nuisances
- d'économiser les consommations de matériaux et d'énergie.

La signature de cette charte est annexée aux marchés des travaux.

Charte pour la Qualité Environnementale
des opérations de construction et de réhabilitation en régions méditerranéennes
CoDERQuE : Comité régional de concertation sur la qualité environnementale des bâtiments
Provence-Alpes-Côte d'Azur, notre région
www.regionpaca.fr

La région **Provence Alpes Côte d'Azur** a mis en place une Charte pour la Qualité Environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en région méditerranéenne.
Cette charte permet à tous les maîtres d'ouvrage, privés ou publics, d'obtenir une reconnaissance de leur démarche de qualité environnementale pour leurs projets, qu'il s'agisse de constructions neuves ou de réhabilitations. Elle propose une méthode d'élaboration et de validation de leurs engagements.
Par exemple pour chaque projet une étude environnement du site doit être élaborée, un tableau thématique permet de lister l'ensemble des thèmes à étudier à minima.

« Le lycée Bergson (Paris 19ème) et ses professeurs mettent en place depuis 2005 un Agenda 21 et développe des activités autour de son application (modules sur : les déchets, la solidarité, des études de politiques environnementales, l'énergie). Edif participe au comité de pilotage de cet Agenda 21 et accompagne chaque année un groupe de lycéens dans le suivi d'Ateliers Scientifiques et Techniques sur le thème de l'énergie.
EDIF a édité l'affiche Display® de l'établissement. Celle-ci se présente sous la forme des étiquettes énergétiques avec un classement allant de A à G pour l'énergie, les émissions de CO_2 et les consommations d'eau. La classe A est la plus économe, la classe G la moins économe. Display® est une campagne européenne destinée à encourager les collectivités locales à afficher les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics. L'affiche est réactualisée chaque année en fonction des consommations annuelles de l'établissement. » http://www.edif.asso.fr

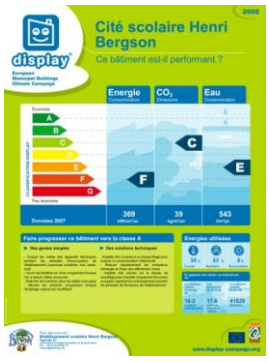

La ville de Saint-Genis-Laval (près de Lyon) a opté pour la construction d'un gymnase de qualité environnementale :
- avec une chaudière à bois
- une toiture végétalisée
- la récupération des eaux de pluies (pour l'arrosage et les sanitaires)
- un puits canadien
- et une ventilation double flux.

D'après les donnés de l'Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise, le nouveau gymnase répond d'ailleurs à 8 critères «Haute Qualité Environnementale » notamment en terme de gestion de l'énergie et de l'eau mais aussi du confort hygrométrique, acoustique et visuel ainsi que de la qualité de l'air.
Ce gymnase permettra des économies d'énergies et de fonctionnement et contribuera ainsi à la préservation des ressources naturelles. »

http://www.mairie-saintgenislaval.fr

Pistes d'actions

Plan local de lutte contre le bruit
Mobiliser les différents acteurs du territoire afin d'intégrer la question du bruit dans les projets d'aménagement.
Réaliser une « carte de bruit », élaborer un plan « bruit communal » puis décliner un certain nombre d'actions :
• Des actions dites de prévention et de sensibilisation : information auprès des aménageurs, mais aussi auprès de la population sur les enjeux du bruit.
• Des actions de réduction à la source en participant à des études « Point Noir Bruit », en travaillant sur des mesures concrètes : régulation des flux couplés à un abaissement des vitesses, mise en œuvre d'enrobés phoniques.
• Des actions de rattrapage, en partenariat avec la Région, par des mesures d'isolation de façades d'habitats particulièrement exposées de nuit.

Pour chaque nouveau projet établir une cartographie du bruit.

S'engager dans une politique « Zéro phyto ! »
Et être en cohérence avec l'Articulation du SDAGE 2010-2015 avec le Plan National Santé Environnement
Notamment avec l'action 11 : Limiter les pollutions des eaux et des sols dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses

Chantiers faibles nuisances
Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche. L'enjeu de la démarche « chantier faibles nuisances » est de les limiter au bénéfice des riverains, des ouvriers et de l'environnement.
Prise en compte du bruit, poussières, déchets, etc.
Mettre en place une charte

Gestion de l'eau
Faire réaliser un état des lieux sanitaire et fonctionnel du réseau de distribution d'eau, du réseau d'assainissement.

Faire un recensement efficace des captages privés d'eaux souterraines (une des principales causes de pollution de la nappe) en utilisant par exemple les données des impôts concernant les piscines privées et les factures d'eau.

Risques industriels
Encourager les entreprises de la ville à s'engager dans des démarches de management environnemental (ISO 14001), incitations financières, baisses de certaines taxes.

Gestion des déchets
En amont des projets d'aménagement, réfléchir avec la communauté de communes Axe Sud aux impacts liés aux déchets :

- Le projet conduira t-il à un accroissement des gisements des déchets ménagers ?
- Les équipements de collecte et de traitement du territoire sont-ils en mesure de les absorber ?
- Le projet intègre-t-il une réflexion sur :
  - La nature du système de collecte ?
  - La localisation, l'intégration des points de regroupement et des lieux d'apports des déchets, ainsi que leur traitement paysager ?
  - La collecte des monstres et des encombrants ?

Gestion des déchets : sensibilisation
Faire une grande campagne de sensibilisation sur le tri des déchets.

***Reporting* et plan d'action**
Mettre en place un tableau de bord de suivi des consommations énergétiques.

Consommations énergétiques des bâtiments de la ville
Sensibiliser les utilisateurs des équipements publics mis à leur disposition.
1°C de plus c'est 7% de consommation en plus
Utiliser l'affiche Display® pour tous les bâtiments communaux.

S'engager de façon formalisée pour limiter la Pollution Lumineuse
Limitation drastique de la lumière intrusive et proscription dans les espaces naturels (type ZNIEFF ZICO).
Émission de lumière avec une quantité raisonnable.
Proscription de la lumière éblouissante dans les zones naturelles, les abords, les parcs naturels régionaux et nationaux.

Pour l'éclairage publicitaire et commercial
Etude d'impact préalable des faisceaux dirigés fixes, Equipement des panneaux publicitaires encastrés avec des projecteurs horizontaux orientés du haut vers le bas.
Extinction de toutes les enseignes publicitaires ou les vitrines qui n'ont pas une utilité nocturne indispensable excepté les pharmacies, les forces de l'ordre, les hôpitaux, etc., à 22 heures (à 23 heures pendant la période estivale), au plus tard aux horaires de fermeture de l'établissement.
Pas de surdimensionnement des enseignes publicitaires extérieures munies d'un éclairage incorporé (Panneaux lumineux, néon, etc.), leur flux lumineux dirigé vers le haut sera limité.
Eclairement du haut vers le bas seulement, avec une intensité raisonnable et en évitant toute diffusion de lumière vers le haut pour les enseignes et les vitrines, non munies d'éclairage incorporé.

Pour l'éclairage des zones industrielles et commerciales
Les mêmes règles que l'éclairage public seront appliquées : La lumière devra être émise du haut vers le bas, dans un cône de 70 ° par rapport à la verticale, l'intensité lumineuse maximum sera de 49 cd/klm à, 90° et autres inclinaisons.
Proscription de la lumière intrusive et éblouissante,
Evitement de l'éclairage des zones naturelles alentours et des abords le plus souvent possible,
Préconisation des seuls projecteurs avec verres horizontaux orientés du haut vers le bas garantissent la non diffusion de la lumière vers le haut,
Adaptation de l'éclairage de sécurité des zones de travail aux horaires de travail et éteint hors de celui-ci.
Installation de réducteur de flux dans les espaces à faible trafic et éteints à partir de 23 heures.
Eclairage raisonnable des façades et extinction dès 22 heures 30 en période hivernale et 23 heures en période estivale. Ils seront toujours du haut vers le bas. A quelques exceptions près, possibilité de d'éclairer du bas vers le haut. Seulement en se maintenant à l'intérieur du périmètre de la façade, et symétriquement par rapport à celle-ci.
Obligation, avant toute demande d'éclairage de zones naturelles, d'abords, de mise en valeur des sites naturels et monuments d'une étude d'impact écologique et de maîtrise de l'énergie.

Informations techniques prises sur le site : http://www.biodiversite2012.org

1.8 Fiche diagnostic : Qualité et accessibilité aux services et équipements

Qualité et accessibilité aux services et équipements

Enjeux de développement durable

Le développement d'une offre de services et d'équipements de qualité est nécessaire aux habitants et à la cohésion sociale.
Cette offre se doit d'être équitablement accessible (emplacement, moyens de transport pour s'y rendre, horaires, conditions d'accès physique et tarifaire…), à l'ensemble des citoyens (quel que soit leur âge, leur condition physique et mentale, leur catégorie socioprofessionnelle…), et doit répondre aux besoins existants ou émergents. Les services et équipements, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils concernent l'environnement, les personnes, ou l'économie de la ville sont porteurs de développement durable à de nombreux titres : ils visent une amélioration de la qualité de vie, ils peuvent contribuer à rendre le territoire plus attractif pour les entreprises et les activités, ils sont potentiellement créateurs d'emplois et d'insertion.

La manière dont ils sont conçus, gérés et animés doit permettre d'intégrer des objectifs de développement durable.
L'accès à culture par exemple, est au cœur du développement durable. L'accessibilité pour tous, et la qualité des services publics garantissent une cohésion sociale et une qualité de vie sur le territoire. Elles comprennent : l'information sur ces services (lieux, horaires, contenu) ; l'adaptation du fonctionnement de ces services aux besoins de la population (gestion du temps) ;
L'accessibilité physique (desserte par des transports en commun, accès personnes à mobilité réduite).
Ces différents aspects doivent tenir compte de l'impact sur l'environnement au niveau des documents produits, des modalités de transports

.

Les objectifs actuels

L'objectif de la commune est d'améliorer l'accessibilité aux services et aux équipements conformément à la loi du 11 février 2005.

Contexte de Roques sur Garonne

« Une accessibilité à améliorer »

Transport urbain

- 2 lignes de bus (ligne 50 tous les jours de la semaine et ligne 52 les dimanches et jours fériés

Transport interurbain « Arc en Ciel »

- 5 navettes Arc en Ciel du Conseil Général (lignes 59, 61, 64, 78, 80)

Transport ferroviaire

- Une gare à Portet sur Garonne

Roques Service Navette (service communal)

- Rotation desservant le marché de Muret Nord tous les mardis matins, le centre Leclerc de Roques les jeudis matins
- Les mardis et vendredis après-midi, les aînés adhérant à la navette, sont conduits vers le Club Bon Accueil.

Des infrastructures municipales

- 1 Centre Culturel du Moulin
- 1 Réserve naturelle du lac Lamartine
- Des équipements sportifs :
  - 4 terrains de sport
  - 1 citystade
  - 2 terrains de pétanque
  - 2 parcours de santé
  - 3 terrains de tennis
  - 2 gymnases
  - 1 dojo
  - 1 salle de danse
  - 1 salle de musculation
  - 1 salle des fêtes (gym, zumba, danse)

Des structures d'enfance et de jeunesse

- 1 école maternelle
- 1 école élémentaire
- 1 crèche intercommunale (La maison des Pitchounets)
- 1 crèche d'entreprise (Bébébiz)
- 1 restauration scolaire intercommunale
- 1 Réseau d'Assistance Maternelle
- Accueil périscolaire pour les 3 -11 ans (anciennement CLAE et Centre de loisirs) depuis 1990 et municipal depuis janvier 2009
- 1 espace jeunesse Accueil périscolaire pour les 12-17 ans
- 1 Point Information Jeunesse depuis 2004
- 1 tissu associatif développé dans le domaine sportif et culturel

Une infrastructure intercommunale de gestion des déchets

- 1 Déchèterie

Contexte de Roques sur Garonne

Chiffres Clés Accessibilité :

Source : Diagnostics d'accessibilité des bâtiments de la ville

Vue d'ensemble des difficultés d'accessibilité sur les bâtiments de la ville

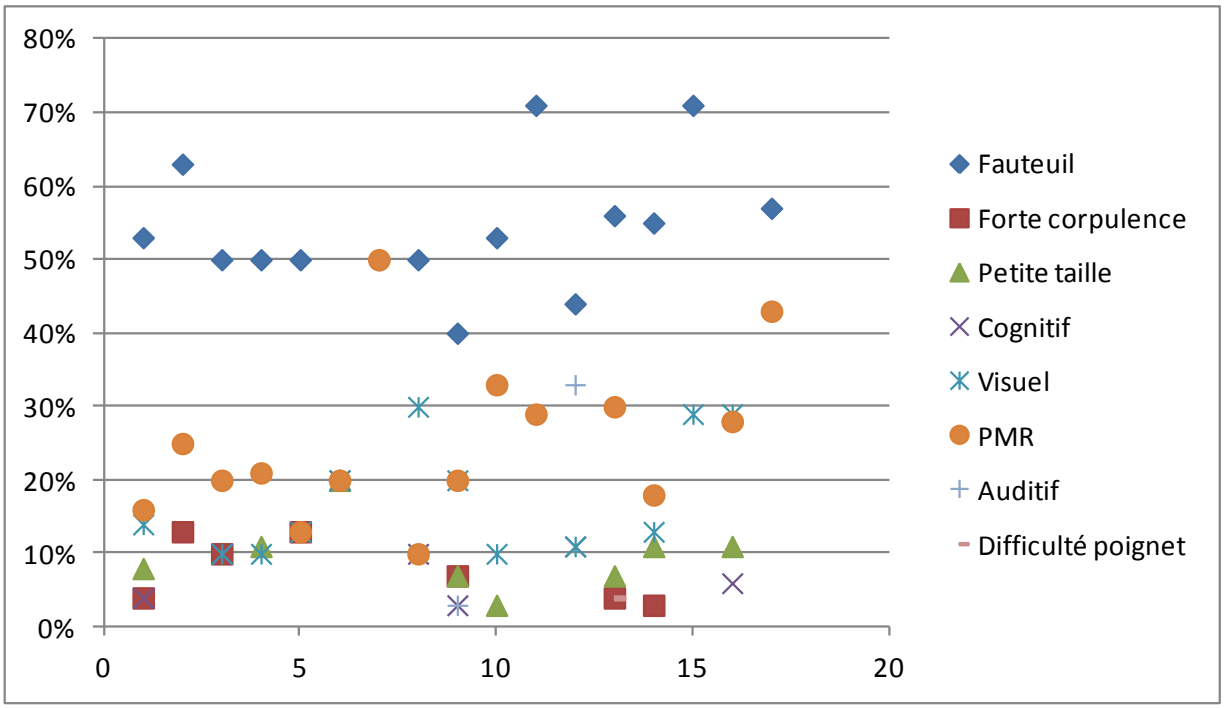

Niveau d'accessibilité global actuel et après travaux des différents bâtiments

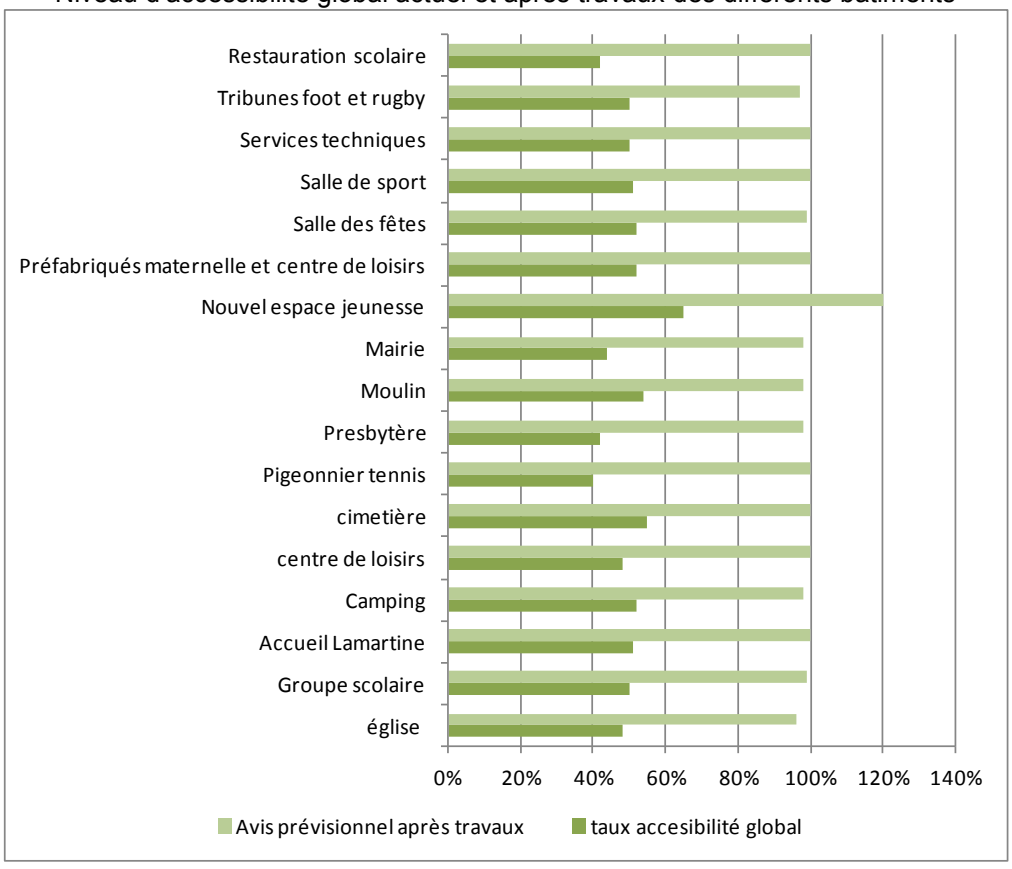

Chiffres Clés Accessibilité :

Source : Diagnostics d'accessibilité des bâtiments de la ville

Groupe scolaire

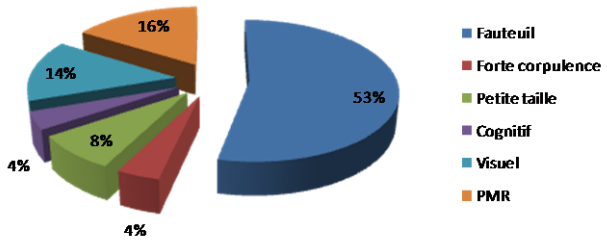

Eglise

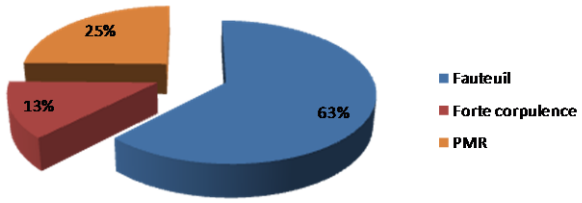

Centre de loisirs

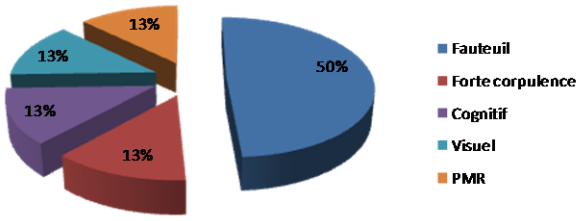

Accueil Lamartine

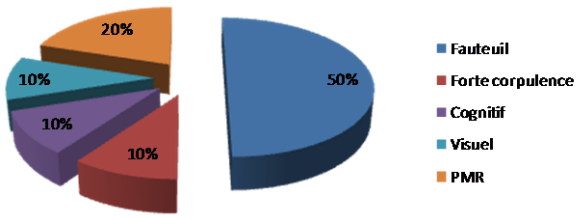

Camping municipal

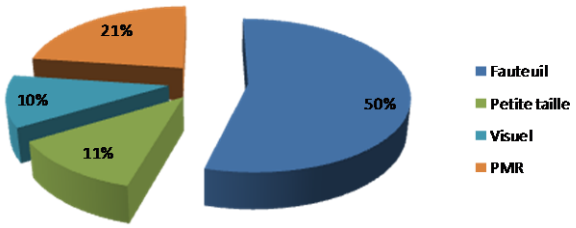

Cimetière

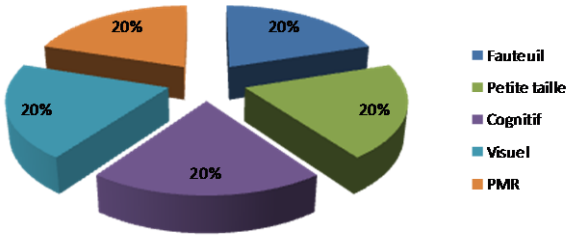

Pigeonnier tennis

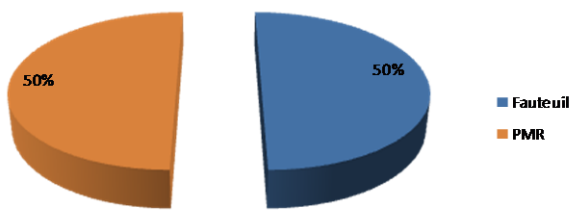

Presbytère

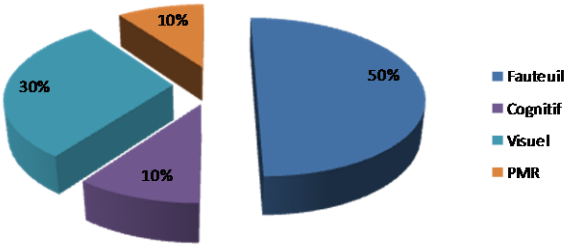

Chiffres Clés Accessibilité :

Source : Diagnostics d'accessibilité des bâtiments de la ville

Moulin

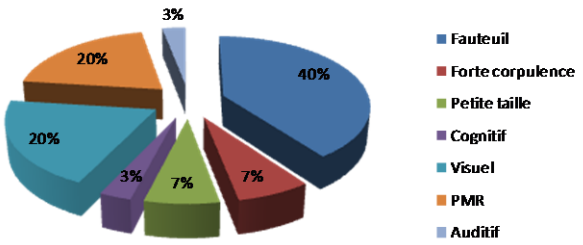

Mairie

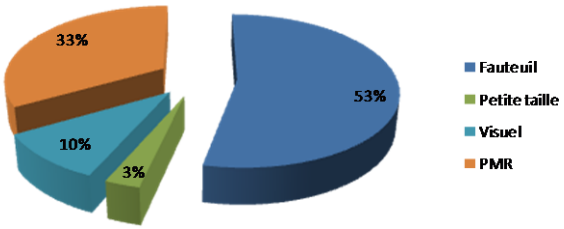

Nouvel espace jeunesse

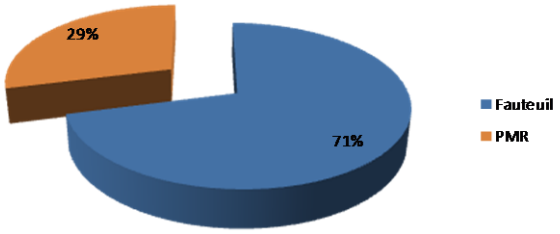

Préfabriqués maternelle et centre de loisirs

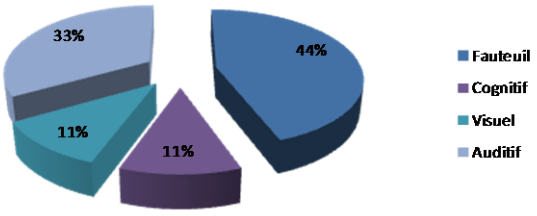

Salle des fêtes

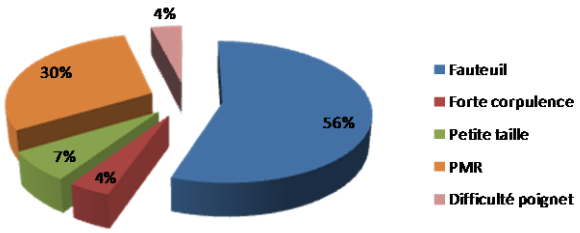

Salle des sports

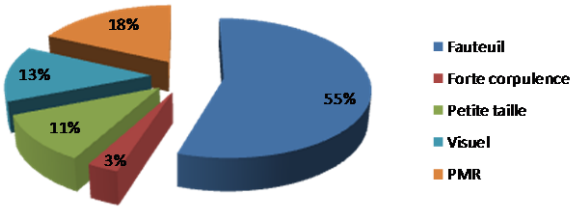

Services techniques

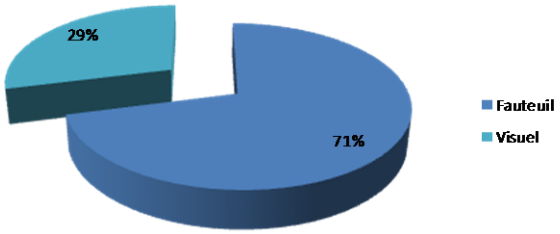

Urnes foot et rugby

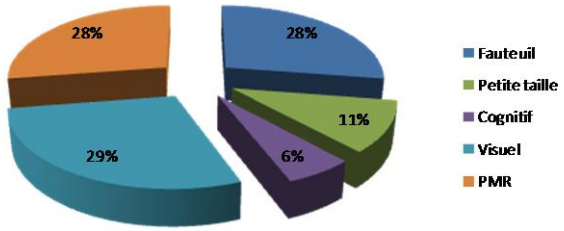

Restauration scolaire

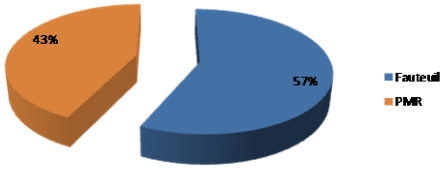

Situation des projets de la ville de Roques sur le territoire

Réalisés	✓ Développement d'un point information jeunesse ✓ Portage de repas à domicile pour les personnes âgées ✓ Création d'un SSIAD de l'accès des personnes handicapées aux lieux de vie quotidien ✓ Mise en service d'une navette pour les aînés afin de faciliter les déplacements de proximité ✓ Etablissement un Diagnostic « Accessibilité - Voirie » (PAVE) ✓ Réhabilitation de la Mairie ✓ Réhabilitation du Moulin ✓ Création d'une agence postale avec horaires étendus ✓ Agrandissement de l'école ✓ Sécurisation routière de l'accès aux écoles ✓ Portail internet « Médiathèque » et billetterie en ligne ✓ Optimisation du site internet de la Mairie ✓ Professionnalisation de l'accueil Mairie (formations..) ✓ Aménagement de la cour de l'accueil de loisirs
En cours	✓ Facilitation de l'accès des personnes handicapées aux lieux de la vie quotidienne ✓ Permettre l'accès haut débit sur la commune (France Télécom) ✓ Création d'une maison intergénérationnelle ✓ Extension du dortoir de l'école maternelle ✓ Création de classes supplémentaires ✓ Sécurisation & mise aux normes des bâtiments de l'école ✓ Création d'un site internet Enfance & jeunesse ✓ Axe sud : Mini-crèche, Laep et Ludothèque
En projet	✓ Construction de l'alae maternelle

Forces	Opportunités
✓ Des services communaux appréciés • Démarches administratives (évite les déplacements en sous-préfecture) • Présence d'une Police municipale • Entretien des espaces verts • Présence d'une agence postale communale (horaires étendus en cours) • Transport à la demande des personnes âgées • Transport scolaire • Services techniques • Amplitude horaires des services administratifs de la mairie • Accès facilité aux locaux municipaux • Présence d'un CCAS ✓ Une offre de services et d'équipements conséquente, de qualité. ✓ De nombreuses infrastructures, mises à disposition par la mairie aux différentes associations ✓ Une accessibilité aux services de la collectivité qui met à disposition un transport à la demande pour les personnes âgées ✓ Réhabilitation de la mairie : • accessibilité aux personnes à mobilité réduite • Lieu ouvert à tous et à tous les services • Conditions de travail améliorées des agents ✓ Un réseau de circulation de l'information varié (flash info,	✓ La mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux peut être l'occasion d'élaborer un plan de mise en accessibilité totale de la commune (bâtiments, trottoirs, transport…) ✓ Faire du transport à la demande existant, un transport à la demande pour toutes les personnes ayant des difficultés de déplacement et élargir les lieux d'arrêt (équipements communaux par exemple)

vivre ensemble, les panneaux lumineux) autant pour les citoyens que les agents qui parfois ne sont pas informés
- ✓ Fonctionnement des accueils de loisirs
- ✓ Présence du Moulin
  - ouverture culturelle très diversifiée
  - accessible à tous
- ✓ Des services de santé suffisants
- ✓ Présence d'une Maison Médicale sur Frouzins

Axes d'amélioration	Résultats
✓ Elaborer un plan d'accessibilité ✓ Permette la mise en place un distributeur de banque au village ✓ Améliorer les services des Roquois au sein du village ✓ Améliorer la présence de la police municipale ✓ Améliorer l'accueil des services en général (ex : charte qualité ✓ Améliorer la réactivité des services au niveau de la commune ✓ Créer du lien entre les entreprises du territoire ✓ Améliorer la signalétique ✓ Améliorer la communication de la commune envers les usagers et les agents ✓ Améliorer les services du centre de Roques (commerces de proximité)	✓ Meilleure connaissance des services et des personnes ✓ Meilleure connaissance des actions envers les usagers ✓ Accessibilité garantie sur l'ensemble des équipements communaux

Des équipements satisfaisants, mais encore des attentes

Les équipements culturels, sportifs, administratifs, commerciaux, sanitaires et sociaux sont présents sur le territoire et répartis sur l'ensemble de la commune.
La commune de Roques ne manque pas d'atouts quant aux services offerts à ses habitants (Présence d'écoles maternelle et primaire, de centres de loisirs, d'équipements sportifs, du Moulin, d'une agence postale communale, de quelques commerces de proximité, de centres commerciaux, d'un CCAS, etc.).
Ces équipements sont appréciés par les acteurs du territoire et considérés comme de qualité, variés et concernent tant la culture, le sport, le commerce, l'enseignement maternelle et primaire que les services. Les proches communes alentours permettent de compléter cet ensemble.

La commune de Roques n'a pas instauré un réelle politique d'accessibilité à ses équipements aux plus nombreux, au travers d'une politique tarifaire par exemple (gratuité, application du quotient familial, tarif attractif…) et des outils mis à la disposition des usagers (site internet). De plus, certaines lacunes persistent telles que l'accessibilité aux handicapés (bâtiments, trottoirs, transport…), le manque de moyens de déplacements permettant de relier les gares de Portet sur Garonne ou Muret, l'absence d'un maillage du territoire par des pistes cyclables.

Cependant, de réels efforts ont été entrepris par la mise en place d'une navette à destination des aînés, la réhabilitation du Moulin et de la Mairie afin de faciliter leur accès et répondre au mieux aux attentes des acteurs du territoire, la création d'une agence postale communale, l'aménagement des annexes de la Mairie qui accueille la salle du Conseil Municipal, le bureau de l'urbanisme, le bureau du coordonnateur Enfance et Jeunesse, une salle de réunion et une salle d'archive.
Le rez-de-chaussée de la mairie a été réaménagé pour permettre d'avoir un accueil plus spacieux avec 2 bureaux attenants, une police municipale, le CCAS et un bureau d'accueil pour le social.

Un Point Information Jeunesse est affilié au réseau « Centre Régional Information Jeunesse » a également été créé permettant d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et encourager leur responsabilisation.

Certaines faiblesses persistent, notamment l'accès des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.
Consciente de la problématique, la commune a fait réaliser des diagnostics accessibilité pour l'ensemble de ces bâtiments communaux.
Il en ressort qu'une grande majorité est difficilement accessible pour les personnes en fauteuil et les personnes à mobilité réduite. Les diagnostics montrent qu'après mise en œuvre des travaux, l'ensemble des sites seront conformes à la réglementation, voire au delà.

Des services administratifs appréciés

Les services municipaux offerts à la population satisfont dans l'ensemble les citoyens, grâce aux

services de demandes de Permis de Construire, de cartes grises, etc. regroupés sur un même site et bénéficiant d'une bonne amplitude horaires (ouverture le samedi matin), ce qui évite les déplacements en Sous-préfecture, la présence d'une police municipale et d'une agence postale.

Des équipements sanitaires et sociaux à étendre

L'allongement de la durée de vie s'accompagne du vieillissement de la population. La progression prévisible du nombre de personnes âgées pose la question de leur prise en charge médicale dans les années à venir. Pour l'instant, il n'existe pas de résidences ou maisons de retraite sur Roques. Afin de répondre aux nouveaux besoins de ces citoyens, La commune va créer une maison intergénérationnelle.
Un seul club pour l'accueil des personnes âgées est présent sur la commune.
La réponse de Roques au maintien des personnes âgées à leur domicile passe par l'aide ménagère, le portage de repas et le réseau de veille au travers son CCAS ainsi que par la création d'un SSIAD, action menée par le S.I.A.S. (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale) de Seysses auquel la Commune de Roques sur Garonne adhère.
La Commune de Roques sur Garonne dépend quant à elle du SSIAD de Muret.

Services et équipements de santé

La commune de Roques ne dispose d'aucun hôpital ni clinique sur son territoire, mais bénéficie de structures proches : Clinique Médipôle Garonne (Toulouse) et la clinique d'Octavie (Muret).

Avec 2 cabinets médicaux, des médecins généralistes, psychologues, pharmaciens, kinésithérapeutes, podologue, ambulances…, l'offre médicale sur Roques est satisfaisante pour les citoyens.
Une Maison Médicale présente sur la commune de Frouzins bénéficiant d'un système de mutualisation des médecins permet la mise en place d'astreinte les nuits et les week-ends.

La ville n'a engagé aucun réel projet sur la santé si ce n'est une action d'éducation à l'alimentation auprès des maternelles. Elle n'a pas fait de la santé une de ses priorités comme le confirme l'absence de Centre Municipal de Santé (CMS).

Les services de proximité à dynamiser

Les services de proximité sur le territoire sont faibles, voire absents ou peu accessibles comme par exemple l'absence d'une banque ou d'un distributeur de billets, ou le faible nombre de commerces de proximité.

Ceux présents sur le territoire sont cependant très appréciés des citoyens.

Services à la population

De nombreux services (déchets, urbanisme ainsi que le PLH, le développement et l'aménagement sportif, la restauration scolaire, les aires de grands passages, les crèches…) ont été transférés à la communauté de communes Axe Sud.
Ces services correspondent aux attentes des citoyens.

Ce qui est fait ailleurs

Antony

La commune propose plusieurs permanences gratuites notamment :

- ✓ Les écrivains publics qui aident dans les démarches administratives et dans la rédaction de courrier,
- ✓ Consultations juridiques
- ✓ Le conciliateur qui règle à l'amiable, divers désaccords

La ville est signataire de la Charte Handicap.
3 CLIS (classe d'intégration scolaire) ont été créées pour accueillir des enfants souffrant de retard intellectuel ou de handicaps moteurs. Outre ces classes, environ 35 enfants handicapés intègrent chaque année des écoles de la ville.

Verrières-le-Buisson

- ✓ Conseil - Aide aux familles et isolés. La commune dispose d'un centre communal d'actions sociales.
- ✓ Des aides sont proposées aux plus démunis : restaurant social, vestiaire, accueil aux sans-abri.
- ✓ Des réunions d'information et espaces de parole sont organisées par des associations (Ensemble Handicap, pour les personnes sourdes et malentendantes) et s'adressent aux parents, aidants…

Châtenay-Malabry

La commune dispose d'un centre municipal de santé et d'un centre communal d'actions sociales réalisant un grand nombre d'actions :

- ✓ Aide financière, aide à domicile, Aide à la mobilité (auto bleue), Repas à domicile, Téléassistance, Courses, Monsieur Dépannage

La commune propose également une aide aux jeunes, une aide pour l'hébergement.
La ville est signataire de la Charte Handicap depuis 2003.
Dans ce cadre, un groupe de travail élabore un « guide pratique des droits et des démarches pour les personnes handicapées et leur famille ».
Des opérations de sensibilisation des jeunes aux situations de handicap ont été réalisées au Lycée Sophie Barat.

Pistes d'actions

- ✓ Améliorer une partie de la signalétique de la ville.
- ✓ Améliorer l'accueil des handicapés dans les différents équipements de la ville.
- ✓ Inscrire les démarches administratives sur les sites Internet.
- ✓ Mettre en place une Charte de qualité des services.
- ✓ Mettre en place un questionnaire de satisfaction sur la qualité et l'accessibilité des services sur le territoire, utilisable sous divers supports (papier, Internet).
- ✓ Intégrer la santé dans les actions de la ville.
- ✓ Créer des pistes cyclables pour faciliter l'accès aux différents équipements
- ✓ Veiller à la qualité et à l'accessibilité des équipements et services.

1.9 Fiche diagnostic : Culture, sport et loisirs

Culture, sport et loisirs

Les enjeux de développement durable

La culture a longtemps été considérée sous le seul angle des Beaux-Arts et des Belles Lettres. Pourtant, en 1871, Edward B. Taylor, un anthropologue anglais définit la culture de la manière suivante : « La culture est un tout complexe qu'incluent les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes, ainsi que toutes autres dispositions et habitudes acquises par l'homme en tant que membre d'une société ».
« Le concept de développement durable » n'est rien moins qu'un projet de civilisation et depuis les débuts de l'humanité, la civilisation est un processus - encore largement inachevé - fondé sur la culture. Autrement dit, processus de civilisation et culture sont absolument indissociables. (…)
Une dynamique de développement durable ne peut se concevoir sans protection active et constructive/créative des spécificités culturelles locales, ni sans investissements volontaristes permettant d'offrir à tous les moyens d'accéder aux cultures et à leurs formes d'expression. » Commission française du Développement Durable avis n°2002-07.
La culture permet l'accès à l'éducation et à la connaissance, aux ressources culturelles de l'humanité et, pour chaque individu, la possibilité de développer sa créativité.
La culture joue donc un rôle important dans notre mode de vie et dans l'évolution des modèles de développement que suivent les sociétés puisqu'elles reflètent des comportements individuels et des valeurs collectives.

La culture est un média de communication propice pour sensibiliser les populations au développement durable.
La filière culturelle (création, diffusion) a certainement une carte à jouer en véhiculant clairement une stratégie de développement durable soutenable dans son fonctionnement. Elle peut notamment participer à des efforts collectifs de réduction des gaz à effet de serre signifiés dans les agendas 21 ou dans les Plans Climat territoriaux (équipements, manifestations).

La pratique du sport et plus particulièrement les compétitions sportives, comme toute activité, peuvent être analysées à travers le prisme du développement durable et de la responsabilité sociale des organisations du secteur.

Les impacts environnementaux du sport sont variés. L'organisation d'une compétition en elle-même donne lieu à des impacts environnementaux qui peuvent être significatifs, notamment lors de grandes compétitions. La coupe du monde de rugby 2007 par exemple a généré l'équivalent de 570 000 tonnes de CO_2, principalement liées aux transports des spectateurs. Les organisateurs de ces évènements intègrent donc désormais presque systématiquement un volet environnemental assez développé pour réduire l'empreinte écologique de la compétition.

Objectifs actuels de Roques sur Garonne

Soutenir les efforts dans la continuité et permettre à l'ensemble du public roquois d'y accéder :

- ✓ Proposer un programme d'actions en direction de différents publics (du plus jeune au moins jeune), en particulier en direction des publics roquois
- ✓ Contribuer à l'accès aux différents contenus artistiques, culturels et sportifs
- ✓ Contribuer à la vie locale roquoise et au lien social tout au long de l'année autour des manifestions artistique et sportive
- ✓ Mettre à disposition de partenaires extérieurs les différents espaces et salles
- ✓ Amener l'art et le sport dans la ville et dans les quartiers
- ✓ Etre à l'écoute, accompagner et proposer des offres favorisant la diversité culturelle
- ✓ Maintenir le niveau de qualité des prestations culturelles
- ✓ Moderniser et optimiser le fonctionnement des équipements

Contexte de Roques sur Garonne

« Une volonté de mélanger les populations autour de projets proposant toutes les formes d'expression sportives et culturelles»

Un Centre culturelle Le Moulin et des actions culturelles

- Une salle pouvant accueillir jusqu'à 230 personnes
- Programmation musicale et théâtrale + 1 ciné/sem.
- Médiathèque
- Salle d'exposition : ~400m² (env. 6 expositions / an) autour d'évènements et d'œuvres artistiques
- Une programmation de saison et un site internet dédié

Une école de musique (Axe Sud)

Une salle des fêtes

Associations

13 associations sport et loisirs
12 associations culture et loisirs

Equipements sportifs

- Stades : 4 terrains,
- 1 citystade,
- 2 terrains de pétanque,
- 2 parcours de santé,
- 3 terrains de tennis,
- 2 gymnases,
- 1 dojo,
- 1 salle de danse,
- 1 salle de musculation,
- 1 salle des fêtes (gym, zumba, danse)

Le lac Lamartine - Réserve naturelle volontaire

Situation des projets de la ville de Roques sur Garonne sur le territoire

Réalisés	✓ Festival « Roques fête les arts » ✓ Création d'un city stade ✓ Le renforcement de projets d'infrastructures sportives ✓ Fête des associations ✓ Intégration des projets sportifs et culturels dans le cadre du projet éducatif de la jeunesse ✓ Programme culturel : théâtre, concerts, cinéma, expositions, conférences ✓ Partenariat école du cirque ✓ Création école de théâtre ✓ Partenariat école de Roques et Accueils de Loisirs ✓ Développement de l'offre culturelle à la médiathèque ✓ Acquisition matériel de projection cinéma numérique ✓ Diagnostic Politique Culturelle sur le territoire ✓ Développement de handi-sport : accessibilité à tous. Hand fauteuils, champion de France ✓ Intervenant sportif mis à disposition pour l'école
En cours	✓ Intégration de la vie culturelle et sportive avec la semaine scolaire de 4,5 jours (depuis 2008) ✓ Programmation culturelle saison 2013/2014 ✓ Mise en œuvre du projet culturel : « Roques sur Garonne, « une terre à cultiver pour donner du grain à moudre » validé en CM en mai 2013 ✓ Projet participatif « Roques en musique »
En projet	✓ « Pédibus » : pour amener les enfants à l'école à vélo, co-voiturage ✓ Mise en place du tri sélectif pendant les manifestations ✓ Projet de jardin partagé : montage dossier 2014 / réalisation 2015

.

Forces	Opportunités
✓ Un cadre historique et exceptionnel à travers le centre culturel du Moulin ✓ Une programmation culturelle diversifiée, et de nombreuses manifestations tout au long de l'année : Festival « Roques fête les Arts », Fête de la musique, la Fête des associations, cinéma et théâtre, expositions,… ✓ Des équipements sportifs équivalents en nombre à celui d'une ville de 20 000 habitants avec une bonne répartition des bâtiments sur la commune et un nombre significatif de services aux publics ✓ La commune de Roques sur Garonne favorise la pratique sportive et culturelle pour le plus grand nombre : accessibilité pour l'achat des billets (internet), carte abonnement Axe Sud, encouragement des pratiques amateurs vers des stades de haut niveau (départemental, national), et de nombreuses associations de loisirs et de sport ✓ Une intégration de la culture et du sport dès le jeune âge au travers du projet éducatif local	✓ Amener la musique et la culture vers le centre-ville et sur d'autres lieux pour délocaliser la culture vers une vie centrale de « village » ✓ Mise en place d'un projet de mesure de la qualité de services culturelle et sportive avec la mise en place d'indicateurs de mesure ✓ Poursuivre la démarche d'accès au sport pour tous ✓ Soutenir les actions en faveur du public en capacité réduite (en situation de handicap)

Axes d'amélioration	Résultats
✓ Amélioration l'accès et le transport de la population en transport en commun vers l'espace culturel ✓ Ce projet pourrait intégrer un parcours pédagogique et historique autour du patrimoine de la commune de Roques sur Garonne ✓ L'infrastructure est présente mais pose des problèmes de disponibilité, notamment pour organiser les goûters avec un nombre d'enfants et de jeunes important : améliorer a gestion des salles et des goûters lors des manifestations sportives ✓ Mettre en place le tri sélectif et la gestion de la consommation de l'énergie 'eau et électricité) ✓ Intégration de la démarche de développement durable au projet éducatif local	✓ Intégration de l'environnement (bâti, éclairage, consommation d'eau….). ✓ Consolidation des politiques en faveur de l'environnement et du développement durable dans le cadre général de la démarche type Agenda 21 de la commune, ✓ Association de la pédagogie de développement durable à la démarche culturelle et sportive, dès le plus jeune âge. ✓ Attractivité vers le Moulin avec une diversification des publics concernés.

Le Centre Culturel Le Moulin

Le Centre Culturel « Le Moulin » de Roques sur Garonne est référencé parmi les 15 espaces culturels importants de l'agglomération toulousaine.

Le Moulin accueille aujourd'hui la médiathèque, une salle de spectacle, une salle d'exposition et des salles réservées aux associations culturelles de la commune.

Transport

- ✓ Un bus est à disposition des spectateurs en sortie de spectacle, mais peu utilisé actuellement. Il est à la demande.

L'action culturelle de la mairie

Une volonté de permettre à l'ensemble de la population d'accéder à l'art et à la culture autour de projets proposant toutes les formes d'expression.

Le programme d'actions culturelles de Roques sur Garonne est construit autour d'une thématique qui propose des plateaux sous toutes les formes d'expressions : exposition, cinéma, théâtre, atelier, danse, conférence, concert,…

.

La volonté de la commune est de permettre à l'ensemble de la population dans ses différents publics, d'accéder à la culture.

La fête des associations se tient une fois/an et valorise les actions à destination des roquois.

Une Démarche qualité transversale

Un projet de démarche environnementale a été initié autour des déchets lors des évènements. Il intègre le tri des déchets et leur recyclage.

Médiathèque

La médiathèque est intégrée au Moulin avec vue imprenable sur la Garonne.

C'est un espace calme et lumineux qui permet l'accueil à tout âge, seul ou en famille, mettant à disposition des adhérents un pôle multimédia, des fonds audio, vidéo, périodiques et de nombreux ouvrages.

Les horaires sont larges et permettent un accès aux différents publics de la commune :

Mardi :	16h30 - 19h00
Mercredi :	09h30-12h30 13h30 - 19h00
Jeudi :	10h00-12h00 16h30 - 19h00
Vendredi :	13h30 - 19h00
Samedi :	09h30 - 13h00

Les différents livres, fonds vidéo, audio sont mis à jour sur le site internet dédié au moulin : http://www.lemoulin-roques.com.

Ateliers d'art

Le Moulin est aussi un lieu d'activités artistiques et d'exposition régulière. Il accueille notamment la manifestation annuelle de « Roques fêtes les Arts ».

Le programme des expositions est affiché sur le site internet et fait l'objet d'une communication au sein de la mairie.

Les expositions sont diversifiées : photos, sculptures, peintures, dessins etc…d'artistes et de courants du monde entier.
L'accès aux expositions est libre et gratuit.

La commune de « Roques en fête » s'articule autour de plusieurs évènements :

- Fête de la musique en juin
- Chasse aux trésors et marché aux lutins
- Chasse aux œufs de pâques au Lac LAMARTINE qui a permis aux roquois de découvrir le Lac
- Soirée country qui permet la promotion musicale auprès de roquois et aussi d'un public extérieur.

Le cinéma et la salle de spectacle

La salle dispose de 227 places dont 32 au balcon.

La programmation s'articule autour de la projection de film (cinéma) ou de théâtre, accessibles du plus petit au plus grand.

La programmation du théâtre permet d'avoir au moins deux séances par mois.

Celle du cinéma permet d'avoir entre deux à trois séances mensuelles.

Les réservations peuvent se réaliser via le site internet.

Une tarification différenciée permet à certaines personnes de bénéficier d'une tarification réduite.

Ecoles et Arts

Depuis 2012, les enfants des écoles de Roques-sur-Garonne partent à la découverte du 7éme art à travers des temps d'enseignement et de programmation pédagogique, destinés aux écoles primaires, durant le temps scolaire. Les élèves découvrent des films visionnés en salle de cinéma.

Les écoles inscrites au dispositif bénéficient d'une tarification spéciale.

L'ensemble des activités s'inscrit dans le cadre du projet éducatif local de la commune.

Guide Enfance Jeunesse

Une édition datée de 2012 est disponible sur le site internet de la Mairie. Ce guide recense les différents services proposés aux enfants, aux jeunes et aux parents.

La salle des fêtes

La salle des fêtes est à la disposition des roquois en fonction des disponibilités, par les particuliers, pour des repas de mariage, de baptême, d'anniversaire ou autre.

La location est exclusivement réservée aux habitants de Roques et fait l'objet d'une location pour l'évènement.

Valorisation du patrimoine

La stratégie de valorisation du patrimoine (richesse du patrimoine bâti, architectural, végétal, paysager et historique) fait l'objet d'échanges avec les élus afin de valoriser ce patrimoine sur le plan de la communication notamment celle du site internet de la commune.

Le lac LAMARTINE : sport & culture

Au-delà des manifestations pour les enfants et les parents, il a fait l'objet d'animation via Garonne Animation, acteur professionnel de la culture et des loisirs.

L'action sportive

L'action sportive est très développée au sein de la commune. Le projet éducatif local est, notamment, basé sur l'action sportive.

Le nombre d'associations sportives est très important et les infrastructures présentes.

Plusieurs tournois et manifestations ont lieu pendant l'année. Leur organisation est déléguée aux différentes associations, en partenariat avec les commissions de la commune, en fonction de leur objet et de leur besoin.

La mairie est partie prenante des manifestations avec la logistique et locaux.

Equipements sportifs et installations

La municipalité de Roques sur Garonne s'est beaucoup investie dans la création d'équipements sportifs et dans la valorisation des espaces naturels et de loisirs.

Plusieurs pôles répartis sur l'ensemble de la commune: les atouts ne manquent pas pour la pratique du sport sur la commune.
La commune dispose de :

- Stades : 4 terrains,
- 2 gymnases,
- 1 dojo,
- 1 citystade,
- 2 terrains de pétanque,
- 2 parcours de santé,
- 3 terrains de tennis,
- 1 salle de danse,
- 1 salle de musculation,
- 1 salle des fêtes (gym, zumba, danse)

Les équipements de sports et loisirs représentent un ensemble très conséquent, à même de répondre à la demande des roquois mais aussi des populations voisines.

L'école de Musique :

L'école de musique Axe Sud compte plus de 300 élèves encadrés par 14 professeurs et une Directrice.

Par l'intermédiaire des interventions musicales au sein des écoles élémentaires du territoire, l'Ecole de Musique Axe Sud est présente en milieu scolaire.
L'accès à l'Ecole de Musique s'adresse en priorité aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Axe Sud.

Ce qui est fait ailleurs

La région Poitou-Charentes propose depuis 2007 un accompagnement des « éco manifestations » sous l'angle environnemental. Cette politique, la seule à mettre en place un référentiel comparatif entre manifestations, permet aujourd'hui de mesurer les impacts significatifs des évènements et de sortir des ratios par spectateur selon la taille de la manifestation.

De façon plus isolée, de nombreuses manifestations culturelles travaillent sur « l'éco conception » avec des initiatives visant à réduire leurs impacts environnementaux significatifs (déplacement des spectateurs et tri des déchets aux Eurockéennes de Belfort, consommation d'eau pour les Nuits Carrées à Antibes).

Depuis 2006, l'Insep (Institut national du sport et de l'éducation physique) organise un colloque par an lié à une problématique environnementale. Le thème en 2007 portait sur l'eau, une thématique particulièrement "riche" abordée généralement sous l'angle de la santé et moins fréquemment selon celle du développement durable.

Pistes d'actions

La culture et le sport sont des vecteurs de communication importants pour sensibiliser les populations au développement durable. La commune de Roques sur Garonne, fort d'un patrimoine riche pourrait viser l'exemplarité en la matière en :

- ✓ Poursuivant ses actions de sensibilisation et de pédagogie à l'environnement autour de la « semaine du développement durable »
- ✓ Engageant une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la rénovation des équipements culturels et sportifs relevant de la Ville et d'accessibilité des services publics
- ✓ Mettre en place des campagnes de sensibilisations de tri sélectif au cours des différentes manifestations sportives et culturelles
- ✓ Favorisant la coopération culturelle internationale.

1.10 Fiche diagnostic Positionnement économique et emploi

Positionnement économique et emploi

Enjeux de développement durable

L'économie est l'un des « piliers » du développement durable, et se définit comme un développement économique qui concilie équité sociale et protection de l'environnement, voire qui placerait le développement économique au service des besoins sociaux tout en économisant et en respectant les ressources naturelles.
La commune dispose d'un large champ d'intervention en matière d'emploi, en termes d'accès et de développement économique local.
Ainsi elle peut prendre des mesures réglementaires pour maîtriser l'équilibre et la répartition des activités économiques sur son territoire et promouvoir la mixité des fonctions. Elle peut influer sur l'adéquation entre l'offre d'emplois et la demande, en permettant l'implantation de types d'activités adaptés à la qualification de sa population ou offrir la possibilité de développer la formation locale, enjeu d'intégration et d'équilibre social.
La ville peut contribuer au développement durable en favorisant la création d'emplois « durables », en soutenant (appui financier, technique, logistique…) les entreprises investies dans des préoccupations sociales et solidaires, dans la gestion de l'environnement, ou attentives à leur impact dans ces domaines.
La commune peut également contribuer au développement durable par son rôle d'acteur économique via les marchés et la commande publique : clauses environnementales (recyclage des déchets, économie des ressources…), sociales (entreprises d'insertion…), éthiques (achats de produits biologiques, issus du commerce équitable, issus de la production locale…).

Les objectifs actuels de Roques sur Garonne

Gérer les relations avec les entreprises, commerces, artisans et professions libérales au niveau de l'ensemble de la commune:

- ✓ Consolider les actions en faveur du soutien économique existant
- ✓ Dynamiser et promouvoir l'activité économique de la commune au niveau de son ensemble
- ✓ Développer les liens les échanges, de la commune avec les entreprises implantées
- ✓ Organiser des rencontres thématiques avec le tissu socio-économique des trois « rives » : la zone du centre commerciale, la zone artisanale et le centre du village
- ✓ Mettre en œuvre des actions de développement et de dynamisation du commerce pour maintenir voire développer la qualité de vie du centre ancien

Contexte de Roques sur Garonne

« Un développement économique soutenu et marqué par l'activité autour du centre commercial. Des liens et échanges avec les entreprises à améliorer»

Des zones d'activités économiques réparties autour de trois zones :

- ✓ Zone commerciale autour du centre commercial Leclerc-Ikéa-Leroy Merlin
- ✓ Zone artisanal
- ✓ Zone économique du vieux centre

Des entreprises roquoises créatrices d'emploi:

- ✓ Les employeurs de Roques présentant des offres d'emploi sont au nombre de 12 sur 27 au sein de la communauté de communes (et 12/49 par rapport à l'ensemble des offres)

Des demandeurs d'emploi accompagnés

- ✓ Evolution du nombre de demandeurs d'emploi *(données INSEE)* : - 5,43 % *(Déc. 1999 : 186 - Déc. 2009 : 141. Baisse significative en déc. 2012 :*
  18 inscrits seulement (Données Axe Sud). Ils sont tous suivis par Axe Sud
  La proportion des femmes au chômage reste plus élevée que celle des hommes sur la période
- ✓ Nombre de personnes RSA (données Axe Sud-2012) : 22 suivis par Axe Sud
- ✓ +49% d'offres d'emploi (650 offres) recensées au niveau de la communauté de communes (Chiffres

Chiffres Clés

Demandeurs d'emploi par tranche d'âge et par commune d'Axe Sud (Bilan 2012)

Age/commune	Frouzins	Lamasquère	**Roques**	Seysses	Total
Moins de 25 ans	12	0	**3**	11	26
26-35 ans	10	2	**6**	9	27
36-45 ans	13	2	**4**	14	33
46-55 ans	7	1	**5**	7	20
plus de 56 ans	0	0	**0**	3	3
Total	42	5	**18**	44	109

Catégorie de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois selon le sexe et l'âge

Source INSEE

	Demandeurs d'emploi						
	Au 31 décembre 2011				Evolution 2010-2011 en %		
	Ensemble	%	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Ensemble	**251**	100	109	142	10,6	-3,5	24,6
15 à 24 ans	42	16,7	19	23	-23,6	-44,1	9,5
25 à 49 ans	166	66,1	69	97	22,1	19	24,4
50 ans ou plus	43	17,1	21	22	19,4	0	46,7

Les offres d'emploi: **650** postes sur Axe Sud ont été proposés en 2012 contre **320** en 2011

Mois	Nombre d'emplois proposés	Mois	Nombre d'emplois proposés
Janvier	16	Juillet	17
Février	22	Août	43
Mars	18	Septembre	31
Avril	38	Octobre	48
Mai	344	Novembre	37
Juin	16	Décembre	20
	Total	650	

Source : Bilan annuel 2012 Axe Sud

Offres d'emploi par secteurs activité 2012 (tous types de contrats confondus)

Domaine d'activité	Nb postes	Domaine d'activité	Nb postes
Logistique	405	Industrie	12
Entretien	61	Petite enfance	12
Administratif	37	Médical	8
Commerce	34	Culture artistique	6
Restauration	33	Bâtiment	5
Transport	17	Informatique	5
Animation	13	Espace vert	2

Situation géographique des employeurs	
Frouzins	8
Roques	**8**
Galerie marchande Leclerc	**4**
Lamasquère	1
Seysses	6
Hors intercommunalité	22

Source : Bilan annuel 2012 Axe Sud

Création d'entreprises par secteur d'activité **en 2011**

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	37	100	14,1
Industrie	1	2,7	9,1
Construction	8	21,6	14
Commerce, transport, services divers	26	70,3	15
dont commerce, réparation auto	8	21,6	12,3
Administration publique, enseignement, Santé, action sociale	2	5,4	9,5

Nombre d'entreprises par secteur d'activité **en 2011**

	Ensemble	%
Ensemble	**262**	**100**
Industrie	11	4,2
Construction	57	21,8
Commerce, transport, services divers	173	66
dont commerce, réparation auto	65	24,8
Administration publique, enseignement, Santé, action sociale	21	8

Source : INSEE

Nombre d'entreprises par secteur d'activité **en 2013**

	Ensemble	%
Ensemble	**420**	**100%**
Industrie	21	5,0%
Bâtiment	59	14,05%
Services	207	49,29%
Commerce	132	31,43%
Automobile	1	0,24%

Source : Commune de Roques

Fiche diagnostic - Positionnement économique et emploi (suite)

Réalisés	✓ Zone d'activités commerciale en maîtrise de développement ✓ ZAC artisanal et zone du vieux Roques ✓ Partenariat soutien de l'emploi avec Axe Sud ✓ Aide à l'implantation du Centre commercial de la Côme ✓ Recrutements de 2 Contrats d'Emplois Avenir (ST,Enfance & Jeunesse)
En cours	✓ Développement des ateliers Emploi et Insertion au niveau d'Axe Sud ✓ Extension des zones à vocation économique dans le cadre de la révision du PLU.
En projet	✓ Etude de l'aménagement de la zone mixte BONNAFOUS (compétence Axe Sud) ✓ Etude d'implantation de commerces de proximité

Forces

- ✓ Présence d'une zone commerciale importante dont des grands acteurs économiques et d'emploi : Leclerc, Ikéa et Leroy Merlin
- ✓ Dynamisme au niveau de l'économie avec 420 entreprises
- ✓ Bassin d'emploi dynamique
- ✓ Des actions de suivi emploi et formation structurés avec Axe Sud
- ✓ Présence de réseaux d'entreprises sur le territoire y compris au sein du vieux Roques

Opportunités

- ✓ Un foncier optimisé et des entreprises bien implantées
- ✓ Des enjeux économiques centrés autour de la zone commerciale Leclerc
- ✓ Des savoirs faire et des secteurs d'activités diversifiés
- ✓ Développement de la création d'emplois sur la commune

Axes d'amélioration

- ✓ Développement de la communication, des échanges entre la commune et les entreprises (ex : création d'un club d'entreprise de Roques sur Garonne, création d'association de commerçant en dehors de la galerie marchande Leclerc…)
- ✓ Mise en place de temps d'échanges et de liens entre les entreprises des trois zones : vieux Roques, ZAC et zone commerciale
- ✓ Renforcement des liens citoyens de la commune, demandeurs d'emploi et les entreprises
- ✓ Réflexion autour de la diversification des activités notamment dans l'économie verte et Bio
- ✓ Amélioration de la circulation sur la zone commerciale au profit de l'ensemble des acteurs économiques roquois
- ✓ Adaptation de la formation et des parcours de suivi des demandeurs d'emploi

Résultat

- ✓ Activité économique au service de la commune et de ses parties prenantes
- ✓ Paysage économique consolidé sur les trois zones
- ✓ Développement de l'employabilité des citoyens de Roques, au sein de leur commune
- ✓ Echanges en amont sur les projets de développement économiques et d'emploi co-réfléchis et co-partagés entre les élus de la commune et les entreprises
- ✓ Circulation difficile qui pourrait inciter les entreprises à se délocaliser ou à choisir d'autres communes d'implantation

Le tissu économique

Un développement économique lié à celui du centre commercial à l'origine :
Le centre commercial Leclerc et Ikéa sont à l'origine du fort développement économique de la commune de Roques sur Garonne.

Un tissu économique qui s'est diversifié :
Cependant, d'autres axes économiques se sont développés et maintenus.

Le tissu économique de Roques sur Garonne est aujourd'hui concentré sur deux secteurs bien identifiés de la commune. Au Nord de la commune, on trouve le secteur commercial de Leclerc et d'Ikea et au Sud un tissu d'entreprises ayant une vocation essentiellement artisanale dans le prolongement des zones d'activités de Muret.

Dans ce contexte, Roques a inscrit son développement dans la maîtrise des espaces dédiés à l'accueil d'activités économiques en permettant un développement limité, au Nord par l'accueil d'activités de services, de loisirs et sur le sud par l'accueil de commerces.

Une dernière zone, historique, est également soutenue par la commune ; il s'agit des activités au centre du vieux Roques. La volonté de la commune est de maintenir une « vie de village » et de proximité à ses habitants.

Les entreprises

207 entreprises en 2006 implantées ; 420 actuellement sur la commune marque un fort développement du territoire. Les principaux parcs d'activité sont liés à la zone commerciale et la ZAC.

L'organisation des entreprises et communication avec la mairie

Historiquement, il semble que les liens entre la mairie te des entreprises se résument à la partie liés aux projets et à l'impact administratif associés (autorisations, taxes …)
Certains liens sont développés par le biais des soutiens aux associations de la commune.

Toutefois, aucune initiative de la commune n'est mise en place au sein de celle-ci, notamment en ce qui concerne les actions des élus.

Les entreprises et le développement durable

- ✓ Les entreprises ne sont pas demandeuses mais semblent sensibles à la question.
- ✓ Les plus grandes sont en adéquation avec les normes et actions de développement durable (ex : panneau photovoltaïques sur les toits de la galerie commerciale de Leclerc. Actions de soutien aux associations à l'étranger d'Ikéa)
- ✓ Les problèmes récurrents exprimées par les entreprises : circulation et parking – transport en commun
- ✓ Les efforts en matière de déchets et de consommation d'énergie sont à soutenir et à consolider
- ✓ Les pistes d'actions de sensibilisation sont également à prévoir en soutien des entreprises de petite et moyenne taille.

Les commerces et l'artisanat

- ✓ 1 zone commerciale réunissant un hypermarché, une galerie marchande. La constitution de ce pôle a permis de diversifier les activités et les emplois présents sur la commune.
- ✓ 1 autre zone autour de la ZAC regroupe une diversité d'entreprises de l'artisanat à l'industrie du bâtiment principalement.

Les emplois

Un bassin d'emploi important

La commune connaît un bassin de l'emploi soutenu par la présence des entreprises autour de la galerie marchande.

La diversité de l'emploi s'est mise en place avec la diversité des secteurs d'activités et le développement de la ZAC.

Le nombre de demandeurs d'emploi a fortement baissé (Déc. 2009 : 141. Déc. 2012 : 18 inscrits seulement (Données Axe Sud)).

Une maison de l'emploi assurée dans le cadre de la communauté de commune Axe Sud

Roques sur Garonne bénéficie des services du soutien et suivi des demandeurs d'emploi qui regroupe sur un même site des services intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle afin de faciliter la recherche et l'accès à l'emploi.

Elle propose l'accès à des offres d'emploi locales, un accompagnement individualisé à la recherche d'emploi, un accompagnement dans les démarches socio-professionnelles et administratives, des cours de remise à niveau et plus récemment de l'accompagnement à l'image de soi et la confiance en soi.

Le service emploi est un service gratuit de proximité pour toutes les problématiques liées à l'emploi et à la recherche d'emploi. Il s'agir aussi d'un service d'aide aux recrutements pour les entreprises.

Le Service emploi Axe Sud a mis en place un partenariat avec BGE (association d'appui à la création d'activités et d'entreprises) en faveur des futurs créateurs d'entreprises au niveau de la communauté de communes ; Roques sur Garonne en bénéficie.

Afin de permettre aux demandeurs d'emploi de sortir de l'isolement, le service a mis en place un nouvel atelier « Parlons Emploi » en collaboration avec une psychologue à Axe Sud.

Cet atelier permet aux participants de se rencontrer afin d'échanger, de partager et réfléchir sur des problématiques, des difficultés similaires rencontrées.

La structure est repérée comme lieu ressource et de centralisation pour l'emploi et l'insertion de la commune roquoise.

Ce qui est fait ailleurs

- ✓ La communauté d'agglomération du muretain participe activement à trois actions phares qui visent à développer l'emploi, la formation et l'activité économique. L'une d'entre elle concerne l'organisation d'un « Forum de l'Emploi », qui permet, sur une centaine des stands, aux entreprises d'être en contact direct avec les candidats potentiels.
- ✓ La communauté d'agglomération du muretain a mis en place une lettre trimestrielle d'information économique qui informe et met en avant l'ensemble des projets économique et d'emploi avec une possibilité de mettre en avant les impacts et enjeux associés.

Pistes d'actions

- ✓ Les entreprises sont à présent sensibles aux questions du développement durable. Des sensibilisations individuelles et des actions collectives pourraient être mises en place par la mairie pour soutenir la démarche de développement durable et d'éco responsabilité au niveau du territoire roquois
- ✓ Dans le cadre d'une diversification de ses activités à l'avenir, la ville pourrait se tourner vers les entreprises qui sont dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et dont le produit est « propre » (énergie renouvelable, optimisation des consommations d'énergie par exemple)
- ✓ La création d'un club d'entreprise favoriserait la dynamique de soutien des liens entre les entreprises, de secteurs différents et également de développer un lien économique entre les trois « rives »

PARTIE III

7. Annexes 1 - Les finalités et les éléments déterminants

Les actions de la ville au regard des 5 finalités et des 5 éléments déterminants du développement durable ont été notées selon les critères suivants :

Notation des critères	**2 = pris en compte** **1 = pris en compte partiellement** **0 = en cours** **-1 = Non pris en compte**

Positionnement de Roques en regard des 5 finalités du développement DURABLE

1 - Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère — 0.36

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
le projet territorial intègre-t-il une **démarche globale face aux changements climatiques** ?	Réalisation d'un **diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'un diagnostic énergétique** sur le territoire (bilan carbone, audit énergétique, …)	10
	Animation d'une **réflexion prospective** en matière d'adaptation au changement climatique, traduite en actions ?	0
	Formulation d'objectifs clairs, partagés avec les principaux acteurs concernés, en matière de : • maîtrise des consommations d'énergie • production d'énergies renouvelables • réduction des émissions de gaz à effet de serre	0
	Partage de ces objectifs avec les **territoires infra et/ou supra** ?	0
Le projet territorial permet-il une mobilisation des parties prenantes autour des objectifs en matière de climat ?	Existence de partenariats pour entrainer les acteurs (entreprises, bailleurs, agriculteurs, acteurs du tourisme, associations,…° et d'outils d'animation autour d'engagements en matière de climat (prévention et adaptation) ?	1
	Existence d'actions mobilisant les habitants ?	0
	Mobilisation des collectivités infra ou supra pour des actions en lien avec le climat relevant de leur compétence ?	0

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
Les politiques et les actions menées par la collectivité ont-elles été mises en cohérence avec les objectifs en termes de diminution des gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques ?	Les documents de planification (PDU, PLH…) et les documents d'urbanisme (PLU, SCOTT…) sont-ils mis en cohérence avec les objectifs en matière de climat (prévention et adaptation) ?	0
	Les programmes d'investissement sont-ils mis en cohérence avec les objectifs en matière de climat ?	1
	Les objectifs en matière de climat sont-ils traduits dans les choix et les actions de la collectivité en matière de développement économique (agriculture, industrie, tertiaire, tourisme), d'aménagement du territoire, d'habitat, de mobilité-transports, de protection de l'environnement, d'action sociale, de sport, de culture… ?	0
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Existence d'un objectif chiffré en matière de réduction de GES liés aux pratiques de la collectivité ?	0
	Prise en compte des critères énergie ou GES dans les achats publics ?	0
	Existence d'un plan d'actions pour réduire les consommations énergétiques dans le patrimoine bâti et le fonctionnement de la collectivité ?	1
	Existence d'un plan de déplacement (PDA) ou d'un programme d'actions en faveur de la mobilité durable pour les agents et élus?	0

2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources — 1.63

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
Le projet territorial permet-il d'enrichir et de partager la connaissance de la biodiversité du territoire ?	Existence d'outils de connaissance et de suivi dynamique de la biodiversité et de l'état des milieux et des trames écologiques sur l'ensemble du territoire (inventaires, observatoires, diagnostic écolo…)	3
	Identification et cartographie des espaces comportant des enjeux en termes de : Maintien de la biodiversité, y compris celle dite « ordinaire », Bon fonctionnement des milieux, Continuités écologiques, Prévention des risques naturels	3
	Analyse paysagère spatialisée (cartographie des différentes zones paysagères du territoire, identification des enjeux culturels et d'aménagement	3
	Existence d'une dynamique collective organisée associant acteurs publics et société civile au service de la collecte d'information sur la biodiversité du territoire ?	1
	Existence d'outils de mise à disposition large de la connaissance relative à la biodiversité ?	1
	Evènements ou lieux fédérateurs permettant des échanges autour de la biodiversité du territoire	3

Une stratégie de préservation et de gestion durable des ressources naturelles et paysagères est-elle définie et mise en œuvre ?	Formulation d'objectifs stratégiques, si possible quantifiés, en termes de protection et de gestion durable des espaces à enjeux	1
	Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la gestion des espaces à enjeu du territoire : Constitution d'une trame verte et/ou bleue au service des continuités écologiques ?	1
	Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la gestion des espaces à enjeu du territoire : Préservation des milieux naturels sensibles et zones humides ?	3
	Mise en œuvre d'un plan d'actions pour la préservation et la gestion des espaces à enjeu du territoire : Lutte contre la perturbation des écosystèmes (espèces invasives, pollution lumineuse,…)	2
	Stratégie partagée de protection et de valorisation des paysages (Charte, document d'objectifs…)	2

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
Le projet territorial permet-il de préserver et développer la diversité de la nature ordinaire ?	Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant le développement de la nature en ville ?	0
	Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ?	2
	Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant la restauration des espaces naturels, agricoles et forestiers dégradés ?	2
	Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant la réduction des surfaces imperméabilisées ?	0
	Existence d'une stratégie partagée avec le gestionnaire intégrant la lutte contre les espèces invasives ?	2
	Les documents de planification opposables intègrent-ils cette stratégie ?	2
	Existence d'objectifs chiffrés de maîtrise de l'étalement urbain ?	1
Le projet territorial intègre t-il une stratégie de prévention des risques, de lutte contre les nuisances t de maîtrise des pollutions industrielles, agricoles et domestiques ?	Connaissance des **risques naturels** auxquels le territoire est ou sera exposé	3
	Mise en œuvre d'actions pour la préservation et la restauration de la **qualité des sols** (sites pollués, conservation ou restauration de la qualité agronomique, lutte contre l'imperméabilisation et l'érosion, lutte contre les pollutions chimiques …)	0
	Mise en œuvre d'actions pour la préservation et la restauration de la **qualité des eaux** (eaux de surface et eaux souterraines)	1
	Existence d'objectifs et d'outils d'amélioration de la **qualité de l'air**	0
La préservation des ressources est-elle placée au cœur de l'ensemble des choix de développement et d'aménagement de la collectivité et de ses partenaires ?	Connaissance et intégration des **enjeux locaux de préservation des terres agricoles, naturelles et forestières** dans la politique de la commune	2
	Prise en compte des espaces à enjeu identifiés, et des zones identifiées à risques, dans les **documents de planification opposables et les nouveaux projets d'aménagement**	3
	Objectifs chiffrés de **maîtrise de l'étalement urbain**, pris en compte dans les politiques et actions en matière d'aménagement, d'habitat, les politiques foncières …	1
	Existence et prise en compte d'une réflexion prospective sur le développement du territoire en fonction des stocks de ressources disponibles (eau, ressources foncières, matières premières notamment pour la construction) : • dans les schémas sectoriels (économiques, aménagement, …) • dans les documents de planification opposables	1

	Prise en compte des objectifs de **préservation des ressources et de protection de la biodiversité dans les actions en matière d'énergie, d'habitat, de mobilité - transports, de sport, d'éducation, de culture** …	1
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Existence d'un plan d'action pour une gestion écologique des espaces verts ?	1
	Suivi des **consommations d'eau** et mesures permettant leur **diminution**	0
	Existence d'un plan d'action pour l'entretien écologique des bâtiments et matériels ?	0

3 - Epanouissement de tous les êtres humains

1.35

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
Le projet territorial permet-il une amélioration de la qualité de vie vers un mode de vie durable perceptible par les habitants ?	Mise en œuvre d'actions visant la **satisfaction des besoins essentiels** pour tous, notamment l'éducation, l'accès à l'emploi, le logement, la santé, la culture et les loisirs.	2
	Stratégie à long terme de développement et de rénovation de l'habitat **pour offrir aux habitants des conditions de vie durable (quartiers neufs, habitat ancien) ?**	0
	Stratégie en termes d'accessibilité aux services publics, aux transports, aux infrastructures TIC, aux services de santé **…**	1
	Lutte contre l'exposition de la population aux nuisances **: bruit, ondes électromagnétiques (antennes GSM, Wifi, …), pollutions des sols et pollution de l'air**	1
	Stratégie de prévention de la délinquance **impliquant les acteurs clés**	1
Le projet territorial intègre t-il une stratégie d'éducation au développement durable, pour tous et à tous les âges de la vie et permet-il aux habitants de s'approprier le développement durable au quotidien ?	Existence d'une politique d'éducation au développement durable avec les établissements scolaires à l'échelle du territoire, (primaires, secondaires, ..)?	0
	Existence d'un plan d'action pour la sensibilisation au DD des habitants, des décideurs, des acteurs ?	0
	Existence d'actions facilitant l'**appropriation du développement durable** dans la vie quotidienne des habitants (mobilité, achats, implication citoyenne …)	0
	Développement et diffusion d'une **culture du risque** à la mesure de **l'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques**	1
	Existence d'un **espace Internet dédié au développement durable**, sur le site de la collectivité	0

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
Le projet territorial permet-il l'accès à tous à la culture, et au du patrimoine local ?	Existence d'outils de connaissance du patrimoine culturel local (collecte des savoirs, recensement du patrimoine)?	1
	Existence d'une dynamique collective pour la préservation et l'appropriation du patrimoine culturel et architectural local ?	2
	Existence d'espaces, de lieux (physiques et virtuels) et de politiques permettant la pratique et la valorisation des cultures locales ?	0
	Existence de dispositifs de soutien aux pratiques culturelles pour tous les publics ?	0
Les politiques et les actions menées par la collectivité et ses partenaires, ont-elles toutes été mises en cohérence avec les objectifs d'épanouissement pour tous, et d'adoption de modes de vie durables ?	Intégration dans les **documents de planification** des objectifs du projet territorial de développement durable en matière de logement social, de mobilité, de santé environnementale ...	0
	Prise en compte des objectifs d'épanouissement de tous dans les choix et les actions de la collectivité (ou du territoire) en matière de développement économique	0
	Prise en compte des objectifs d'épanouissement de tous dans les choix et les actions de la collectivité (ou du territoire) en matière d'énergie	0
	Prise en compte des objectifs d'épanouissement de tous dans les choix et les actions de la collectivité (ou du territoire) en matière de protection de l'environnement	2
	Prise en compte des objectifs d'épanouissement de tous dans les choix et les actions de la collectivité (ou du territoire) en matière de politiques sociales	0
	Prise en compte des objectifs d'épanouissement de tous dans les choix et les actions de la collectivité (ou du territoire) en matière de mobilité	1
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Existence d'un accord paritaire intégrant la gestion des RH	2
	Existence d'un diagnostic de santé environnementale et santé mentale des agents (air intérieur, nuisance magnétiques, hygrométrie, ergonomies, conditions de travail …)	0
	Existence d'un dispositif formalisé d'information des nouveaux agents sur l'engagement de DD et sur es gestes et pratiques internes pour un DD ?	3

4 - Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

0.48

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
Le projet territorial permet-il d'approfondir la connaissance en matière de cohésion sociale et de solidarité sur le territoire	Outils d'observation et de connaissance des populations vivant sur le territoire, de leurs modes de vie, des réseaux et des lieux de sociabilité …	0
	Analyse partagée et prospective des attentes et des besoins sociaux	0

	Système d'**observation des inégalités** (observation des inégalités sociales et professionnelles, des inégalités territoriales sur le territoire, de la parité homme femmes dans les actions portées ou soutenues,..)	0
Le projet territorial vise t'il à renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, entre les générations et avec d'autres territoires ?	Existence d'un plan de développement des espaces publics favorisant le sentiment du "vivre ensemble" ? (mobilier urbain, présence de l'eau du végétal, mixité des fonctions de circulation, détente, restauration …)	0
	Existence d'une mobilisation collective pour l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions en faveur du lien social ?	0
	Mise en œuvre par la collectivité des moyens pour renforcer la capacité des habitants à agir et dialoguer	0
	Mise en œuvre par la collectivité des moyens pour renforcer la capacité des acteurs) agir et dialoguer	0
	Mise en œuvre par la collectivité des moyens pour permettre la prise en charge des habitants de leur quartier ?	0
	Soutien à des coopérations ayant abouti à des projets concrets de développement durable, projets portés par des associations locales	0
	Soutien à des coopérations ayant abouti à des projets concrets de développement durable, Coopération décentralisée	0
	Participation à un réseau d'échange entre territoires en matière de développement durable	1
Le projet territorial comporte-t-il une stratégie organisée de lutte contre la précarité ?	Existence d'**objectifs partagés** avec les partenaires en termes de prévention et de diminution de la précarité et de traitement des situations d'urgence	0
	Suivi concerté des personnes en difficulté, sans emploi	0
	Animation territoriale pérenne et **mobilisation partenariale** au service de la diminution des inégalités et de la prévention des précarités	1
	P**rogrammes d'actions ou interventions** en faveur de la **non-discrimination et de l'intégration des minorités** (gens du voyage, sans domicile fixe, étrangers,…	0
	Programme ou actions de prévention de la **précarité énergétique**	0
	Engagement formalisé en faveur de l'**accessibilité pour les personnes à mobilité réduite** et de leur meilleure intégration (charte « ville-handicap », ou engagement similaire...) au-delà des obligations réglementaires	0
Le projet territorial favorise-t-il la cohérence de l'ensemble des politiques et des actions menées par la collectivité et ses partenaires au service de la cohésion sociale et de la solidarité ?	Organisation d'une **mise en commun** systématique **des informations** détenues par l'ensemble des acteurs du territoire au service de la cohésion sociale	0
	Animation de **rencontres de tous les acteurs** intervenant dans la sphère sociale, et aide à la **mise en cohérence** de leurs actions	0
	Incitation à la prise en compte des objectifs de cohésion sociale **dans l'ensemble des actions et des politiques** du territoire ou de la collectivité (habitat, mobilité – transports, développement économique, environnement et protection des ressources ...)	0
	Mobilisation de moyens pour favoriser la synergie entre acteurs dans l'accompagnement des projets des personnes en difficulté	1

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Existence d'objectifs chiffrés de cohésion sociale (handicap, parité, non discrimination,…) dans la politique de gestion des ressources humaines ?	0
	Mise en place de nouveaux **modes de coopération entre agents, avec les partenaires**	1
	Existence d'un **engagement d'exemplarité interne, sociale et environnementale** (de type RSE ou autre – charte, agenda 21 interne, ..)	1

5 - Dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables — 0.30

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
Le projet territorial intègre-t-il une stratégie d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables	Existence d'une stratégie locale partagée d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables auprès des habitants	0
	Existence d'une stratégie locale partagée d'incitation et d'appui à des pratiques de consommation responsables auprès des acteurs locaux	0
	Soutien à la diffusion de **modules de formation** sur la **responsabilité sociale et environnementale** dans les lieux de formation (continue, initiale, courtes, longues…)	0
	Existence d'une **politique fiscale incitant à des modes de consommation responsables**	0
Le projet territorial permet-il la mobilisation des acteurs économiques vers une production responsable ?	**Accompagnement** (information, sensibilisation, partenariats de projets, animation territoriale, ...) des **entreprises, des agriculteurs, des représentants consulaires, des syndicats professionnels et autres acteurs du développement local vers des modes de production et des filières durables**	0
	Organisation de la **collecte des déchets** des entreprises	0
	Pour les parcs d'activités, existence d'un gestionnaire, porteur du développement durable, pour chaque parc d'activités du territoire	0
	Pour les parcs d'activités, prise en compte de la **maîtrise des flux** (matière, énergie, transport, produits, eau, ...) lors des **choix d'implantation** d'activités économiques	1
	Diffusion de modules de **formation sur la responsabilité sociale et environnementale** dans les lieux de formation	0

Sous-thème	Question évaluative	Résultat
Le projet territorial favorise-t-il une démarche partenariale de développement des emplois et compétences à l'échelle locale, et une adaptation aux évolutions à venir ?	Démarche prospective partagée avec les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation professionnelle, en termes de développement durable (changement climatique / limitation des matières premières / démographie…) portant sur les activités économiques et métiers d'avenir	0
	Démarche prospective partagée avec les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation professionnelle, en termes de développement durable (changement climatique / limitation des matières premières / démographie…) portant sur les besoins en formation et compétences nouvelles	0
	Démarche prospective partagée avec les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation professionnelle, en termes de développement durable (changement climatique / limitation des matières premières / démographie…) relayée au niveau de la politique régionale pour la formation professionnelle et l'emploi	0
Le projet territorial favorise-t-il la rencontre d'acteurs diversifiés et l'émergence de projets nouveaux en matière e production et consommation responsables ?	**Dispositifs de rencontre** et d'échanges entre **acteurs diversifiés** autour de la consommation et de la production responsables	0
	Emergence de projets collectifs de production et consommation responsables	0
Le projet territorial favorise-t-il la cohérence de l'ensemble des actions et des politiques menées par la collectivité et ses partenaires, en faveur de la production et de la consommation responsables ?	Prise en compte des objectifs de production et de consommation responsables dans les **politiques et les actions** sociales, culturelles, sportives ...	0
	Prise en compte des objectifs de consommation et de production responsables dans **les choix et les documents d'aménagement**	0
	Existence de **politiques fiscales coordonnées** incitant à la production et à la consommation responsables	0
La collectivité est-elle exemplaire dans ses pratiques internes ?	Engagement des agents et des élus dans des comportements plus responsables ?	2
	Formation des agents et des élus aux achats responsables ?	1
	Définition d'une politique d'achat responsable et **formation des acheteurs publics** de la collectivité	1
	Mise en place de critères / clauses environnementales et sociales dans la commande publique	1
	Analyse en coût global des projets d'investissement	0
	Participation à des **réseaux d'échange d'expériences**, locaux et nationaux, sur la commande publique responsable	0

8. Positionnement de Roques sur Garonne en regard des 5 éléments déterminants

Participation		**2.06**
Sous-thème	**Question évaluative**	**Résultat**
Dans quelle mesure les objectifs et les règles de la participation ont-ils été formalisés clairement ?	Existence d'un document écrit précisant les principes (transparence, égalité de traitement, argumentation…) et les règles de la participation	0
	Existence d'un recensement des acteurs à associer à la démarche Agenda 21 (type d'acteurs, compétences ou expertise, échelle territoriale d'intervention) ?	1
	Objectif de **diversité** des acteurs et habitants associés à l'Agenda 21	3
	Existence d'un repérage des lieux de mobilisation et des dispositifs de mobilisation existants ?	2
	Clarification du niveau de participation retenu pour chaque étape de la vie du projet et du rôle de chacun ? (tableau croisé avec : information, consultation, concertation, co-construction et : enjeux partagés, orientations stratégiques, moyens d'action, évaluation)	2
Les modalités de mise en œuvre de la participation sont elles satisfaisantes ?	Mise en œuvre de **modalités d'expression** permettant de faire exprimer à la fois ce qui fait dissensus et consensus (gestion de conflit)	3
	Mise en œuvre **de modalités pour intégrer et croiser les expertises et savoirs de chacun**	3
	Mise en œuvre de **modalités innovantes de travail collectif** permettant d'articuler l'apport d'information, l'écoute, le dialogue et la co-construction	3
	Mise en œuvre **d'outils variés d'information pour toucher tout type de public** (site, lien régulier avec les acteurs et habitants, autres outils interactifs, ...),	2
les apports de la participation sont pris en compte aux étapes clés	Intégration des avis (positifs et négatifs) sur le diagnostic et des priorités citoyennes en termes d'enjeux	3
	Intégration des **priorités de la société civile** (habitants, acteurs) **en termes d'orientations stratégiques**	NC
	Participation des acteurs à la **préparation de l'évaluation** et aux différents temps d'évaluation	NC
	Intégration des **propositions d'actions** issues de la participation, dans le **programme d'actions**	NC

	Mention explicite dans les divers documents des points faisant dissensus, consensus, et ayant requis médiation ou arbitrage	NC
Existe-t-il une instance permanente de participation dans le cadre de l'agenda 21	Existence **d'une instance permanente de participation** (comité de pilotage participatif, commission consultative, observatoire citoyen, …) intervenant dans la vie de l'Agenda 21 et **articulée avec les autres dispositifs de participation** existants	2
	Formalisation des modalités de **renouvellement des membres** (habitants, et acteurs) de l'instance de participation	2
	Ouverture possible de l'instance de participation **à de nouveaux acteurs ou habitants**	3
	Capacité donnée à l'instance de participation, de **produire un avis à chaque étape** de l'Agenda 21 (mise en œuvre, suivi, évaluation)	3
La participation a-t-elle un effet levier sur l'engagement de développement durable des acteurs ?	Emergence de **dynamiques collectives (internes ou externes)** autour des enjeux de développement durable	2
	Repérage et appui aux **initiatives nouvelles, portées par des acteurs ou des habitants** du territoire, en matière de développement durable	1
	Généralisation de la participation des acteurs aux projets territoriaux, **au-delà de l'Agenda 21**	0

Pilotage du projet — 1,92

Le projet bénéficie t'il d'un portage politique fort et transversal à toutes les délégations ?	**Portage** politique de l'Agenda 21 **au niveau du maire ou du président et/ou des instances dirigeantes** de la collectivité (bureau, équipe majoritaire, …)	3
	Participation **des adjoints au maire ou des vice-présidents aux étapes clés** de l'Agenda 21	3
	Mobilisation régulière (annuelle au moins) d'une **part significative des élus du conseil** autour de l'Agenda 21	3
	Existence d'un **débat et d'un choix politique engageant** (délibération, décision d'assemblée, …) **aux étapes stratégiques** de l'Agenda 21 (lancement, enjeux partagés, orientations stratégiques et objectifs quantifiés, moyens attribués au plan d'actions, résultats de l'évaluation)	2
Existence d'un comité de pilotage stratégique impliquant les partenaires	Production systématique d'un avis, par l'instance d'orientation stratégique, en amont des décisions stratégiques ?	1
	Existence d'un lien entre l'instance d'orientation stratégique et l'instance permanente de concertation aux différentes étapes de la vie du projet territorial	1
L'agenda 21 bénéficie-t-il d'un pilotage opérationnel transversal efficace ?	Existence d'un comité opérationnel, dont la fonction et les responsabilités sont formalisées	3
	Mise en place de modalités facilitant le **travail par projets** (impliquant différents élus, agents, services ou directions autour de projets communs)	1
	Outils, de type tableaux de bord, permettant de **suivre régulièrement l'avancée de l'Agenda 21**	1
Les moyens nécessaire au pilotage sont-ils prévus et mobilisés ?	Existence d'une **mission pérenne dédiée au développement durable**	3
	Moyens financiers dédiés à l'animation, à la coordination et au pilotage de l'Agenda 21	1
	Moyens dédiés à la prospective territoriale et au débat sur l'avenir à long terme du territoire : ses besoins, ses ressources ses limites	1

Transversalité — 0.42

L'agenda 21 favorise-t-il l'articulation des compétences, des stratégies de la collectivité ?	Mobilisation des différentes échelles du territoire (infra et supra) dans le projet	1
	Formalisation d'objectifs partagés de développement durable avec les territoires infra et/ou supra (communes, groupements de communes, pays, parcs, département, région)	1
	Articulation des différentes stratégies et/ou politiques sectorielles **présentes sur le territoire (ex : urbanisme, déplacements, développement économique, environnement, social, culture, sport, éducation, …)**	1
	Existence **d'outils d'incitation ou d'accompagnement de démarches globales des acteurs** locaux en matière de développement durable (Agendas 21 de communes, d'établissements scolaires, ...)	0
	Mobilisation de financements croisés pour la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21	NC

L'organisation interne favorise t'elle la transversalité des politiques ou des actions et des pratiques ?	**Positionnement transversal du service ou de l'agent dédié au développement durable** dans l'organisation interne	1
	Mise en place, dans le fonctionnement et l'organisation interne, d'outils favorisant la transversalité dans la mise en œuvre des actions (ex : animation transversale de groupes projets, nomination de chefs de projets, formation interne du management en mode projet, mise en place de logiciels de gestion en mode projet, …)	0
	Mise en place, dans le fonctionnement et l'organisation interne, d'outils favorisant la transversalité dans la **mise en œuvre des compétences, des missions et des politiques de la collectivité ou du territoire** (ex : pilotage transversal permettant le croisement des politiques sectorielles, …)	0
	Mise en place, dans le fonctionnement et l'organisation interne, d'outils favorisant la transversalité dans les **pratiques de tous les agents** (ex : mise en place de correspondants développement durable, formation des agents au développement durable, intégration du développement durable dans les fiches de postes, ...)	0
	Actions de **communication interne** favorisant la transversalité	1
La prise décision s'appuie-t-elle sur une analyse transversale des impacts au regard de toutes les finalités du développement durable ?	Utilisation **d'outils d'aide à la décision de type grille de questionnement ou critères « développement durable »** (pour les projets, actions, et documents stratégiques)	0
	Prise en compte, dans la prise de décision, de l'analyse transversale des impacts au regard de toutes les finalités de développement durable (cartouche d.d. dans les délibérations et décisions, …)	0
	Enrichissement de la décision par les résultats d'autres évaluations (évaluation environnementale, évaluation des impacts sociaux et économiques, …)	0

Evaluation — 0.11

Le dispositif d'évaluation de l'agenda 21 est-il formalisé et accompagné de moyens ?	Définition des objectifs **du dispositif d'évaluation, de son usage et ses cibles**	0
	Clarté du périmètre de l'évaluation **(territoire, stratégie, programme d'actions, pratiques, …)**	0
	Définition d'indicateurs et d'objectifs chiffrés **à atteindre**	1
	Existence d'un dispositif pérenne de renseignement des indicateurs	0
	Mobilisation de moyens **humains et / ou financiers pour l'évaluation**	0
	Validation **du dispositif par les élus et le ou les cadre(s) dirigeant(s)**	0
L'évaluation est-elle participative ?	Participation des habitants, partenaires ou agents à la mise en place du dispositif d'évaluation choix des objectifs, cibles et usage de l'évaluation	0
	Participation des habitants, partenaires ou agents à la mise en place du dispositif d'évaluation définition du dispositif d'évaluation	0
	Participation des habitants, partenaires ou agents à la mise en place du dispositif d'évaluation Choix des indicateurs	0
	Participation des habitants, partenaires ou agents à l'évaluation Analyse quantitative et qualitative	0

	Participation des habitants, partenaires ou agents à l'évaluation Formulation de recommandations	0
	Existence de moyens et de temps dédiés **à la création d'une culture commune de l'évaluation (par les agents, les élus, les acteurs)**	0
Le dispositif d'évaluation se révèle-t-il satisfaisant et utile ?	Evaluation permettant d'évaluer effectivement l'atteinte des objectifs stratégiques fixés pour l'Agenda 21 (efficacité)	NC
	L'**efficience et la pertinence des moyens** mis en œuvre dans l'Agenda 21	0
	Les impacts de l'Agenda 21 sur le territoire	0
	l'amélioration de l'**organisation interne et les pratiques**	1
	Prise en compte des résultats de l'évaluation **(évolution des missions, des objectifs initialement retenus, de l'organisation interne, des pratiques, de l'investissement des acteurs du territoire**	0
Les résultats de l'évaluation sont-ils communiqués de façon exhaustive, transparente et accessible pour tous ?	Mise en ligne des indicateurs renseignés (Intranet, Internet)	0
	Communication des résultats de l'évaluation et de ses **recommandations** (en interne ; en externe)	0

Amélioration continue — 0.55

L'agenda 21 est-il inscrit dans une démarche d'amélioration continue lisible et partagée	**Définition partagée de la démarche d'amélioration continue** (planification des évaluations, définition des modalités d'évolution de l'Agenda 21 à l'issue des évaluations, …)	0
	Programmation des actions **dans le temps** et **progressivité affichée des objectifs** à atteindre	NC
	Partage, à l'issue de l'évaluation, des marges de progrès identifiées (avec les instances de décision ; tous les agents ; les acteurs externes ; les habitants)	0
Les agents et les élus sont-ils engagés dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continus (travail en réseau, échanges d'expériences, veille stratégique) ?	**Mise en place de temps de** rencontre, d'échanges et de débat **en interne**	1
	Existence d'une politique de formation continue des agents et élus sur le développement durable	0
	Participation **des agents et des élus à** des réseaux **développement durable**	0
	Evolution des modes de management (transversalité, co-construction)	1
	Existence d'un engagement lisible d'exemplarité interne, sociale et environnementale **(de type RSE ou autre – charte d'engagement des élus et des agents, « agenda 21 interne », ...)**	1
	Moyens spécifiques dédiés **à l'animation et au pilotage de la** démarche d'exemplarité	0
L'agenda 21 suscite-t-il l'innovation en termes de développement durable ?	Incitation et soutien à des **expérimentations innovantes** de développement durable (appels à projets, appui technique à des opérations innovantes, …)	0
	Diffusion et valorisation des expérimentations dont l'évaluation est positive	1
	Soutien au transfert et à la reproduction des expérimentations réussies	1

9. Glossaire

Accessibilité : désigne le caractère possible de la liberté de déplacement dans l'espace, d'utilisation d'outils, et de compréhension

Agenda 21 : (ou Action 21) est un plan d'actions pour le XXIe siècle adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio, en 1992. Avec ses 40 chapitres, ce plan d'action décrit les secteurs où le développement durable doit s'appliquer dans le cadre des collectivités territoriales. Ce programme d'actions est élaboré en concertation avec la population.

Arrêté de protection de biotope : L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope fixe les mesures techniques qui peuvent permettre la conservation des milieux (par exemple, l'interdiction ou la limitation des épandages de produits phytosanitaires, des travaux sylvicoles, du curage de ruisseau…).

Assainissement : Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif), d'un site industriel (voir établissement classé), ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel.

Bilan carbone : outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre.

Droit de préemption urbain : un des droits de préemption prévus par le droit public. Il est attribué aux communes dotées de la compétence en matière d'urbanisme. Ce droit permet à la commune d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu

Biodiversité : elle désigne la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques.

BRF (bois ramifié fragmenté) : Broyat de rameaux de bois issus de certains arbres qu'on introduit dans la couche supérieure du sol (ou en paillis) et qui recrée ainsi un sol de type "forestier".

Boues de STEP : ensemble des résidus de l'activité biologique des micro-organismes vivant dans les stations d'épuration, qui transforment les matières transportées par les eaux usées pour qu'elles puissent en être extraites.

Charte de l'écologie urbaine : document de référence qui consigne la politique menée par la ville sur l'ensemble des thèmes de l'environnement

Corridors biologiques : désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèce (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

Déchèterie : Centre de collecte et de tri volontaire des déchets qui peut en assurer la récupération, le recyclage, l'incinération ou le stockage dans un centre d'enfouissement.

Démarche Habitat & Environnement (H&E) : certification mise en place par CERQUAL, filiale de Qualitel, qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement.

Démarche HQE : La Haute Qualité Environnementale (HQE®) est une démarche volontaire pour maîtriser les impacts sur l'environnement générés par un bâtiment tout en assurant à ses occupants des conditions de vie saines et confortables tout au long de la vie de l'ouvrage.

Dématérialisation : transformation de supports d'informations matériels (souvent des documents papier) en des fichiers informatiques

Démobilité : réduction des déplacements

Démocratie participative : forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique

Développement durable : le rapport Brundtland définie le développement durable comme « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des futures générations de répondre à leur propres besoins ». Le développement durable associe les concepts environnementaux, sociaux et économiques.

Economie circulaire : désigne un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la

consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie.

Eco-quartier : projet d'aménagement urbain visant à intégrer des objectifs de développement durable

Eco-responsabilité : Le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux de développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Energies renouvelables : énergies exploitables par l'Homme, de telle manière que ses réserves ne s'épuisent pas. En d'autres termes, sa vitesse de formation doit être plus grande que sa vitesse d'utilisation. Ces énergies utilisent des sources d'énergie naturelles et inépuisables, comme le soleil, le vent, la chaleur de la terre, l'eau…

Epandage : technique agricole consistant à répandre divers produits sur des champs de cultures

Etalement urbain : expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des villes

Fiche de données sécurité : Dépliants contenant des données détaillées sur les propriétés physiques, la toxicité, les mesures de protection du personnel nécessaires, les autres mesures de sécurité et les besoins d'élimination, pour certaines substances

Gaz à effet de serre : composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, contribuant à l'effet de serre

Ghettoïsation : action de tenir une minorité à l'écart de la société

Imperméabilisation : L'urbanisation entraîne la modification de la topographie, de la morphologie mais surtout de la couverture du sol d'un bassin versant. Ces changements influent sur le cycle naturel de l'eau. L'imperméabilisation des sols, en particulier, entraîne une augmentation importante des ruissellements de surface.

Intrants : L'ensemble des matières, de l'énergie, des services et de la main-d'œuvre qui entrent dans un système ou un procédé unitaire, à l'intérieur de toutes les limites du système ou de l'unité

Jardins familiaux : parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités. Ces parcelles, affectées le plus souvent à la culture potagère, furent initialement destinées à améliorer les conditions de vie des ouvriers en leur procurant un équilibre social et une autosubsistance alimentaire

LED : diode électroluminescente, abrégée sous les sigles DEL ou LED (de l'anglais light-emitting diode), est un composant électronique capable d'émettre de la lumière lorsqu'il est parcouru par un courant électrique

Mobilier urbain : selon une expression contemporaine, notion englobant tous les objets qui sont installés dans l'espace public

Modes de déplacements doux : Les modes de déplacement sans apport d'énergie autre qu'humaine (en principe sans moteur, à motricité autogène)

Nappe superficielle :

Norme ISO 14001 : Norme établie par l'Organisation internationale de normalisation au sujet des systèmes de management environnemental.

Noues fossé peu profond et large qui recueille l'eau soit pour l'évacuer, soit pour l'évaporer ou l'infiltrer sur place. Les noues peuvent être utilisées dans les dispositifs de lutte contre le ruissellement urbain ou agricole.

Nuisances : caractérise généralement un fait (une source) perceptible, provoquant une souffrance vécue et subie. Le bruit est la première source de plaintes dans de nombreux pays.

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) constitue la nouveauté essentielle entre le contenu du POS et celui du PLU. C'est un véritable programme d'aménagement et de développement durable. Il en énonce les orientations générales. Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

Parentalité : Ce terme médico-psycho-sociale tente de définir la fonction « d'être parent » en tenant compte des aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels.

Personne GIR 4 : Le **GIR** est un niveau de classement qui permet d'évaluer le degré de **perte d'autonomie** d'une personne. Le **GIR 4** comprend les personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement.

Plan de circulation : Plan dont l'objectif est la maîtrise de la circulation et la diversification modale

Plan communal de secours : plan communal d'urgence français. Il implique le recensement des risques sur la commune

Plan de déplacement : le Plan de Déplacements est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

PLU : le Plan Local d'Urbanisme est le principal document d'urbanisme de planification communale et éventuellement intercommunale. Le PLU remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols).

Plan de mise en accessibilité : résulte d'obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacements, s'ils existent.

Plan de prévention des risques : document réalisé par l'Etat qui réglemente l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions.

Pollutions : dégradation d'un biotope par l'introduction, généralement humaine, de substances ou de radiations, entraînant une perturbation plus ou moins importante de l'écosystème

SAFER : sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

SCOT (Schéma de COhérence territorial) : le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes, les organisations fondamentales du territoire et de l'évolution des zones urbaines, afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles.

Station d'épuration (STEP) : usine de traitement des eaux usées d'origine domestique et industrielle

Signalétique : Ensemble d'outils dont le but est d'orienter et de renseigner le plus simplement possible les usagers à l'aide d'informations

SIVOM : syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un établissement public de coopération intercommunale français, régi par les dispositions de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales. Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été transférées par les différentes communes

TCSP : Transport en Commun en Site Propre c'est d'abord un site préservé de la circulation automobile et sécurisé qui permet à un matériel roulant de grande capacité de desservir au mieux des axes ou se concentrent les plus fortes demandes de déplacements. Les TCSP les plus fréquemment réalisés sont le bus à Haut Niveau de Service (type busway) et le tramway (sur fer ou sur pneu).

Transport à la demande (TAD) : mode de transport public appartenant à une famille de services qui peut inclure aussi les taxis traditionnels ou collectifs, les bus scolaires, le covoiturage (et le vanpooling ou le buspooling, partage de vans et de bus) et même le vélo en libre-service.

Transport Multimodal : utilisation de plusieurs modes de transport

Véhicule Propre : ou « alternatif» recouvre essentiellement les véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), au Gaz Naturel Véhicules (GNV), les véhicules hybrides (mixtes électriques et thermiques) ou les véhicules à pile à combustible (convertisseur qui transforme l'énergie chimique d'un combustible, en général l'hydrogène, en énergie électrique). Source : « Plan Véhicules Propres », site Internet du Ministère de l'Ecologie – MEDDAT.

Venelles : petite rue ou une ruelle, souvent courte, reliant deux autres rues plus importante

Zone d'aménagement concerté : procédure d'aménagement du droit français de l'urbanisme instituée par la loi d'orientation foncière no 67-1253 du 30 décembre 1967. Elle a pour principal objet de faciliter la concertation entre les collectivités publiques et les promoteurs privés

ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux, correspondent à des sites qui présentent une valeur particulière au plan ornithologique par la présence ou l'absence d'une ou plusieurs espèces d'oiseaux rares ou menacées

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique. L'inventaire ZNIEFF correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables. Il existe deux types de

ZNIEFF : les zones de type I, d'intérêt biologique remarquable, et les zones de type II, recouvrant les grands ensembles naturels.

10. Sigles

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
API : Allocation Parent Isolé
ARPE : Agence Régionale Pour l'Environnement
AUAT : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIZI : Cartographie Informative des Zones Inondables
CLAS: Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité
COV : Composés Organiques Volatils
CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie
DDE : Direction Départementale de l'Equipement
DIREN : Direction Régionale de l'Environnement
EBC : Espace Boisé Classé
HQE : Haute Qualité Environnementale
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ORAMIP : Observatoire Régional de l'Air Midi Pyrénées
OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat
PDE : Plan de Déplacements Entreprise
PLU : Plan Local de l'Urbanisme
PPR : Plan de Prévention des Risques
PRELUDDE : Programme Régional de Lutte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable
RMI : Revenu Minimum d'Insertion
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAT : Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine
SIEPOT : Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Ouest Toulousain
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SMTC : Syndicat Mixte des Transports en Commun
TAD : transport à la demande
TCSP : Transports Collectifs en Site Propre
TIG : travail d'intérêt général
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique